

Le moratoire ne tient plus, estiment des ministres après la réunion du cabinet hier Le débat reprend sur l'élection référendaire



René Lévesque

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le conseil des ministres a amorcé hier une révision déclinatoire et rouvert le dossier de son option fondamentale — plus précisément du projet d'élections référendaires — mettant ainsi un terme à la mise en veilleuse imposée par le premier ministre, au début de février dernier.

En effet, M. René Lévesque a mis de côté l'ordre du jour habituel de la réunion hebdomadaire de son cabinet et consacré la majeure partie de la matinée à un premier tour de table de ses collègues, dont les opinions sont grandement divergentes,

sinon carrément opposées, quant au maintien ou à la mise au rancart de l'option souverainiste, telle que réaffirmée au congrès plénier de juin dernier. A peine amorcé, sans document d'appoint et sans échéance précise, le débat reprendra dans quelques semaines, après le retour de M. Lévesque, qui prend congé la semaine prochaine.

Plus encore, selon ce que LE DEVOIR a appris par la suite, un certain nombre de ministres estiment que le moratoire qu'ils ont respecté depuis près de neuf mois ne tient plus, et ils sont prêts à participer publiquement au débat, pour ou contre la révision des mandats donnés par les militants péquistes. Ils n'atten-

dent, pour le faire, que la publication imminente de l'entrevue de fond que le ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes a donnée à notre journal au début de la semaine. M. Pierre-Marc Johnson les en a lui-même informés hier; certains ont mal accueilli cette initiative, estimant que leur collègue a ainsi brisé l'embargo imposé par M. Lévesque. Ce dernier les aurait prévenus la semaine dernière que la séance d'hier porterait en presque totalité sur les articles qui sont au cœur du programme péquiste.

« C'est une toute nouvelle dynamique, commente un ministre. M. Johnson a ouvert les écluses et nous

nous croyons désormais tous autorisés à parler. » Il ajoute que la discussion d'hier a été sereine, nullement orageuse, et il a confiance que le gouvernement trouvera un consensus quant à la stratégie à suivre lors de la prochaine campagne électorale. Un autre estime que, maintenant que M. Lévesque a ouvert le couvercle de la marmite, il ne pourra plus le refermer, même s'il le voulait, avant que l'abcès soit crevé.

Selon un conseiller de ministre farouchement en faveur du maintien intégral de l'option péquiste, la majorité des ministres s'oppose à quelque révision que ce soit, fût-elle stratégique ou tactique. A son avis, les



Pierre-Marc Johnson



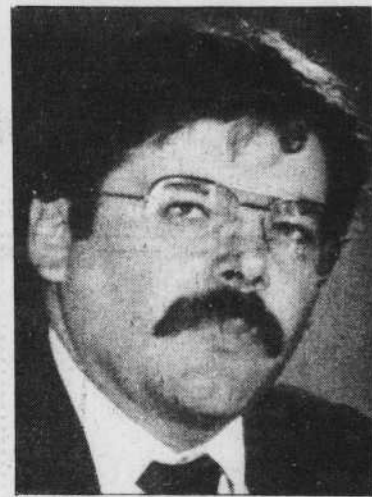
Gilbert Paquette

Voir page 12: Le débat

L'application du rapport Clément Les chauffeurs en appellent à Québec

ANGÈLE DAGENAI

Le syndicat des chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), en grève depuis maintenant une semaine, a demandé hier au ministre des Trans-



Jim Flynn

ports, M. Jacques Léonard, et au président du Conseil du Trésor (et ex-ministre des Transports), M. Michel Clair, de faire appliquer les principales recommandations du rapport de la commission Clément (décembre 1983), qui concluait notamment à une surcharge de travail de 14% des chauffeurs et à une organisation du travail déficiente à la CTCUM.

Entre-temps, hier, à cette demande, les parties ont négocié durant seulement quatre heures en présence du conciliateur et elles doivent se rencontrer à nouveau aujourd'hui.

Le décret qui a mis fin au conflit de travail de 1982 opposant les chauffeurs à la Commission de transport sur la question des employés à temps partiels prévoyait la mise sur pied d'une commission gouvernementale pour étudier la pertinence d'instaurer un régime de surnuméraires à la CTCUM. Présidée par M. Jean-Guy Clément, la commission a mis un an à explorer le sujet avec la collaboration de deux parties et concluait à

Voir page 12: Les chauffeurs

Mulroney entend consulter Trudeau sur les questions internationales



M. Pierre Elliott Trudeau s'est rendu hier à Ottawa rencontrer le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, au moment où on annonçait la nomination de M. Lloyd Francis au poste d'ambassadeur du Canada au Portugal. (Photolaser CP)

OTTAWA (PC, Le Devoir) — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, pourra faire appel à l'expérience de son prédécesseur libéral, M. Pierre Trudeau, en matière de relations internationales.

C'est ce qu'a indiqué hier M. Mulroney à l'issue d'une rencontre d'une trentaine de minutes avec M. Trudeau. M. Mulroney a promis qu'il n'hésiterait pas à l'avenir à solliciter l'avis de l'ancien premier ministre en matière de désarmement, si le besoin s'en faisait sentir.

Venu rendre visite à son ancien adversaire politique, M. Trudeau n'a cependant pas cru bon d'aller saluer les députés libéraux réunis en caucus dans une salle située en étage. Le chef du Parti libéral, M. John Turner, ne savait même pas que M. Trudeau était à Ottawa.

Pour la première fois depuis l'ajournement des Communes à la fin juin, MM. Trudeau et Mulroney se sont retrouvés face à face. « On a piécoté comme Québécois et comme anciens collègues à la Chambre », a révélé M. Mulroney, en précisant qu'il s'agissait avant tout d'une visite de courtoisie.

Il n'a pas été question entre les deux hommes des nominations politiques faites par M. Trudeau juste avant son départ et le congrès au leadership du Parti libéral.

Pourtant, M. Mulroney venait d'annoncer la nomination d'un ex-député libéral défait le 4 septembre, et ex-président de la Chambre des Communes, M. Lloyd Francis, au poste d'ambassadeur du Canada au Portugal.

La nouvelle de la nomination a été annoncée par le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, à l'issue de la deuxième journée de réunion du comité des priorités du cabinet Mulroney.

M. Trudeau, fidèle à son habitude, s'est contenté de badiner en répondant aux questions des journalistes, à l'entrée comme à la sortie de la réunion.

M. Mulroney a aussi indiqué qu'il avait félicité vivement son prédécesseur pour l'obtention du prix Albert Einstein, accordé par la fondation du même nom aux États-Unis. M. Trudeau, en allant chercher son prix prochainement, « livrera un discours majeur » sur la question de la paix, a laissé entendre M. Mulroney.

Voir page 12: Mulroney



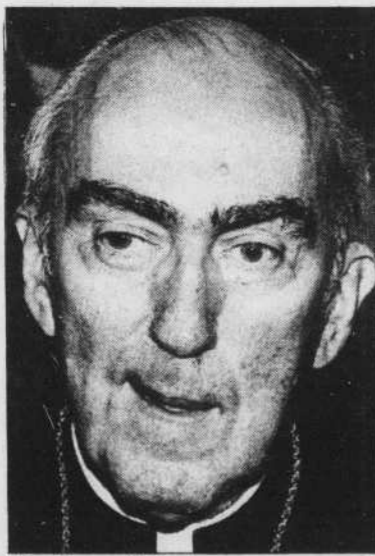
Lloyd Francis: la place de Bryce Mackasey

Les évêques refusent d'adopter le texte du rapport sur la place des femmes dans l'Eglise

OTTAWA (PC-LE DEVOIR) — Dans un geste totalement imprévu, l'assemblée plénière de la Conférence des évêques catholiques du Canada a demandé hier la révision de la «trousse de travail sur les femmes dans l'Eglise» avant qu'elle ne soit mise à la disposition des diocèses du Canada.

Cette trousse d'animation a été préparée par un comité ad hoc mandaté en 1982 par les mêmes évêques. Il était présidé par Mme Elisabeth Lacelle, théologienne à l'Université d'Ottawa. En faisant partie une dizaine de femmes de tous les coins du Canada et deux évêques, dont l'auxiliaire de Saint-Jérôme, Mgr Raymond Saint-Gelais. Le comité a remis ses recommandations mardi matin à la plénière. La trousse visait à prolonger concrètement le travail du comité dont le mandat s'achevait avec la présente assemblée plénière.

Deux des douzes fiches de ce dossier ont en particulier soulevé les inquiétudes chez quelques évêques du sud de l'Ontario. La première portait sur les femmes et leur vie sexuelle dans l'Eglise et la seconde sur la femme et les ministères dans l'Eglise. Certains évêques y ont vu des prises de position en faveur de la contraception et de l'ordination des fem-



Mgr Emmett Carter

mes.

C'est l'évêque auxiliaire de Toronto, Mgr James Wall, qui, au nom du cardinal Carter, retenu à Toronto pour des raisons de santé, a lancé le débat en critiquant la façon de procéder du comité.

« Il est un fait bien établi, écrit le

cardinal Carter, que les voix dissidentes n'ont pas été encouragées, mais bien plutôt bâillonnées. Le ton du document est si négatif qu'il en est abusif. Nous nous faisons dire de manière condescendante ce qu'il faut penser.

Pour Mgr Marcel Gervais, de Windsor, Ontario, le document appuie des idées que l'Eglise réprouve comme le contrôle artificiel des naissances et l'ordination des femmes alors que son ton porte à l'affrontement, « ce qui est peut-être légitime en politique, mais certainement pas dans l'Eglise ».

« Si nous adoptons ce document, ce sera vu comme une déclaration de plus des évêques libéraux du Canada en faveur de l'ordination des femmes et du contrôle des naissances » a-t-il soutenu.

Pour Mgr Aloysius Ambrozic de Toronto, l'approbation d'un tel document « tout de suite après la visite du Saint-Père sera considérée comme une approbation de positions qu'il considère comme inacceptables ».

Pisieurs évêques du Québec ont soutenu que même si le document n'était pas parfait, il valait mieux le recevoir tout de même sans l'endor-

Voir page 12: Les évêques

L'affaire Popieluszko : un fonctionnaire de l'Intérieur est arrêté

LE PAPE INTERVIENT

VARSOVIE (AFP) — Un fonctionnaire du ministère polonais de l'Intérieur a été placé en état d'arrestation, hier soir, dans le cadre de l'enquête sur l'enlèvement du Père Jerzy Popieluszko, a annoncé la télévision polonaise.

Ce fonctionnaire, Grzegorz P., de Varsovie, s'est montré incapable de fournir un « alibi convaincant » sur son emploi du temps le soir de l'enlèvement le 19 octobre près de Torun, a indiqué la télévision.

Il lui est également reproché, indique-t-on de même source, d'avoir ce jour-là « quitté son poste sans autorisation » et d'avoir « falsifié le registre de sortie des véhicules de ministère ».

La télévision a en outre annoncé que la police devait incessamment présenter au chauffeur du père Popieluszko, Waldemar Chrostowski, plusieurs voitures Fiat-125 Polski parmi lesquelles « se trouve vraisemblablement celle des ravisseurs ».

La milice souhaite organiser rapidement une confrontation entre le suspect et M. Chrostowski

qui se trouve au presbytère du Père Popieluszko, à Varsovie, sous la protection d'ouvriers des aciéries de la capitale.

L'interpellation de Grzegorz P. avait été annoncée hier après-midi en même temps que celle de plusieurs autres personnes qui avaient toutes en commun de s'être trouvées près de Torun le soir de l'enlèvement.

Selon le chauffeur du père, qui avait réussi à sauter en marche de la voiture, les ravisseurs — trois hommes dont un habillé en milicien — avaient placé le Père Popieluszko dans le coffre de leur Fiat-125 Polski.

De son côté, le pape Jean-Paul II a lancé hier un appel en faveur de la libération du Père Popieluszko, chaud partisan du syndicat dissous Solidarité.

Le souverain pontife, qui s'exprimait en polonais au terme de son audience générale, a dit en appeler à la conscience des ravisseurs du père et prier pour sa prompte libération.

Jean-Paul II a qualifié de hon-

Voir page 12: L'affaire

Peter Drucker
Vers une nouvelle économie
24,95\$

2 Nouveautés en ÉCONOMIE
rédigées par des grands spécialistes de l'économie.

VERS UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

Peter Drucker

Ce recueil d'essais sur l'économie, la gestion, l'entreprise et la société réunit les meilleurs articles récents de Peter Drucker, la plupart extraits du «Wall Street Journal». Ils couvrent un large éventail de sujets qui ont tous un point commun, ce que l'auteur appelle «l'écologie sociale».

ABC DE L'ÉCONOMIE

Robert Heilbroner / Lester Thurow

Les États-Unis constituent indiscutablement le centre de l'économie mondiale, mais on ne connaît pas, ou mal, leurs institutions et leur fonctionnement. Comment circule l'argent? Quelle est l'organisation du marché, du système bancaire? Qu'est-ce qui détermine leurs taux d'intérêt et d'inflation? Comment marche l'entreprise américaine? Pourquoi les multinationales...?

En vente en librairie

InterEditions

Diffusion: Diffulivre inc.

ABC DE L'ÉCONOMIE
28,75\$

Le premier volet du projet Archipel sera connu demain

QUÉBEC (PC-Le DEVOIR) — La réalisation du premier volet du Projet Archipel sera dévoilée officiellement demain à Montréal lors d'une conférence de presse du premier ministre, M. René Lévesque, a confirmé hier le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette.

Ce dernier devait se rendre hier soir à Sainte-Thérèse-de-Blainville pour y consulter un groupe de maires. Aujourd'hui, il doit rencontrer les maires de secteurs différents de la grande région montréalaise: Pointe-Claire, Beaconsfield, l'Est et le Centre de Montréal.

Il y a 66 municipalités ou maires qui seront consultés d'ici à demain soir. On leur présentera au moins un avant-projet du projet, a dit hier M. Chevrette au cours d'une interview.

Le volet qui sera annoncé demain relèvera du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Le Projet Archipel vise à aménager de façon intégrée les différents plans d'eau de la région de Montréal. Il comporte trois volets. Le premier vise à aménager les rives pour des usages récréatifs et il comporte, en outre, la création d'un Parc national de l'Archipel.

Le deuxième volet concerne la régulation des eaux autour des îles de la région de Montréal, soit le fleuve Saint-Laurent, l'Outaouais, le Lac des Deux-Montagnes, et les rivières des Mille-Îles et Des Prairies.

Enfin, un troisième volet, qui a donné lieu à une controverse soutenue depuis quatre ans, prévoit l'aménagement hydroélectrique éven-

tuel des rapides de Lachine et la construction d'une centrale du côté sud du fleuve. Ripostant à l'avance à cette intervention gouvernementale, les Amérindiens de Kanawake ont récemment étendu «unilatéralement» la limite de leur réserve jusqu'au milieu du fleuve, allant jusqu'à arrêter les pêcheurs et chasseurs blancs qui fréquentaient le secteur. Les associations locales de pêcheurs et chasseurs ont décidé jusqu'à nouvel ordre de respecter la décision des Amérindiens, craignant eux aussi le harnachement des rapides.

La réalisation de ces deux derniers volets fera en principe l'objet d'une décision ferme au terme de l'étude de faisabilité en cours, qui devrait être terminée en décembre 1985. Le dossier devra ensuite être soumis à une consultation publique

conformément aux dispositions de la Loi de l'Environnement.

D'autre part, le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, a confirmé hier à l'Assemblée nationale que les autres municipalités de la province pourront nettoyer et reboiser, elles aussi, les berges de leurs cours d'eau en se prévalant d'un programme gouvernemental en préparation. Ce programme, dont Le DEVOIR révélait hier les grandes lignes, constituera un des éléments de la politique de mise en valeur du milieu hydrique québécois à laquelle le ministère de l'Environnement met la dernière main. Le projet ONET, qui prévoit d'associer l'été prochain 100.000 jeunes au nettoyage du fleuve, constitue un deuxième élément de ce projet.

LA COMMISSION BEAUDRY C'est par temps calme qu'il faudrait négocier les services essentiels

CLÉMENT TRUDEL

RIMOUSKI — À l'approche d'une grève, il est difficile de négocier une entente relative aux services essentiels, soutient la compagnie Québec-Téléphone dans un mémoire soumis hier à la Commission consultative sur le travail (commission Beaudry). La compagnie suggère donc qu'un accord soit acquis par temps calme et demande que l'employeur puisse avoir le même poids que le syndicat avec sa «liste» devant le Conseil des services essentiels.

En principe, les commissaires se disent d'accord avec une telle volonté de diminuer la vapeur ou d'atténuer les frictions entre parties mais l'un d'eux, Viateur Larouche, relève une certaine ambivalence dans ce genre de doléances. D'une part, on nous demande de faciliter les règlements entre parties et, d'autre part, on voudrait nous voir intervenir pour que le législateur fixe le moment où devraient se tenir ces discussions pour fabriquer une liste acceptable de services essentiels dans les services publics. Or, rien dans les lois actuelles n'empêche la conclusion d'ententes sur les services essentiels en dehors des périodes de conflit imminent.

Sur le conflit qui a touché en mai Québec-Téléphone, l'employeur désire être rassuré contre la possibilité de «vandalisme» visant son équipement. Signalant que tout ce qui est informatique est «vulnérable», le commissaire Jean Gérin-Lajoie rappelle qu'il faut effectivement en venir à des grèves «civilisées», sinon la situation «risque de nous échapper».

Plus tôt, au nom de la Chambre de commerce et du Conseil économique de Rimouski, les porte-parole de ces groupements avaient signalé la nécessité de «rétablir l'équilibre des forces» et de donner à la PME une négociation à sa mesure, c'est-à-dire simple et efficace. À ce

sujet, le président René Beaudry a rectifié sur-le-champ une impression laissée par les énoncés sur les malheurs de la PME: «Aucune loi ouvrière, au Québec, ne détermine une présomption de culpabilité» (envers l'employeur) et si une telle opinion est répandue dans les milieux de la PME, c'est qu'il existe là une profonde incompréhension de ce que sont les relations ouvrières. La Chambre de commerce soutient que la venue d'un syndicat dans une PME rend le dialogue difficile avec le personnel: «Ça vient de l'extérieur, c'est un des cas majeurs où ça entraîne la discordance», selon Richard Dorion, du Conseil économique de Rimouski.

Les commissaires se montrent étonnés chaque fois qu'un tel pessimisme s'exprime — et cela a été fréquent au cours des deux jours d'audience de Rimouski; leurs questions tendent à pousser leurs interlocuteurs pro-PME à mieux étayer leurs postulats qui, s'ils étaient acceptés, conduiraient à reconnaître pour tout travailleur le droit à la désyndicalisation. M. Larouche a même reproché à l'un des patrons qui déposait devant la commission d'avoir «peur d'avoir peur», ajoutant qu'il fallait mettre le même effort vis-à-vis des ressources humaines d'une PME que face aux nouveaux équipements pour lesquels on n'hésite pas à se doter de conseillers spéciaux.

La commission fait relâche la semaine prochaine. Elle siégera début novembre à Trois-Rivières. Certains des points sur lesquels «les syndicats ont une foule d'advance» au cours de ces audiences régionales, selon l'expression de Viateur Larouche, ne peuvent pour l'instant faire l'objet de conclusions, même provisoires, le point de vue d'organismes patronaux tel le Conseil du Patronat du Québec ne doivent parvenir à la commission qu'en décembre, lors des audiences de Montréal.

ANDRÉE CHAMPAGNE

■ L'accent sur les jeunes qui vont bien

Bernard Descôteaux

Andrée Champagne est conservatrice de nature. Lorsqu'elle a décidé il y a quelques mois de tourner la page sur sa carrière artistique pour entreprendre une carrière politique, elle s'est dirigée tout naturellement vers le Parti conservateur.

«Je suis une fille d'industrie privée», affirme-t-elle tout de go pour expliquer ce choix, avouant sans détour être plus préoccupée par le déficit que par le maintien sur la colline parlementaire à Ottawa du camp de la paix qu'elle juge inesthétique.

Cette femme à qui son rôle de «la belle Donald» dans les Belles histoires des pays d'en haut a donné une notoriété que bien des collègues ministres pourraient envier, n'est pas en effet du genre à cacher ses opinions. Certes, son choix politique a pu étonner mais il était tout naturel, a-t-elle expliqué hier à un petit groupe de journalistes.

Depuis sa nomination comme ministre d'État à la jeunesse, c'était pour Mme Champagne sa première intervention publique. Elle ne maîtrise pas encore tous ses dossiers ministériels, mais elle ne craignait hier aucune question, particulièrement celles touchant ses opinions personnelles.

Le silence observé jusqu'ici tenait à sa volonté de faire ses devoirs. Sans fausse honte, elle reconnaît avoir été bien surprise par sa nomination au cabinet. Le 18 septembre, sa priorité était bien plus de savoir où se trouvait son bureau que de

répondre aux questions de la presse sur ses priorités, note-t-elle.

Après un mois de travail, Mme Champagne n'a pas encore répondu à toutes les questions. Elle ne sait pas encore par cœur de quels budgets elle dispose pour les programmes liés aux jeunes. Par contre, elle commence à savoir ce qu'elle veut: tailler chacun de ses collègues fédéraux qui dans leurs ministères ont un volet jeunesse; inciter ses homologues provinciaux à coordonner les efforts des deux niveaux de gouvernement pour éviter la duplication, particulièrement à l'occasion de l'Année internationale de la Jeunesse dont elle voudrait faire un tremplin pour l'élaboration d'une politique de la jeunesse.

Fidèle à son image de conservatrice, elle laisse d'ailleurs entrevoir qu'elle sera moins interventionniste que pouvaient l'être ses prédécesseurs, Céline Hervieux-Payette et Jean Lapierre. Pour l'Année internationale de la jeunesse, ceux-ci préoyaient mettre l'accent sur les jeunes en difficultés. Pour sa part, elle propose plutôt que l'on mette l'accent sur les «85% de jeunes qui vont bien». Les activités mises sur pied à l'intention de ces derniers pourra avoir un effet d'entraînement sur les jeunes en difficultés. Pourquoi les jeunes ne pourraient pas essayer d'aller eux-mêmes chercher les «détrachés», demande-t-elle.

C'est une approche typique au Parti conservateur, un parti dans lequel, sur le plan idéologique, elle se dit à l'aise. Spontanément, elle semble d'ailleurs partager la plupart des

positions de ce parti. Que ce soit sur l'avortement (elle est contre), sur le fédéralisme (elle a voté NON au référendum) ou sur le maintien du camp de la paix sur la colline parlementaire, que plusieurs de ses collègues veulent démanteler. La tente orange que les libéraux ont tolérée avec plaisir pendant plus d'un an lui apparaît inesthétique. Le groupe de jeunes qui occupe ce camp a fait passer son message. «On sait où il en sont, à quoi ils croient», dit-elle.

Si elle est venue en politique, Mme Champagne affirme que c'est qu'elle était convaincue de pouvoir apporter une contribution, notamment dans les dossiers culturels. Il y avait une période de changement qu'elle sentait venir et à laquelle elle voulait participer.

C'est elle-même qui est allée offrir ses services au Parti conservateur. Au printemps, elle rencontra Jean Bazin et rapidement on convint de sa candidature dans la circonscription de Saint-Hyacinthe d'où elle est originaire. C'était sa première implication politique, si l'on excepte sa participation à des campagnes de la Société canadienne du cancer ou à l'Union des artistes dont elle était secrétaire générale. Elle s'était toujours tenue à l'écart, croyant qu'une artiste n'avait pas à se servir de sa notoriété pour promouvoir des causes. Fidèle à cette conception, elle a refusé l'aide de camarades artistes qui s'offraient à venir faire campagne à ses côtés.

De sa victoire, Mme Champagne dit n'avoir jamais douté tellement elle était convaincue de la justesse



des idées qu'elle défendait, particulièrement lorsqu'il s'agissait de relancer l'économie canadienne. Dans un comté majoritairement rural, elle a dû faire ses devoirs et apprendre à discuter des problèmes des éleveurs de porc et des producteurs de betterave à sucre.

Maintenant qu'elle est élue, elle se promet bien de ne pas abandonner ses électeurs. Son premier réflexe a d'ailleurs été de s'inscrire au caucus rural de son parti. Elle continuera de tenir une résidence à Saint-Hyacinthe et promet à ses concitoyens, même si elle aurait le choix, de payer ses impôts au Québec.

Le 4 septembre a marqué pour cette femme la fin d'une carrière artistique: «28 ans, c'est bien assez», avoue-t-elle comme un peu soulagée de tourner la page. Son image de «la belle Donald», risque malgré tout de continuer à la hanter. Si c'est le cas, ce sera la faute des journalistes car il y a longtemps que la page est tournée, assure-t-elle.

EN BREF...

■ Malaise à Fredericton

FREDERICTON (PC) — Le ministre des Affaires municipales du Nouveau-Brunswick a reconnu hier qu'il existait un certain malaise au sein du groupe des parlementaires conservateurs, en attendant la décision de la GRC de porter ou non des accusations contre le premier ministre Richard Hatfield. Tous les députés conservateurs sont cependant solidaires de leur chef, a affirmé M. Yvon Poitras, convaincus qu'ils sont de son innocence. «Je crois à ce que le premier ministre a dit, que la drogue n'est pas à lui et que ce n'est pas lui qui l'a mise là», a déclaré le ministre à l'issue d'une réunion des 38 parlementaires. Exactement 26,5 grammes de marijuana ont été trouvés dans une pochette extérieure de la valise de M. Hatfield, à l'aéroport de Fredericton le 25 septembre dernier.

■ Un règlement modifié

QUÉBEC (PC) — Le règlement qui régit le placement dans l'industrie de la construction sera «substantiellement modifié» d'ici le mois de décembre, a annoncé hier en chambre le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette. Il a réitéré cette intention, qu'il avait déjà annoncée à l'issue de la commission parlementaire sur la construction, en réponse à une question du député libéral, M. Michel Pagé. Le député de Portneuf s'inquiétait du nombre accru de jeunes qui se présentent aux bureaux de comté de députés pour se plaindre du règlement de placement de l'actuel ratio compagnon-apprentis.

■ Lenteur du gouvernement

QUÉBEC (PC) — L'opposition officielle a accusé le gouvernement québécois de perdre son temps avec des symposiums en régions plutôt que de trouver rapidement des solutions aux problèmes de chômage des jeunes. Lors de la période de questions, hier, le député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, a déposé un document émanant du Secrétariat à la jeunesse, dans lequel le gouvernement fait part de son intention de tenir des symposiums régionaux sur la situation des jeunes. Le document «Changeons le mode d'emploi» est effectivement plutôt vague. On y énonce le but des symposiums: «favoriser l'accès des jeunes à l'emploi en suscitant chez eux et leurs partenaires socio-économiques la reconnaissance et le partage d'une responsabilité collective du non-emploi ainsi que l'émergence de mesures spécifiques à l'insertion des jeunes au marché du travail».

■ Un nouveau nom

Après 130 ans d'existence, l'Institut des sourds de Montréal change de nom et devient l'Institut Raymond-Dewar en hommage à un jeune comédien décédé il y a un an et qui a été un des grands défenseurs de la cause des personnes sourdes au Québec. L'institution transforme aussi ses activités. Elle s'oriente de plus en plus vers une nouvelle philosophie d'intervention et se préoccupe d'intégrer encore davantage la personne avec déficience à son milieu familial et à sa communauté. Le nouvel institut dispense des services spécialisés dans la région de Montréal métropolitain afin de favoriser cette intégration. Il dispense aussi des services aux enfants déficients multi-handicapés qui exigent des soins plus spécialisés que ceux qu'ils peuvent trouver dans leur région.

QUÉBEC

RECENSEMENT 84

Électrices, électeurs, vérifiez si votre nom est inscrit et bien inscrit sur la liste électorale que vous recevez chez vous.

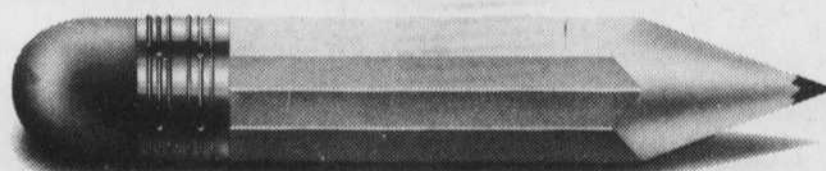
Du 22 au 27 octobre,

c'est la révision.

Voyez-y!

lundi 22
mardi 23
mercredi 24
jeudi 25
vendredi 26
samedi 27

OCTOBRE



Électrices! Électeurs!

Du 22 au 27 octobre, c'est la révision des listes électorales. Prenez le temps de bien vérifier celle que vous recevez chez vous.

En milieu urbain (localités de plus de 2 000 habitants).

Après vérification, si vous devez effectuer une inscription, une correction ou une radiation, vous devez vous présenter au bureau de dépôt le plus près de chez vous. Vous trouverez l'adresse sur une liste publiée dans les journaux ou en communiquant avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale.

Les bureaux de dépôt sont ouverts aux heures et jours suivants: du lundi 22 octobre au samedi 27 octobre de 8 h à 22 h.

En milieu rural (localités de 2 000 habitants et moins).

Pour connaître les nom, adresse et numéro de téléphone des réviseurs ruraux, vous devez consulter la liste électorale que vous avez reçue ou communiquer avec le directeur du scrutin de votre circonscription électorale.

Convocations

Il se peut que les réviseurs des listes électorales vous convoquent. Répondez à cette convocation. Sinon, vous perdrez votre droit de vote.

N'oubliez pas que votre droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, dépend de votre inscription sur la liste électorale.

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-463-4378

parce qu'un vote, ça compte

tenue d'un scrutin

financement des partis politiques

carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.



Les fontaines du Vieux Port

Le jury que préside Oriol Bohigas, architecte espagnol de réputation internationale, a fort à faire pour choisir, parmi 750 maquettes de fontaines exposées à la gare maritime du port de Montréal, les quatre qu'il recommandera à la Société immobilière du Canada pour le Vieux Port de Montréal. La Société avait organisé un concours national pour la construction de fontaines, rue de la Commune, aux intersections des quais Alexandra, King Edward, Jacques-Cartier et Victoria. Le jury doit annoncer ses conclusions cette semaine. (Photo: Jacques Grenier)

**Une chicane de ministères
Un navire grec coupable de pollution a versé sa caution au dernier moment**

OTTAWA (PC) — Ce n'est que quelques heures avant le départ du navire grec Sifnos du port de Montréal, le 6 octobre dernier, que des représentants du ministère fédéral de l'Environnement lui ont réclamé un cautionnement pour garantir le coût de nettoyage du pétrole qu'il y a laissé fuir.

Si on a tardé à agir, a expliqué M. George Mezzetta, directeur du service de protection de l'environnement à Montréal, c'est que le cautionnement aurait dû être exigé par le ministère fédéral des Transports, de qui relève l'administration du port de Montréal.

La fuite de 25,000 tonnes de pétrole, le 4 octobre, va probablement coûter quelque \$300,000 en travaux de nettoyage, a signalé M. Mezzetta.

Depuis ce temps, les propriétaires du bateau ont assuré le gouvernement canadien qu'ils reconnaissent leur responsabilité et qu'ils allaient assumer tous les frais.

Ce sont de hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement qui ont demandé à leur ministre, Mme Suzanne Blais-Grenier, de porter à l'attention du ministre des Transports, M. Don Mazankowski, le fait que le navire grec s'appretait à quitter le pays sans verser de cautionnement.

Cet exemple va servir au nouveau gouvernement pour mieux délimiter l'autorité de chaque ministère et éviter des erreurs dans l'avenir.

La police présume très souvent de la culpabilité des jeunes qu'elle arrête

NATHALIE PETROWSKI

Parce qu'ils portent du cuir ou des froques de jeans. Parce qu'ils se tiennent en bande dans les stations de métro ou qu'ils traînent dans les centres d'achats. Parce qu'ils sont jeunes et désœuvrés, ils sont souvent harcelés, arrêtés, fouillés, poussés, perquisitionnés, battus, et surtout jamais informés de leurs droits par le système policier. On appelle cela la brutalité policière et bon nombre de jeunes en sont aujourd'hui la cible privilégiée.

C'est ce que révélaient des représentants de la Ligue des Droits et Libertés, au cours d'une conférence de presse tenue hier à Montréal à l'occasion du lancement d'une brochure publiée par leurs soins et intitulée *Les jeunes face à la police*.

Sur les 2,500 jeunes québécois rejoints lors d'une enquête-terrain dans les milieux scolaires ou par l'entremise d'organismes de jeunes, la moitié se sont plaints de la brutalité des policiers québécois qui abuseraient de leurs pouvoirs discrétionnaires.

Les méthodes « fortes » utilisées vont de l'intimidation par des coups

ou des insultes verbales jusqu'à la fouille, l'arrestation et la détention sans que les jeunes ne soient jamais informés de leurs droits fondamentaux. « C'est significatif ou d'un resserrement des contrôles sur cette partie de la société ou de rapports conflictuels de tous ordres avec un système qui ne lui fait pas toujours de place », déclare l'avocate Martine Paradis.

Alain Arsenault, avocat lui aussi, avance pour sa part que les jeunes sont une cible privilégiée des policiers. Depuis environ huit ans, l'avocat a remarqué que les dossiers rapportant des problèmes entre les jeunes et la police se multiplient de façon significative. Selon lui, le mandat de contrôle social des policiers pousse ces derniers à s'acharner davantage sur les jeunes. « Les policiers n'ont aucun contrôle sur les jeunes. Comme cette population est jeune et influencable, les policiers en profitent pour leur imposer, le plus vite possible, leur force et leur autorité et pour perpétuer le mythe du policier intouchable. » Ce qui revient à dire que la méthode forte serait une forme d'investissement social sur les citoyens de demain.

Au quartier général de la police de

Montréal, le sergent Normand Bélaire réplique que les jeunes ne respectent plus l'autorité et que ce sont souvent eux qui provoquent et poussent les policiers à la violence. Pour appuyer l'argument, il parle de la montée de la violence des jeunes et de la recrudescence de la délinquance et du vandalisme chez cette portion de la population.

Selon lui, « l'époque des bras » est révolue: ce qui ne veut pas dire que les policiers n'interviennent plus physiquement lorsque la situation l'exige, c'est-à-dire lorsque la police a l'impression de perdre le contrôle des opérations. Interrogé sur l'arrestation massive de jeunes à la station de métro Villa Maria il y a quelques mois, le policier déclare, catégorique, que ce fut « une bonne leçon pour les jeunes ».

« Lorsqu'il y a attroupement et risque d'émeute, dit-il, ce n'est pas le temps de commencer à poser des questions et à demander si les jeunes sont spectateurs ou acteurs. Dans ce cas-là, tu ramasses ton groupe et même si cinq ou dix jeunes sur cent n'avaient rien à se reprocher, ça leur donne une bonne leçon. Ils n'avaient rien à faire là de toutes façons ».

Même attitude face aux jeunes qui traînent dans les centres d'achat. « Ce n'est pas leur place, dit-il, et ce n'est pas le rôle des policiers de les conseiller et de se prendre pour des travailleurs sociaux. » Il a été prouvé, selon lui, que les jeunes qui se tiennent en bande s'adonnent au vandalisme. « Quand ça fait dix fois qu'un policier demande à un jeune de décamper, il est normal, sinon humain, qu'au bout de la onzième fois, le policier y aille manu militari ».

C'est justement cette attitude cavalière de la part des policiers qui a poussé la Ligue des Droits et Libertés à publier une brochure intitulée *Les jeunes face à la police*, imprimée à 5,000 exemplaires et distribuée autant dans le réseau scolaire que dans les maisons de jeunes et même dans certains postes de police.

« La commande venait du milieu, souligne Richard Chartier, responsable du dossier jeunesse à la Ligue. L'enquête-terrain, menée auprès de 2,500 jeunes âgés entre 11 et 18 ans, a mis en lumière leur préoccupation

face aux droits judiciaires et en particulier face au système policier ».

Les enquêteurs ont constaté que les jeunes étaient mal ou pas informés de leurs droits. La plupart d'entre eux ne savent pas qu'ils peuvent faire appel à un avocat et qu'ils peuvent également porter plainte contre le système policier. Les plaintes sont rares parce que les jeunes ont peur de la police. Lorsque leurs plaintes se rendent jusque dans les hautes instances judiciaires, elles se butent souvent à la solidarité des policiers qui témoignent rarement les uns contre les autres.

La Ligue des Droits et Libertés maintient que cette brochure n'est pas une « charge » contre les policiers et l'appareil judiciaire, car ce ne sont pas tous les policiers qui abusent de leurs pouvoirs. La Ligue souligne quand même que certains policiers « s'emploient à régler eux-mêmes, par le harcèlement ou la force excessive, les différends qui les opposent à une génération plus qu'à son tour malmenée par le système ».

St-Ferdinand: Laurin refuse d'intervenir

QUEBEC (PC) — Il appartient au pouvoir juridique de sévir contre les syndiqués de l'hôpital Saint-Ferdinand d'Halifax, en grève illégale depuis la semaine dernière, estime le ministre des Affaires sociales Camille Laurin.

Interrogé par les journalistes à son entrée au conseil des ministres mercredi, le ministre a laissé entendre que le gouvernement n'interviendrait pas pour contrer la grève illégale.

« Quand il y a des grèves illégales, il faut que ce soit le pouvoir judiciaire qui intervienne », a-t-il avisé.

Aux yeux du ministre Laurin, il s'agit d'abord d'une question de désobéissance aux lois qui visent précisément à parer de tels cas. « Les lois sont faites pour qu'on leur obéisse ».

Le projet ONET devra être modifié pour être subventionné

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le projet ONET, qui vise à nettoyer les rives du Saint-Laurent l'été prochain grâce au concours de 100,000 jeunes, doit faire l'objet de modifications sérieuses s'il veut voir le jour ou à tout le moins bénéficier des \$2,5 millions que cet organisme à but non lucratif réclame au gouvernement pour mener son navire au port.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR M. Pierre Perreault, l'attaché de presse du ministre de l'Environnement. Parmi les principales modifications auxquelles songe le ministre, on note principalement:

- la nécessité pour ONET de s'attaquer à une tâche « moins ambitieuse » que celle de nettoyer les berges du fleuve sur « toute » leur longueur car ces berges sont dangereuses en plusieurs endroits, notamment où on trouve des falaises ou une forte pente;
- le désir du ministre d'intégrer ce projet à sa prochaine « politique » de mise en valeur du milieu hydrique et à son éventuel « programme » de nettoyage des rives et de revégétation des berges, qu'il doit annoncer sous peu (Voir article voisin);
- l'obligation d'améliorer l'encadrement du projet pour le « rendre plus sécuritaire », précise M. Perreault. À titre d'exemple, ce dernier rappelle que les colonies de vacan-

ces ont en général un ratio moniteurs-enfants de 1-15 alors qu'ONET avait prévu encadrer en moyenne 100 adolescents avec chaque moniteur. « On a des doutes sur l'efficacité de cet encadrement », a commenté l'attaché de presse du ministre de l'Environnement.

Ce dernier précise toutefois qu'il croit « fondamentalement à l'importance du projet » ONET et au ministère, dit-il, on s'intéresse moins au nettoyage proprement dit des berges du fleuve qu'à l'exceptionnelle valeur « éducative » de cette expérience et l'impact d'une « sensibilisation » aussi massive aux problèmes de l'environnement.

Le ministère voit d'ailleurs « d'autres possibilités » à ce projet, notamment au fait que ses 100,000 recrues pourraient servir « d'ambassadeur » auprès des élus municipaux pour les pousser à nettoyer et aménager les rives des lacs, ruisseaux et rivières locales. « On peut même leur proposer (à ONET) de nettoyer l'ensemble des bassins versants du Québec », précise M. Perreault en songeant à une version moins fluviale d'ONET.

« Nous ne tentons pas de récupérer ce projet, souligne l'attaché de presse de M. Ouellette comme s'il voyait venir l'objection. On va simplement essayer de concilier ce projet avec les programmes en préparation ».

Réunion annuelle des anciens du Collège Jean-de-Brébeuf
VENDREDI 26 OCTOBRE 1984

L'Association des Anciens du collège vous invite cordialement à sa réception annuelle qui aura lieu à la cafétéria des élèves de 19 à 21 heures.

Pour plus de renseignements appelez: **342-1320 poste 304**

N.B.: Les Anciens dont nous avons perdu la trace nous rendraient un grand service en appelant au Secrétariat pour nous donner leur adresse.

**Intégration tarifaire CTL-GTCUM
Les propos de Lévesque ouvrent de nouvelles perspectives à Laval**

ALAIN DUHAMEL

Les propos que le premier ministre, M. René Lévesque, a tenus au sujet de l'intégration tarifaire entre la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) et la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal (CTRSM) ouvrent des perspectives

nouvelles au nord, à Laval.

L'an dernier, la CTCUM et la Commission de transport de Laval (CTL) avaient conclu un accord de principe sur un projet d'intégration tarifaire reposant, entre autres choses, sur une contribution accrue du gouvernement québécois au financement du transport en commun.

La CTCUM n'a pas donné son accord à ce projet le jugeant, dans ses aspects financiers, insuffisant. La compensation convenue ne dédommageait pas la CTCUM des effets de débordements urbains qui font en sorte que les contribuables hors de l'île

de Montréal ne contribuent pas, à même le produit de leurs taxes municipales, au financement des infrastructures de métro dont ils profitent.

« Nous serons certainement dans une meilleure position » affirme le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, en commentant les intentions exprimées du premier ministre.

Cette semaine, M. Lévesque a indiqué que le gouvernement québécois allait contribuer financièrement, s'il s'agit de sommes « raisonnables » à l'intégration tarifaire entre la CTCUM et la CTRSM.

Le Conseil des maires de la rive sud et la CTCUM ne s'entendent pas sur les aspects financiers de cette affaire. Au sud, comme au nord, la CTCUM estime qu'elle ne peut conclure d'accord d'intégration tarifaire s'il impose aux contribuables de l'île de Montréal un fardeau supplémen-

taire, direct ou indirect.

Les intentions exprimées du premier ministre, si elles se concrétisent, auront valeur d'un précédent que l'administration lavalloise invoquera lorsqu'elle reprendra le projet d'intégration tarifaire. Pour l'heure, cependant, elles ne concordent pas, d'une façon évidente, avec les propos que tenait la semaine dernière le ministre des Transports, M. Jacques Lévesque, au Comité ministériel de la région de Montréal. « La politique de financement du transport en commun s'applique à tout le monde » avait dit M. Lévesque.

Dans un autre domaine du transport en commun, l'administration lavalloise a refusé de se joindre à Transport 2000 dans la constitution d'un front commun en vue de promouvoir la modernisation de la ligne des trains de banlieue Montréal-Deux-Montagnes.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont conclu une entente financière, en 1981, sur le financement de ce projet de modernisation. Or, depuis, Transport 2000 note qu'elle ne s'est pas concrétisée et s'inquiète des délais de mise en chantier. Il propose la formation d'un front commun de toutes les villes, dont Laval, où passe cette ligne.

En 1982, le comité exécutif de Laval s'était opposé à un projet d'intégration tarifaire pour le train de banlieue et au projet préparé par le Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM).

guérin
l'éditeur qui édite

Maintenant disponible

FRANCAIS 3e secondaire
DIS-MOI (Michel David)
Collection «CLÉ»
Sous la direction d'Anne-Marie Connolly
Accepté par le M.E.Q.



En vente dans toutes les librairies

374 pages, 4 couleurs, couverture cartonnée
Manuel de l'élève... **15,95\$**
ISBN-2-7601-11119-9

Cahier d'accompagnement — à paraître
Guide du maître — à paraître

À paraître dans la même collection:
« Raconte » — 2e secondaire
« Entre amis » — 1ère secondaire

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél. (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél. (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél. (514) 843-6241
---	---	--	---

Hubert Reeves

Poussières d'étoiles

Hubert Reeves

SEUIL

49,95 \$

« Cet album voudrait être une ode à l'univers. J'ai tenté de rendre hommage à sa splendeur et son intelligibilité, d'exprimer à la fois sa créativité, son inventivité, sa beauté et sa richesse. J'ai voulu donner à contempler et à comprendre. »
H. Reeves.

Par l'auteur de **PATIENCE DANS L'AZUR**
SEUIL

INFORMATIONS INTERNATIONALES

El Salvador : de prestigieux officiers périclent dans la chute de leur hélicoptère

SAN SALVADOR (AFP, Reuter) — L'armée salvadorienne a perdu mardi l'un de ses chefs les plus prestigieux, le colonel Domingo Monterrosa, 43 ans, devenu depuis quelques mois une sorte de symbole des nouveaux officiers présents sur le terrain dans la lutte contre la guérilla.

Le colonel Monterrosa, a indiqué l'armée mardi soir, est mort dans la chute de son hélicoptère dans la province de Morazan, fief traditionnel de la guérilla, où les troupes qu'il commandait avaient lancé depuis cinq jours une vaste opération anti-subversive.

Treize autres personnes ont perdu la vie, dont trois autres officiers de haut rang.

Le radio du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN), Radio-Venceremos, avait lancé en fin d'après-midi la nouvelle de la mort du commandant de la troisième brigade, qualifié de « principal stratège des forces armées », en revendiquant la destruction de l'hélicoptère qui le transportait.

Selon un porte-parole de l'armée salvadorienne, le colonel Ricardo Cienfuegos, 14 personnes, dont deux colonels et deux commandants ont

péri au cours de la catastrophe. Il a ajouté qu'un incident mécanique était à l'origine du drame, mais Radio-Venceremos a déclaré que des maquisards avaient abattu l'hélicoptère près de Joateca à environ 125 km de la capitale.

Ont également disparu dans l'accident le commandant du bataillon Atacatl, corps d'élite entraîné par les États-Unis, le commandant José Azmitia, commandant de la province de Morazan, le lieutenant-colonel Napoleon Gerson Calito et son chef des opérations, le commandant Nelson Alejandro Rivas.

Le coup psychologique, pour l'armée salvadorienne, est indiscutablement très dur.

Le colonel Monterrosa, entré dans la carrière militaire il y a 24 ans, était un homme de taille moyenne, aux cheveux frisés, d'allure discrète : rien du matamore ou du baroudeur de film de série B. Pourtant, depuis plus d'un an, il s'était converti peu à peu en l'un des hommes les plus célèbres de l'armée salvadorienne.

Commandant du premier bataillon antiguerilla Atacatl, il avait pris en 1983 le commandement de la troisième



sième brigade, l'une des plus fortes unités de l'armée, stationnée à San Miguel, dans l'extrême est du pays, région très troublée.

Dans l'armée, il était devenu une sorte d'exemple des jeunes officiers, plus proches de ses hommes sur le terrain que des bureaux de la capi-

tales, n'hésitant jamais à participer avec eux aux opérations qu'il lançait en permanence contre les bastions de la guérilla, notamment dans la province de Morazan.

Depuis plusieurs mois, il avait pris pour habitude d'emmener avec lui les journalistes qui le demandaient, et la visite en hélicoptère organisée par le colonel Monterrosa faisait partie du programme obligé de tout journaliste de passage.

Pour le FMLN, le colonel Monterrosa était la bête noire. De son passage à la tête du bataillon Atacatl, les insurgés rappelaient sa responsabilité dans le bombardement le 26 septembre 1983 de Tenancingo, une bourgade de 2.000 habitants à une trentaine de kilomètres de la capitale, qui avait fait 20 morts dans la population civile.

Dans le même temps, il apparaissait comme l'un des militaires les plus ouverts au dialogue, qui était allé jusqu'à déclarer, à la veille des élections présidentielles, que le scrutin ne représentait qu'un des facteurs de la solution de la crise, et qu'il faudrait « obligatoirement » arriver un jour à négocier avec la « subversion ».

Philippines

Marcos s'en prend à l'armée

MANILLE (AFP) — Le président Ferdinand Marcos a pris hier le risque de « s'attaquer » à l'armée, pourtant un des piliers de son régime, pour éviter d'être lui-même victime d'une crise majeure déclenchée il y a 14 mois par l'assassinat du dirigeant de l'opposition Benigno Aquino, estimant les analystes politiques.

En suspendant un de ses proches, le général Fabian Ver, chef d'état major des armées accusé de complicité dans l'assassinat du sénateur le 21 août 1983 par une commission d'enquête civile, le président se prive du soutien inconditionnel de l'armée, après 19 ans de pouvoir dont neuf ans de loi martiale (1972-1981).

Le président a ordonné que le général Ver, deux autres généraux et les 23 personnes, en majorité des militaires, mises en cause dans un rapport de la commission publié hier, soient jugées par un tribunal spécial.

Ces décisions représentent une volte-face de M. Marcos après l'assassinat de M. Aquino à l'aéroport de Manille à son retour d'un exil volontaire aux États-Unis. Le président s'était alors rangé aux thèses des militaires, pour qui M. Aquino avait été tué

par un agent des communistes, lui-même immédiatement abattu par les forces de sécurité. La commission d'enquête a conclu à un complot de l'armée pour éliminer le sénateur.

Le durcissement du président Marcos face aux militaires n'a cependant pas suffi à désamorcer les critiques de l'opposition, en position de force après ses succès aux législatives de mai dernier et une succession de grandes manifestations depuis la mort d'Aquino. La très influente Église catholique elle-même a récemment appelé avec succès les milieux d'affaires et les cadres à descendre dans la rue.

Après la mise en cause du général Ver, la veuve de l'opposant assassiné, Mme Corazon Aquino, a accusé le président Marcos, lié personnellement avec le chef d'état major, d'avoir lui-même ordonné l'assassinat, ou du moins d'en porter « la responsabilité morale ».

De nouvelles manifestations sont maintenant attendues dans un pays en proie à sa plus grave crise économique depuis la guerre. Les précédentes protestations ont déjà fait une douzaine de morts et plusieurs dizaines de blessés.

Un an après l'invasion américaine

Le désabusement s'empare de la Grenade

SAINT GEORGE'S (Grenade) (AFP) — Un an après le débarquement américain à la Grenade, la population connaît un certain désenchantement tandis que les quelque 300 militaires maintenus dans l'île par Washington s'adonnent aux plaisirs de la mer des Caraïbes et aux joies du jogging.

Au terme de douze mois de présence, les soldats dépêchés par le président Ronald Reagan pour « rétablir la démocratie » ont adopté un « profil bas », comme disent les Américains. De temps à autre, une jeep isolée sillonne les ruelles escarpées de Saint George's, la capitale. Mais il est rare de rencontrer des soldats en uniforme. On les croise plutôt, blonds et bronzés en maillot de bain ou tenue de sport.

Officiellement, ils sont désormais 300 : 150 policiers militaires et 150 chargés de l'intendance. Ils demeureront à la Grenade jusqu'à l'automne 1985, le temps de former un corps de sécurité local, selon une source informée américaine.

Ils sont aidés dans leur tâche par 300 hommes venus des six pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales — Barbade, Sainte-Lucie, Jamaïque, Dominique, Saint-Vincent, Antigua — qui avaient symboliquement débarqué avec les marines.

Pour installer leur quartier général, les Américains ont choisi un élégant hôtel du bord de mer qui donne sur la splendide plage de Grand Anse Bay. Là, les uns font de la planche à voile, d'autres lèzardent sur le sable blanc ou se baignent dans l'eau transparente et turquoise. La guerre est finie. C'est le repos du guerrier.

Eparpillés un peu partout dans cette minuscule île de 344 kilomètres carrés, les « GI's » sont cantonnés en général dans des commissariats tranquilles sous les cocotiers.

Si la population se félicite encore, dans sa grande majorité, de leur présence, une légère déception commence à se faire sentir. Rien ou presque n'a changé dans la vie quotidienne. Les routes sont défoncées, l'électricité est rationnée huit heures par jour, l'eau ne coule guère dans les robinets. Le chômage s'est accru — il atteint 40 %, selon les observateurs locaux —, l'assistance médicale s'est considérablement dégradée après le départ des Cubains, les programmes sociaux ont été gelés par le gouvernement intérimaire.

Le 25 octobre de l'année dernière,



Plus de 5.000 marines américains ont débarqué à la Grenade il y a un an. (Photolaser CP)

les Américains avaient été accueillis en libérateurs. Leur débarquement avait alors effacé cinq longues journées de terreur qui avaient commencé le 19 octobre quand l'Armée du peuple, sans sommation, avait ouvert le feu sur les manifestants, en tuant au moins une centaine, venus exiger la libération du premier ministre Maurice Bishop, assigné à résidence par son propre vice-premier ministre, le pro soviétique Bernard Coard.

Un an plus tard, les habitants attendent toujours. Les jeunes rastas, bonnet de laine sur le crâne, proposent de la drogue aux quelques touristes américains venus découvrir des paysages de guerre. Dans Saint George's, peu d'affiches politiques sont visibles pour les élections générales prévues le 3 décembre, les premières depuis le débarquement.

Avant ces élections, le 26 octobre, soit demain, la Grenade inaugure un aéroport au sud de l'île dont la construction avait été entreprise par les Cubains. Les Américains y ont investi \$19 millions US, selon des chiffres officiels. La population espère qu'il permettra de développer le tourisme, seule ressource avec la noix muscade, la banane et le cacao.

La présumée menace militaire que représentait cet aéroport avait été un des motifs invoqués par le président Reagan pour justifier l'invasion.

Pour le moment cependant, aucune grande compagnie aérienne n'a décidé d'atterrir sur la piste. C'est un appareil spécial de la PANAM qui

inaugurera la piste en présence du directeur de l'aide américaine, Peter MacPerson. Ce dernier représente le

Contadora : le Venezuela déplore les propositions de modifications

CARACAS (AFP) — Les modifications que souhaitent apporter quatre pays d'Amérique centrale au document élaboré par le groupe de Contadora pour ramener la paix dans la région constituent « un processus démobilisateur », a déclaré le ministre vénézuélien des Affaires étrangères, Isidro Morales Paul.

Les ministres des Affaires étrangères du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras et du Salvador ont élaboré samedi dernier, à Tegucigalpa (Honduras), un document de 90 pages rassemblant les modifications qu'ils souhaitent voir apporter au plan de paix proposé par le groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela).

Le Nicaragua, le cinquième pays impliqué dans la crise d'Amérique centrale, et le seul à avoir accepté sans au-

gouvernement américain aux célébrations entourant le premier anniversaire du débarquement.

De son côté le président Reagan a estimé hier que l'intervention américaine avait donné un coup d'arrêt à l'expansion « du chaos et du totalitarisme ».

M. Reagan recevait à la Maison-Blanche 75 des 600 étudiants américains en médecine qui se trouvaient sur l'île quand 6.000 soldats américains y ont débarqué le 25 octobre 1983.

Profitant de l'occasion pour attaquer son adversaire démocrate Walter Mondale, M. Reagan a souligné qu'il y avait une « différence morale fondamentale entre la mission de sauvetage à la Grenade et l'invasion soviétique de l'Afghanistan ». C'est la différence entre « le totalitarisme et la démocratie » et certains « auraient dû le voir dès le début », a-t-il ajouté.

Contadora : le Venezuela déplore les propositions de modifications

CARACAS (AFP) — Les modifications que souhaitent apporter quatre pays d'Amérique centrale au document élaboré par le groupe de Contadora pour ramener la paix dans la région constituent « un processus démobilisateur », a déclaré le ministre vénézuélien des Affaires étrangères, Isidro Morales Paul.

Les ministres des Affaires étrangères du Costa-Rica, du Guatemala, du Honduras et du Salvador ont élaboré samedi dernier, à Tegucigalpa (Honduras), un document de 90 pages rassemblant les modifications qu'ils souhaitent voir apporter au plan de paix proposé par le groupe de Contadora (Colombie, Mexique, Panama, Venezuela).

Le Nicaragua, le cinquième pays impliqué dans la crise d'Amérique centrale, et le seul à avoir accepté sans au-

Extradition d'un faux espion

LA HAYE (AFP) — John Wood, l'homme aux multiples identités — canadienne, danoise, américaine — qui avait secoué le monde politique des Pays-Bas en affirmant espionner les pacifistes pour la CIA sera extradé vers la Belgique où on le réclame pour répondre du vol de quatre caisses d'obus dans la base aérienne de Florennes.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél. : (514) 934-0272, Télex : 05-268656, Cable : MARION

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélaïr
Comptables agréés
Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse H4Z 1H8 (871-1515)
Laval Bureau 110 2 Place Laval H7N 5M6 (668-8910)
Longueuil Bureau 200 125, Boul. St-Foy J4J 1W7 (670-4270)
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

Bilan de la visite de Papandreou en Pologne

VARSOVIE (Reuter) — La visite à Varsovie du premier ministre grec Andreas Papandreou a souligné les erreurs commises par les autres pays occidentaux dans leur politique à l'égard de la Pologne, a estimé hier le quotidien polonais *Rzeczpospolita*. En critiquant les sanctions imposées à Varsovie par les pays de l'OTAN — à l'exception de la Grèce —, M. Papandreou a manifesté sa « compréhension » à l'endroit de la Pologne. « La politique occidentale (...) mène à la déstabilisation de notre pays et (...) nuit à la cause de la paix en aggravant les conflits existants », poursuit l'article. M. Papandreou, qui est le premier chef d'un gouvernement occidental à visiter la Pologne depuis la proclamation de la loi martiale en décembre 1981, devait regagner la Grèce hier soir.

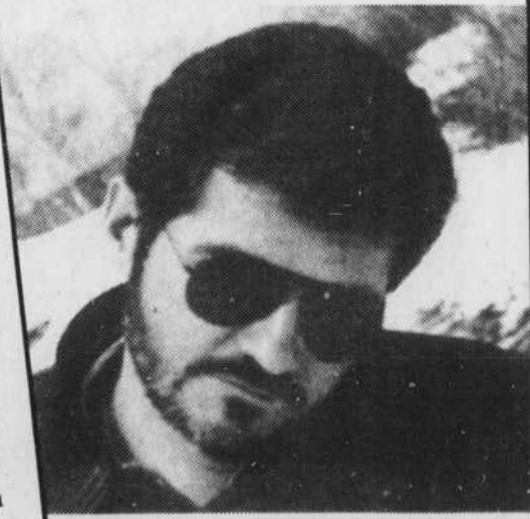
La vieille Europe, la tendresse filiale, l'amour fou, le bonheur — les thèmes majeurs tissés dans ce roman court, poignant, où le sourire ironique, l'élégance du style rapide et tendu ne sont qu'un dernier défi aux larmes.

Jack-Alain Léger

Pacific Palisades

Roman

Flammarion



flammarion



à l'émission de **SERGE BÉLAÏR** ce matin à compter de 6 heures

cjms
RADIO 128

C'est là pour vous

AM STÉREO

INFORMATIONS INTERNATIONALES



En visite officielle en Grande-Bretagne, le président français, M. Mitterrand, s'adresse au Parlement britannique. (Téléphoto AP)

Mitterrand lance un appel aux négociations sur le désarmement

LONDRES (AFP) — Au deuxième jour de sa visite d'État en Grande-Bretagne, le président François Mitterrand a choisi le cadre prestigieux de la Galerie royale du Parlement de Westminster pour lancer hier un « appel solennel » aux États-Unis et à l'URSS afin qu'ils reprennent les négociations sur les armements.

Il a réaffirmé devant les lords et les députés britanniques « l'urgence » de rouvrir les négociations sur tous les types d'armement « entre les grandes puissances responsables au premier chef » de l'équilibre des forces.

Ces négociations, a-t-il poursuivi,

devraient avoir pour objectif « non pas de corriger sans cesse les déséquilibres par l'introduction d'armes sans cesse plus nombreuses, mais de ramener ces équilibres à des niveaux progressivement plus raisonnables, c'est-à-dire au plus bas niveau possible. » La France, a-t-il ajouté, est prête à « contribuer à un effort sérieux pour la maîtrise de la course aux armements. »

Le chef de l'État français a associé les deux seules puissances nucléaires européennes, la France et le Royaume-Uni en soulignant leur « contribution importante » à l'équilibre des forces.

Après son discours, M. Mitterrand

devait déjeuner avec le premier ministre britannique, Margaret Thatcher, avec laquelle il devait surtout aborder les problèmes européens, a-t-on indiqué au 10 Downing Street.

Le président français a insisté, comme il l'avait fait à La Haye en 1983, sur l'importance qu'il attache au renforcement de l'Europe politique. « Le moment est venu », a-t-il dit, « de faire que l'Europe devienne une véritable réalité politique afin qu'elle soit capable de s'affirmer sur la scène internationale. Il est bon de confirmer l'existence de l'union européenne, d'améliorer sa capacité de décision. »

Le Pacte de Varsovie lance une simili-agression contre la RFA

BONN (AFP) — Les troupes du Pacte de Varsovie s'exercent à un plan d'agression militaire de l'Allemagne fédérale, a révélé dans un communiqué publié à Bonn le ministre ouest-allemand de la Défense, qui précise cependant que ces manœuvres ne sous-entendent pas des préparatifs de guerre.

Le ministère fait état notamment

de communications radio interceptées le 19 septembre et d'après lesquelles une brigade soviétique en République démocratique allemande s'entraînait à passer à l'attaque dans les secteurs de Hanovre, Hildesheim et Peine (nord-est de la RFA).

Ces conversations captées lors d'un exercice d'état-major concernant les secteurs ouest-allemands de

Detmold, Giessen, Fulda, Bebra et Wiesbaden démontrent, selon le ministère de la Défense, qu'il ne peut s'agir en aucun cas d'un scénario de contre-offensive mais d'un plan d'agression.

Son objectif géographique intermédiaire serait le Rhin à 200 ou 250 kilomètres de la frontière inter-allemande tandis que la stratégie finale viserait l'Atlantique.

Le ministère aurait en outre des preuves d'une simulation d'intervention des troupes tchécoslovaques dans la région de Bayreuth, dans le sud de la RFA.

Dans d'autres conversations, toujours selon la même source, des officiers d'état-major soviétiques réclamaient des prises de vue aériennes de ponts situés au sud de Dusseldorf, dans l'ouest de la RFA, ainsi que des photographies de villes belges ou néerlandaises comme Maastricht et Eindhoven.

Ces informations du ministère ouest-allemand de la Défense ont été rendues publiques quatre jours après les manifestations pacifistes qui se sont déroulées samedi en RFA.

Cette coïncidence, estiment les observateurs, a été voulue par le ministère.

Ce dernier, en effet, a publié par la même occasion le contenu d'une conversation cynique captée le 8 octobre entre des soldats soviétiques après une collision entre un char soviétique et une voiture particulière est-allemande dont les occupants ont péri brûlés. Le nombre des victimes est-allemandes n'est pas précisé.

À ses hommes qui lui disent avec insistance que les automobilistes sont morts, et lui demandent des instructions, l'officier responsable enjoint de continuer leur route.

Un tel comportement des forces soviétiques à l'égard des populations civiles devrait être porté à la connaissance des militants du mouvement occidental pour la paix, aurait dit un représentant du ministère ouest-allemand de la Défense, cité par un journal de Cologne.

Explosifs à l'ambassade de France Les services secrets français testent les services anglais

LONDRES (AFP) — Un responsable des services français de sécurité, qui aurait placé mardi des explosifs dans la résidence de l'ambassadeur de France pour tester l'efficacité des services britanniques, a quitté Londres immédiatement après avoir été interrogé hier matin par la police locale.

Le Foreign Office, a-t-on indiqué de source policière britannique, a demandé des explications sur cet incident survenu entre les services de sécurité français et britannique, qui assurent le bon déroulement de la visite officielle du président François Mitterrand en Grande-Bretagne.

La police britannique aurait découvert mardi en fin d'après-midi à la résidence de l'ambassadeur de France à Londres, où se déroulait une réception donnée par M. Mitterrand en l'honneur des ressortissants français en Grande-Bretagne, une certaine quantité d'explosifs.

La police britannique croit que ces explosifs ont été déposés volontairement dans la résidence par un membre des services français de sécurité pour tester l'efficacité de ses collègues britanniques.

Interrogé mercredi matin par la police britannique, ce membre des services de sécurité français, dont l'identité n'a pas été révélée, a, par ailleurs, confirmé, selon les mêmes sources, qu'il possédait d'autres explosifs qui ont été remis à la police. Le Français a quitté la Grande-Bretagne immédiatement.

L'ambassade de France ne donnait aucune information mercredi soir sur l'incident qui n'a en rien modifié l'horaire du président Mitterrand, mais qui causait un certain embarras dans les milieux officiels britanniques, moins de deux semaines après l'explosion dont a failli être victime le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, à Brighton.

LE MONDE EN BREF

■ Quadruple enlèvement à Beyrouth

BEYROUTH (AFP) — Quatre employés libanais du bureau de Beyrouth de l'agence américaine Associated Press (AP) ont été enlevés hier matin alors qu'ils se rendaient au travail. Le bureau de AP à Beyrouth a aussitôt entrepris des contacts avec la police, l'armée libanaise et les deux principales milices présentes à Beyrouth-Ouest, Amal (chiite) et le PSP (Parti socialiste progressiste, druze), qui ont promis de tout mettre en oeuvre pour retrouver les quatre employés.

■ Le Times de Londres reparaît

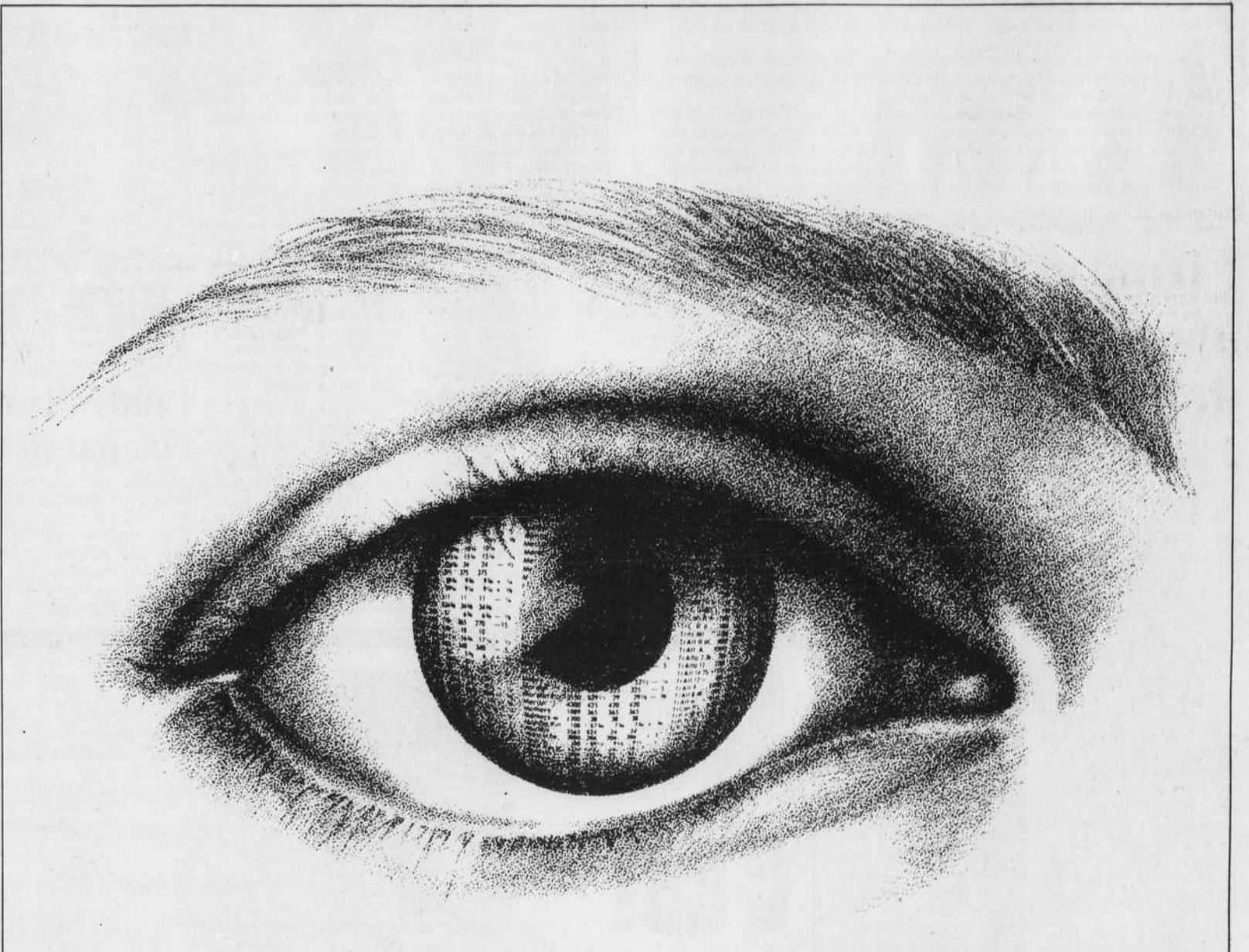
LONDRES (Reuter) — Le Times était de nouveau en vente hier après deux jours de grève de son imprimerie. Le conflit, réglé mardi soir, portait sur une prime supplémentaire réclamée par les ouvriers pour le fonctionnement d'une nouvelle machine rendue nécessaire en raison de l'augmentation du tirage. L'austère quotidien londonien, appartenant au magnat australien, Rupert Murdoch, atteignait le mois dernier un chiffre de vente record : 464,000 exemplaires.

■ Nouvelle crise au journal Le Monde

PARIS (AFP) — Le Monde, le plus prestigieux quotidien français, est à nouveau au bord du gouffre et son directeur, André Laurens, vient de proposer aux syndicats une série de mesures draconiennes pour surmonter la crise. Dans une lettre adressée mardi aux 185 journalistes du quotidien parisien, M. Laurens laisse planer la menace de déclarer faillite si un accord n'est pas trouvé entre la direction et les syndicats avant le 1er décembre. Le directeur du Monde propose notamment de réduire la masse salariale globale, considérée comme beaucoup trop élevée. Le Monde a connu, au cours des dernières années, quatre exercices déficitaires. Outre des méthodes de fabrication dépassées, Le Monde, qui tire à environ 450,000 exemplaires, souffre de la chute des petites annonces et de la concurrence du quotidien Libération.

■ Chili : mesures contre la presse

SANTIAGO (Reuter) — La junte chilienne a interdit hier à Radio-Chilena, une station appartenant à l'Église catholique, de diffuser des bulletins de nouvelles et elle a publié un décret restreignant la couverture des « actes terroristes ». Radio-Chilena avait laissé entendre mardi que le général Fernando Matthei, commandant des forces aériennes, avait démissionné, ce que l'intéressé avait immédiatement démenti. Les informations sur les attentats ne pourront plus être publiées qu'en pages intérieures des journaux et revues et elles ne pourront être illustrées que par des photos fournies par le gouvernement.



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

OCTOBRE MOIS DU VISON CANADIEN



Octobre vente de sur mesure.

BLEAU & ROUSSEAU INC.

5014 rue Sherbrooke Ouest 484-3521
Heures d'ouverture: jeudi jusqu'à 20h., samedi jusqu'à 16h.

Selon l'ex-directeur des commandites de Québec 84

La sollicitation du secteur privé a été déficiente

LAURENT SOUMIS

Selon l'ex-directeur du service des commandites de Québec 84, M. Claude Lecavalier, «la sollicitation du secteur privé au financement des activités des fêtes de la voile a débuté trop tard en l'absence de ressources humaines compétentes en nombre suffisant».

Appelé à commenter un manque à gagner de plus de \$3.367 millions au chapitre des revenus de commandites anticipés par la Corporation Québec 1534-1984, M. Lecavalier a tenu à préciser au DEVOIR que «le travail avait été accompli de bonne foi, mais avait débuté trop tard, en raison des délais importants dans le recrutement d'une équipe de représentants».

Le rapport financier de l'organisme rendu public la semaine dernière révèle que les revenus nets provenant des commandites de «l'été mer et monde» n'ont atteint que le tiers de l'objectif fixé à \$5 millions, en janvier dernier.

Fonctionnaire prêté par le gouvernement du Québec en octobre 1983 à titre d'adjoint au directeur du marketing, M. Claude Lecavalier fut promu directeur du service de recherches en commandites créé à la fin du mois de mars 1984, soit à peine deux mois et demi avant l'ouverture des fêtes de la voile.

Seulement deux personnes ont été affectées à la recherche des commandites auprès du secteur privé, soutenues par une troisième à la préparation des dossiers.

«Notre travail, a rappelé M. Lecavalier, était particulièrement difficile. Il n'existait aucun précédent dans le domaine des fêtes nautiques au Québec et les délais étaient extrêmement serrés vu l'affectation tardive du personnel. Or, le processus de décision des grandes sociétés est loin d'être aussi rapide. Nous nous sommes donc rabattus sur les petits et moyens commanditaires de la région de Québec et de Montréal qui étaient à la recherche d'une forme de participation».

Pour ces raisons, a-t-il soutenu, seulement \$300.000 furent recueillis par le service des commandites, dont une bonne part sous forme de services.

Il y a plus de trois ans, en février 1981, la Corporation Québec 1534-1984 avait conclu une entente avec la société montréalaise Cominter lui assurant l'exclusivité de la recherche des commandites des fêtes de la voile.

Présidée par un Verdunois, M. Jean O'Keefe, cette société avait vu le jour deux mois auparavant.

«Au moment de mon entrée en fonction à la fin de l'été 1982, nous a indiqué M. Georges Dragon, directeur général de Québec 84, je suis intervenu personnellement dans le dossier en vue de retirer l'exclusivité de la recherche des commandites à la société Cominter. À ce moment, il était évident que les objectifs ne pouvaient être atteints et qu'il valait mieux compter sur tous les intermédiaires possibles».

«Il est clair aujourd'hui, a conclu M. Dragon, que la collaboration de la maison Cominter aurait pu rapporter davantage».

Dans une lettre envoyée le 16 octobre dernier au ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, le président de Québec 84, M. Richard Drouin, écrivait à ce sujet: «Chacun des dossiers (y compris les commandites) était confié à un groupe spécialisé ayant fait ses preuves dans la matière; c'était là un choix de gestion de notre part».

Rétribuée sur la base d'une commission sur les revenus de commandite, la société Cominter a touché \$195.000 de la Corporation Québec 1534-1984, selon le dernier rapport financier.

Avec des revenus bruts de \$2.3 millions auxquels il faut retrancher \$675.000 en frais et services, l'investissement du secteur privé dans les festivités de Québec 84 n'a représenté à ce jour que 10% des recettes de l'organisme comparativement à plus de 55% sous forme de subventions directes des différents paliers de gouvernement.

Firme condamnée pour avoir tiré profit des pertes de sa filiale

Le Groupe Christie Ltée, société de Saint-Eustache spécialisée dans la distribution de film à rayon-x et la fabrication de produits chimiques pour la photographie, a été condamnée par le juge Lise Colin, de la Cour des sessions de la paix, à une amende de \$61.000 pour évasion fiscale.

La compagnie avait omis de déclarer pour les années 1977-1981 des revenus de plus de \$324.000, privant le fisc de quelque \$112.000. Outre l'impôt dû, Christie Ltée devra verser 55% du montant élué. La cour a accordé à la société un délai d'un an pour payer, faute de quoi ses biens seront saisis.

Christie avait inscrit dans sa comptabilité des pertes accumulées par la société Polylab Inc., filiale à 92%. Le procureur public, Me Pierre

Loiselle, a proposé l'amende retenue par la cour.

La société, qui plaide coupable, a fait valoir par la voix de son procureur, Me Bruno Pateras, que Polylab aurait pu abandonner sa charte ou fusionner avec Christie sans encourir de problème fiscal.

D'autre part, la cour a condamné le même jour la société Amparo Construction et un de ses employés, à payer respectivement, outre l'impôt dû pour les années 1978-81, des amendes respectives de \$8.800 et \$6.600 pour évasion fiscale. À défaut de payer dans les six mois, la compagnie pourra être saisie. L'employé a neuf mois pour payer, faute de quoi il est passible de six mois de prison.

En faisant enquête sur huit des employés de

AFFAIRES SOCIALES

■ L'endurance musculaire décroît après l'adolescence

L'endurance musculaire des Canadiens décroît de façon dramatique après le milieu de l'adolescence. C'est ce que révèle une enquête sur la condition physique menée par le gouvernement du Canada auprès de 22.000 Canadiens âgés de plus de 10 ans. Selon cette enquête les enfants de 7 à 9 ans font preuve de plus d'endurance musculaire que les adultes de 30 ans et plus.

■ Sommet sur la déficience auditive

Montréal accueillera le 5 décembre prochain le premier sommet québécois sur la déficience auditive. Une dizaine d'organismes travaillant auprès des personnes sourdes ou malentendantes travaillent actuellement à préparer le sommet qui tentera de faire un bilan de la situation au Québec.

■ Cancer du sein

Le centre de dépistage du cancer du sein de l'Hôtel-Dieu de Montréal est encore à la recherche de femmes âgées de 50 et 59 ans souhaitant participer à l'enquête nationale de dépistage du cancer du sein. La période de recrutement pour l'étude se termine à la fin mars 1985. Les femmes désireuses de participer peuvent s'inscrire en téléphonant au 844-8431.

Carole Beauvieu

Les audiences reprendront le 21 novembre, à Sherbrooke

Rock Forest: la Commission de police entendra plus de 30 témoins à l'enquête

MAURICE GIRARD

(PC) — La Commission de police de Québec a annoncé hier la reprise, le 21 novembre prochain à Sherbrooke, de ses audiences publiques sur la fusillade au motel Le Chatillon de Rock Forest, survenue le 23 décembre dernier.

Dans un communiqué émis hier, la Commission précise que l'enquête portera «sur l'intervention policière... au cours de laquelle un citoyen de L'Annie-Lorette a été mortellement blessé ainsi que sur la conduite des membres des corps de police de Sherbrooke et de Rock Forest qui ont planifié cette intervention ou y ont participé, de même que sur la conduite des policiers qui ont été mêlés à cette intervention».

Au moins une trentaine de personnes seront assignées à comparaître au cours de cette enquête qui, prévoit-on, durera plusieurs jours et permettra d'examiner à la loupe la série d'événements qui ont amené l'intervention policière du 23 décembre.

Les commissaires examineront comment l'action policière a pu conduire à la mort d'un simple citoyen, le poseur de tapis Serge Beaudoin, en plus de se solder par des blessures pour son compagnon Jean-Paul Beaumont.

Il ne s'agit pas d'un procès à proprement parler, ce qui signifie que l'enquête cherchera à aller plus

en profondeur dans l'examen de toutes les circonstances qui ont débouché sur l'intervention policière. On s'attardera en particulier aux erreurs et omissions effectuées dans la planification et l'exécution de l'intervention de la police.

«Toutes les personnes qui auraient été liées aux événements ou qui auraient participé comme policier vont être assignées à comparaître», a précisé M. Serge Fortin, porte-parole de la commission, qui n'a pas pu fournir la liste exhaustive des témoins.

Sans doute, Jean-Paul Beaumont viendra-t-il fournir sa version des faits. De même que tous les policiers impliqués qui viendront s'expliquer devant le juge Roger Gosselin, qui présidera les travaux, en compagnie de son collègue vice-président, le juge Raymond Boily, et M. Jacques G. Dufort.

Mais ce sont les principaux acteurs de ce drame qui seront de nouveau soumis à l'interrogatoire. À peine acquittés en Cour supérieure la semaine dernière de poursuites criminelles en rapport avec le raid policier, les enquêteurs André Castonguay et Roger Dion, en vacances pour quelques jours, iront dire pourquoi ils ont fait feu sur les occupants de la chambre numéro 5.

Ils ne seront pas les seuls. Leur collègue Michel Salvai, responsable de l'opération surprise, viendra dire comment il a préparé l'intervention. Tous les policiers qui se sont retrouvés au motel Le Cha-

tilion devront revenir témoigner sur la façon dont ils ont agi en cette tragique matinée du 23 décembre.

La reprise des audiences de la commission s'effectuera beaucoup plus vite que prévue puisque, dans une interview en début de semaine, le juge Roger Gosselin indiquait que cette enquête ne pourrait pas se poursuivre avant l'an prochain puisque le rôle d'audition de cette année était complet.

De fait, le porte-parole de la Commission, M. Serge Fortin, a indiqué, dans une conversation téléphonique de Québec, qu'il avait fallu déplacer plusieurs enquêtes et réunions pour permettre la reprise des audiences sur l'intervention policière de Rock Forest.

Il a dit ignorer les motifs qui ont incité la direction de la commission à agir aussi rapidement. Toutefois, on peut avancer que les répercussions de cette affaire dans le grand public a certes amené les autorités à agir le plus rapidement possible.

La commission de police n'a pas de pouvoir coercitif et les autorités municipales et policières ne sont pas forcées de se soumettre aux recommandations de cet organisme, chargé de surveiller le travail des policiers du Québec et de proposer des modes de conduite.

Pour redonner au Québec la gestion des pêches commerciales dans le Saint-Laurent

Garon propose à Ottawa la création d'un Conseil des pêches pour l'Est du Canada

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Pêcheries propose la création d'un Conseil des pêches de l'Est du Canada qui redonnerait au Québec la gestion des pêches commerciales dans le Saint-Laurent qui lui a unilatéralement retirée le gouvernement libéral fédéral en juillet 1983.

M. Jean Garon a fait cette suggestion au nouveau titulaire de Pêches et Océan Canada? M. John Fraser, au cours d'un entretien de deux heures à Ottawa le 9 octobre dernier. Il l'a rendu publique hier en réponse à une question du député péquiste de Duplessis Denis Perron.

Ce Conseil, où siègeraient le gouvernement fédéral, Québec et les provinces de l'Atlantique, serait nécessaire, pense le ministre «quel que soit le statut politique à venir du Québec».

En vertu de ce conseil, Ottawa veillerait surtout à la gestion de la ressource globale tandis que les provinces aménageraient le développement des pêches en fonction des prises de poisson selon des types de bateau et d'usines qu'elles préfèrent.

M. Fraser «n'a pas dit oui, il n'a pas dit non, a expliqué M. Garon. Mais il a dit: je remarque que

de cette façon-là ma tâche serait beaucoup plus facile».

M. Garon a rappelé que plusieurs députés conservateurs du territoire maritime s'étaient engagés durant la campagne électorale à reprendre les discussions sur l'entente de 1922 par laquelle Ottawa cédait aux provinces la gestion de la pêche commerciale.

L'entente de 1922 a été rompue le 11 juillet 83 par le ministre libéral fédéral Pierre De Bané qui voulait appliquer les recommandations du rapport Kirby préconisant une exploitation unifiée de la pêche dans le Golfe.

Au cours de sa rencontre avec M. Fraser, M. Garon a également tenté de régler le dossier des deux crevettes québécoises, la Kristina Logos et le Lumaag, toujours à l'ancre faute de permis du fédéral tandis que l'usine de transformation de Matane est alimentée par un bateau soviétique qui pêche en eaux canadiennes.

Mardi, a précisé M. Garon, le ministre a reçu un télégramme l'avisant que M. Fraser avait donné instruction à ses fonctionnaires d'élaborer deux permis temporaires jusqu'au 31 décembre permettant aux deux bateaux des prises de 456 tonnes de poisson chacun. De plus,

ces permis seront émis au nom des véritables propriétaires, soient la compagnie Cosmos et la Société québécoise des pêches nordiques.

«M. De Bané avait eu la malencontreuse idée d'émettre les permis au nom d'entreprise, dans un cas, qui n'avait même

pas d'actions dans la compagnie qui possédait le bateau, d'expliquer ironiquement le ministre. Genre de blague dont il avait l'habitude».

M. Garon, qui a le don de déridier l'Assemblée nationale, n'en était pas à sa dernière pointe. Poursuivant sa critique

de l'administration libérale qui voulait uniquement des salines sur la Basse Côte-Nord, M. Garon a expliqué qu'on n'y prenait pas seulement de la morue comme autrefois mais aussi des crevettes et du crabe qui nécessitent d'autres types d'usine.

Pour le taquiner, les libéraux lui ont demandé si on trouvait aussi du poisson bleu. «Je vous ferai remarquer que le homard devient rouge en mourant», leur a lancé M. Garon.

Hydro-Québec déchargée de toute responsabilité

La SEBJ attribue la noyade des caribous à des phénomènes naturels

QUÉBEC (PC) — Le rapport de la Société d'énergie de la Baie James commandé à la suite de la noyade des 10.000 caribous sur la rivière Caniapiscou affirme que cet accident est la conséquence de phénomènes naturels.

Le document qui a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, dégage donc Hydro-Québec de

toute responsabilité.

Le document souligne qu'il n'est pas rare que plusieurs dizaines ou centaines de caribous soient retrouvés noyés. L'hécatombe de la nuit du 28 au 28 septembre s'explique quant à elle par plusieurs facteurs naturels fortuits et simultanés: — à la fin de septembre, les caribous en période de pré-rut se regroupent en plus grand nombre ce qui ex-

plique l'existence de hardes de dizaines de milliers d'individus; — ces hardes errent souvent sans autre orientation que de favoriser le regroupement, la formation de harems et la reproduction; — la crue subite formée par 181 mm d'eau de pluie en septembre a rendu plus dangereuse la traversée de la rivière en amont des chutes Calcaire; — une harde qui l'avait déjà traversée, l'a traversée et s'est massée sur l'île, réduisant de beaucoup les chances de

terminer la traversée, compte tenu que les flots atteignent à cet endroit leur vitesse maximale. L'entassement et la panique aidant, l'hécatombe a fatalement suivi.

«Il ne fait aucun doute pour les biologistes de la vice-présidence Environnement d'Hydro-Québec, comme pour ceux du ministère du Loisir, Chasse et Pêche d'ailleurs, que cette noyade massive soit la conséquence de phénomènes naturels», dit le rapport.

Louis Plamondon comparait aujourd'hui

SOREL (PC) — Le nouveau député conservateur de la circonscription de Richelieu aux Communes, M. Louis Plamondon, doit subir son procès aujourd'hui, à Sorel, sous l'accusation d'avoir été trouvé dans une maison de débauche.

M. Plamondon a été arrêté le 9 décembre 1983 lors d'une descente de la Sûreté du Québec dans un salon de massage de Sorel.

Agir, c'est fondamental

Le docteur Yves Lamontagne M.D., F.R.C.P. (C), F.A.P.A. Président-fondateur, Fondation pour la recherche sur les maladies mentales.

Contribuez à la recherche et à l'information sur les maladies mentales. Appuyez la campagne de financement de la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales de la façon qui vous convient soit par provision de chèques post-datés soit par chèque unique soit par cartes de crédit en un ou plusieurs versements.

Don suggéré: 50 \$

S.V.P. remplir, détacher suivant le pointillé et retourner avec votre don.

Les chèques doivent être faits à l'ordre de la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales.

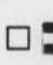
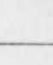
ci-joint (nombre de chèques) (montant) \$

ci-joint un chèque au montant de \$

Renseignements concernant les cartes de crédit:

(montant) \$ X (nombre de versements mensuels)

(montant) \$ en un versement unique

No de la carte _____

Date d'expiration _____

Signature du détenteur de la carte _____

Nom du donateur _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone: _____

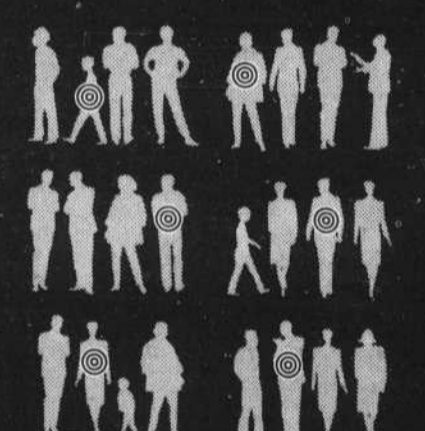
Les dons versés à la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales sont admissibles pour fins d'impôt (0584748-11-08). Vous recevrez un reçu officiel.



Fondation pour la recherche sur les maladies mentales

7401 Hochelaga
Montréal, Québec
H1N 3M5
Tel. (514) 253-8200

Une personne sur quatre est atteinte de cancer



Fondation Québécoise du Cancer

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Montant du don: _____ \$

N° de carte de crédit: _____

Visa Master Card

Date d'expiration: _____

Si vous désirez un reçu, cochez ici

Faites parvenir à:
Fondation Québécoise du Cancer
1372, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec
H2L 1M4 (514) 527-2194

CETTE CARTE VOUS COÛTE 25\$. VOUS N'ACHÈTEREZ RIEN AVEC, ET POURTANT ELLE VAUT DES MILLES ET DES MILLES



Des milles et des milles qui vous vaudront un surclassement ou un service gratuit pour l'avion, l'hôtel et la location de voiture.

L'Aéroplan. Le programme pour les grands voyageurs.

Parcourez-vous plus de 10 000 milles par année? Consultez notre tableau pour faire votre calcul. C'est oui? Alors, c'est le temps de penser à l'Aéroplan d'Air Canada. Voyagez avec Air Canada! Nous avons des vols plus fréquents vers plus de destinations au pays, et à l'étranger. Il vous sera donc plus facile d'accumuler des milles et de vous mériter des primes!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui! Votre carte de membre ne coûte que 25 \$ et vous obtenez immédiatement 3 000 milles gratuits. De quoi prendre un bon départ!

Avec l'Aéroplan, ça compte vite!

Ça compte chaque fois que vous prenez Air Canada*, Pacific Western Airlines et Air Ontario. Chaque fois que vous prenez certains vols d'Air France, de British Airways et de Lufthansa.

Ça compte chaque fois que vous passez une nuit dans un hôtel Hilton International Canada. Chaque fois que vous louez une voiture dans une des agences de location participantes. Et ce n'est pas tout! Vous accumulez 50% de milles de plus lorsque vous voyagez en Première classe, 35% de plus en classe Affaires (Intercontinental) et 25% de plus en classe Économique, plein tarif.

Plus vous voyagez Plus vous en profitez!

Tous vos milles Aéroplan sont comptabilisés par ordinateur et vous recevez un relevé tous les mois. Les primes à gagner sont nombreuses. Du surclassement en service Connaisseur avec 10 000 milles seulement (16 090 km) jusqu'à la magnifique prime que vous vaudront 150 000 milles (241 350 km): deux billets de Première classe gratuits sur l'un des vols réguliers d'Air Canada**, 7 nuits gratuites dans un hôtel Hilton, et une voiture de luxe Budget pour une semaine.

Avec l'Aéroplan, ça monte vite!

Voyage aller-retour	Milles	Kilomètres
Montréal		
Vancouver	4 574	7 360
Calgary	3 734	6 008
Winnipeg	2 258	3 633
Toronto	2 000†	3 218†
Halifax	1 500	2 414
Paris	6 872	11 057
New York	3 000†	4 827†

†En vigueur jusqu'au 15 décembre 1984

De plus, vous obtenez 3 000 milles gratuits dès votre inscription! 1 000 milles chaque fois que vous passez une nuit dans un hôtel Hilton International Canada. Et des centaines de milles additionnels chaque fois que vous louez une voiture dans une des agences de location participantes. Ça compte! Et ça monte vite!

Plus d'associés, donc plus de milles et plus de primes.

Air Canada
Air France
Air Ontario***
British Airways
First Air***
Lufthansa
Pacific Western Airlines
Hilton International Canada
Avis location à court terme***
Budget Location d'autos
Hertz Canada Limitée***
Réseau de location d'autos Tilden***
Et la liste s'allonge encore!

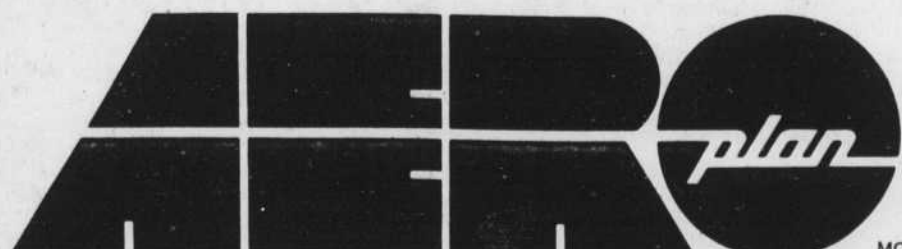
Pour plus de renseignements

Communiquez avec votre agent de voyages ou avec Air Canada au numéro spécial suivant:

932-9828

*Vols réguliers seulement
**A l'exception de la Suisse
***En vigueur le 1^{er} novembre 1984

DRF 13 061
Sujet à l'approbation gouvernementale



Le programme pour les grands voyageurs



AIR CANADA

ARTS ET SPECTACLES

« La Cuisine »

Le TNM annule son deuxième spectacle

ROBERT LÉVESQUE

La direction du Théâtre du Nouveau-Monde se voit forcée d'annuler son deuxième spectacle de la saison 84-85, *La Cuisine* d'Arnold Wesker, qui devait être en scène le directeur du Trident, Guillermo de Andra. Après l'annulation de *L'Avare*, qui devait ouvrir la saison le 4 octobre, cette seconde annulation d'affiliée est un coup très dur qui risque d'emporter toute la saison du TNM.

On sait déjà que *L'échange*, de Paul Claudel, qui devait constituer le troisième spectacle de la saison (en janvier), ne sera pas produit par le TNM. À la place, si tout se tasse dans le conflit de travail qui oppose la direction du TNM avec ses 40 employés en lock-out, et si la vente de l'immeuble peut enfin se conclure après des mois de tergiversations, la 34e saison du TNM débutera avec *L'Avare*, déjà monté et présenté à Ottawa en septembre dernier pour dix représentations.

Le directeur artistique du TNM, Olivier Reichenbach, faisait preuve d'un optimisme plus que modéré, hier, en faisant part au DEVOIR de la nouvelle de l'annulation de la pièce de Wesker. M. Reichenbach espère qu'après *L'Avare*, le TNM pourra respecter ses engagements avec ses artistes en montant au moins *L'habilleur* de Ronald Harwood et *Othello* de Shakespeare, les quatrième et cinquième spectacles prévus pour cette saison qui d'ores et déjà s'avère la plus catastrophique de l'histoire de la compagnie fondée en 1951.

Du côté de McDonald's rien ne bouge. M. Reichenbach affirmait hier être « un peu exaspéré » de la lenteur de ce processus de vente. On sait qu'il y a plus d'un mois le vice-président de la firme McDonald's, M. Jack Baskerville, avait demandé un répit de quatre semaines pour étudier les prévisions financières du TNM et l'état du théâtre. Hier le TNM n'avait toujours pas eu de nouvelles de ce côté.

Par contre quelque chose bouge du côté du conflit de travail, mais rien ne permet encore de prévoir un déblocage. Il y a eu deux rencontres en présence du conciliateur Reynald Brassard. À la première le TNM a présenté des contre-offres « élastiques », affirme Reichenbach en précisant que la direction a accepté de couper deux postes de moins que prévu dans ses premières demandes. À la seconde rencontre, les dirigeants du syndicat (les employés d'accueil, affiliés à la FTQ) y sont allés aussi de leurs contre-offres, mais « nous sommes encore loin d'une entente », soutenait hier Olivier Reichenbach.

Le directeur artistique du TNM a fait parvenir récemment une lettre au DEVOIR dans laquelle il relève une erreur de chiffres dans les propos du ministre Clément Richard lorsque celui-ci affirme que le MAC aurait donné un million de dollars à la compagnie de théâtre l'an dernier. Dans ce million, il faut compter \$500,000 qui représente un emprunt que le TNM a affecté auprès de la SODIC et qu'il doit rembourser comme tout autre emprunt.

« Babi Yar »

Un monument de Chostakovich

GILLES POTVIN

Orchestre symphonique de Montréal. Deuxième de la série des Concerts gala sous la direction de Charles Dutoit, avec le concours du chœur d'hommes de l'OSM sous la direction d'Iwan Edwards et d'Albert Millaire, narrateur. Programme : *Le Roi des étoiles* (Stravinsky), *Babel* (Stravinsky), *Symphonie no. 1*, en si bémol majeur, op. 38 (Schumann), *Symphonie no. 13*, dite « Babi Yar », op. 113 (Chostakovich). À la salle Wilfrid Pelletier, Place des Arts, mardi soir.

Peu de compositeurs dans toute l'histoire de la musique ont connu le destin à la fois glorieux et tragique qui a été celui de Dimitri Chostakovich. Devenu célèbre à 20 ans avec sa première symphonie, il a été bientôt mobilisé par le régime qui a voulu en faire le chanteur inconditionnel de ses réalisations. Mais son âme d'artiste et de créateur génial lui interdisait en conscience de mettre servilement son art au service d'un régime politique. Aussi, il ne s'est pas gêné pour le dénoncer dans certaines œuvres comme dans sa monumentale *Symphonie no. 13* que l'OSM présentait en première canadienne mardi.

L'œuvre est basée sur des textes de son compatriote, le grand poète Evguène Yevtouchenko, choisissant comme point de départ celui qui a trait au massacre par les Nazis de 70,000 Russes à Babi Yar près de Kiev en 1941. En termes à peine voilés, toute l'œuvre dénonce la vie affreuse imposée par le régime stalinien. Mais selon son habitude, le compositeur mêle habilement l'humour à la tragédie comme pour mieux faire passer son message.

La symphonie est monumentale par ses dimensions et son instrumentation. Au grand orchestre s'ajoutent une basse solo et un chœur

de voix d'hommes qui chante à l'unisson. Pour conserver au texte toute sa clarté, le compositeur a utilisé la déclamation plutôt que le chant comme l'avait fait avant lui Moussorgsky, dont l'influence est souvent présente dans ces pages chargées d'émotion.

C'est surtout à l'orchestre que revient le rôle de commenter le texte et le compositeur soviétique y déploie encore une fois sa maîtrise stupéfiante de l'instrumentation. Charles Dutoit et ses musiciens ont donné de l'œuvre une interprétation d'une rare intensité, de laquelle se dégageait une émotion presque palpable et qui n'a pas manqué d'agir profondément sur le public qui a écouté l'œuvre avec une attention proche du recueillement. La basse bulgare Dimitar Petkov, qui remplaçait Martti Talvela indisposé, ainsi qu'un imposant chœur d'hommes ont exprimé dans toute sa densité le texte chanté en russe, imprimé dans le programme dans la langue originale ainsi qu'en français et en anglais.

Cette monumentale symphonie a occupé toute la seconde moitié du programme. Elle était précédée de deux brèves cantates de Stravinsky, *Le Roi des étoiles*, une page de jeunesse, et *Babel*, écrite alors que le compositeur vivait en Californie. Toutes deux font appel à un chœur d'hommes et *Babel* demande en plus un narrateur. Albert Millaire a lu en anglais le texte tiré de la Genèse. Ce sont deux œuvres sans conséquence qui retiendraient difficilement l'attention si elles n'étaient signées Stravinsky. Dutoit a aussi dirigé une exécution de la *Symphonie* de Schumann, un heureux répit avant une œuvre aussi bouleversante que *Babi Yar*.

L'OSM va présenter *Babi Yar* à New York samedi et l'on peut prévoir un autre triomphe pour l'OSM et son chef.

Juliette Gréco reçoit la « Légion d'honneur »

PARIS, (AFP) — La chanteuse française Juliette Gréco, « muse de l'existentialisme », symbole de la génération anti-conformiste d'après-guerre qui hantait les caves de Saint-Germain-des-Près, a reçu mardi des mains du premier ministre Laurent Fabius la plus prestigieuse décoration française, l'Ordre de la Légion d'honneur.

« Vous êtes l'ambassadrice de la chanson française, nous voulons garder et faire vivre votre message », a déclaré le premier ministre à l'occasion de la cérémonie, rappelant que la chanteuse avait donné plus de 4,000 recitals pendant sa carrière et chanté dans plus de 80 pays.

Hommage a ainsi été rendu à celle qui retrouvait au célèbre cabaret *Le Tabou* les artistes ou écrivains les plus célèbres de leur temps, du philosophe Jean-Paul Sartre qui écrivit

l'une de ses premières chansons (*La rue des blancs-manteaux*), aux écrivains Boris Vian et Jean Cocteau.

Sa longue silhouette noire a traversé le temps au rythme de *Si tu t'imagines*, *Je fais les dimanches*, *Jolie môme*, faisant revivre la nostalgie d'une jeunesse qui découvrait la Libération.

Une brève carrière cinématographique (*Les racines du ciel*), des récitals entrecoupés d'années de silence, deux mariages (avec les compositeurs Philippe Lemaire et Michel Piccoli), une tentative de suicide en 1965 : elle raconte tout cela dans sa biographie, *Jujube*, parue en 1982 et écrite à la troisième personne.

Mais, derrière le mythe, continue de vivre une grande professionnelle, applaudie en France comme à l'étranger, qui déclarait récemment : « loin de mon métier, je meurs ».

Le festival gagnerait à être repensé

CINÉMA

RICHARD GAY

Les nombreuses difficultés que connaît cette année le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo — contraintes financières, retard dans la publication de l'horaire et du programme, films annulés, invités absents, public souvent clairsemé — invitent plusieurs, parmi les plus fidèles habitués de l'événement, à conclure que le festival gagnerait à être repensé.

Certains disent que le festival a connu toute la malchance digne d'une treizième édition avec la grève des transports en commun à Montréal. Mais il faut se rappeler que, l'an dernier aussi, l'affluence n'était pas toujours très nombreuse, les salles souvent clairsemées et le déficit important.

Non, ce festival est dû pour un sérieux coup de barre ! Ce qui ne veut pas dire pour autant que ce festival doit disparaître. C'est, bien au contraire, pour ne pas disparaître sous le poids des déficits accumulés que l'événement doit être transformé.

Comment ? On peut penser tout d'abord que le festival n'a rien à gagner à être dispersés dans six lieux différents comme c'est le cas cette année avec des films présentés à la

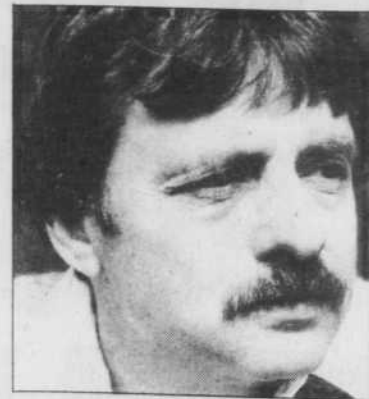
Cinémathèque québécoise, au cinéma La Cité et au cinéma Outremont, et des vidéos projetés au Spectrum, au cinéma Parallèle et à la salle ONF du complexe Guy-Favreau. Il aurait, au contraire, tout à gagner en concentrant ses activités dans un seul et même lieu. Deux, tout au plus.

Le festival aurait tout à gagner aussi en réduisant son programme qui, cette année, est de 105 films et 170 vidéos et où le public a souvent du mal à se retrouver. Une sélection moins nombreuse mais de films dignes d'un festival du nouveau cinéma, voilà qui serait apprécié.

Enfin la vidéo, qui se développe rapidement et à laquelle le public montréalais est de plus en plus sensible, pourrait être détachée du Festival du nouveau cinéma et connaître son propre festival international à un autre moment de la saison.

Somme toute, les responsables du festival voient trop grand pour le public de cinéphiles avertis qu'ils visent. Plus de modération ne ferait que mieux servir les finances de l'événement, sa qualité et son succès.

Entre-temps, le festival se poursuit et on pourra y voir, entre autres, ce soir, *La Ville des pirates* de Raoul Ruiz, *The Terence Davies Trilogy*, un remarquable film bri-



Claude Fournier

tannique, et *I'm Almost Not Crazy*, *John Cassavetes* : *The Man and his Work*. Tous trois très valables et tous présentés au cinéma La Cité.

L'Institut québécois du cinéma a un nouveau président en la personne du cinéaste Claude Fournier. Le ministre des Affaires culturelles, Clément Richard, participera d'ailleurs à une réception ce soir à l'Institut pour souligner cette nouvelle nomination qui émane de son bureau. Claude Fournier remplace Fernand Dansereau qui a démissionné, trop accaparé qu'il était, semble-t-il, par la scénarisation de la série télévisée *Le Parc des braves*.

Jean-Claude Lord a entrepris récemment le tournage à Montréal de *The Frankenstein Factor*, une version moderne de la légende de Frankenstein dont l'action prend place dans le monde de la haute technologie. Parmi les principaux interprètes, on retrouve Teri Austin, Richard Cox, Pam Grier et Maury Chaykin. Les producteurs sont Don Carmody et John Dunning. Les producteurs exécutifs, André Link et Pierre David.

Le Musée des beaux-arts de Montréal présentera ce soir le début d'une rétrospective intitulée *Panorama du film sur l'art*. Il s'agit d'une sélection de films primés au Festival international du film sur l'art de Montréal depuis ses débuts en 1981. Au programme ce soir, à 19 h *From Mao to Mozart* : *Isaac Stern in China*, une réalisation de Murray Lerner.

Trois films canadiens ont été primés récemment au 15e congrès de l'Union internationale des associations techniques cinématographiques (UNIA/TEC) qui s'est tenu à Paris : *Un essai de colorisation* de Wilson Markell, *Zea* des frères André et Jean-Jacques Leduc et *Narcisse* de Norman McLaren.

« Le film est tout bonnement mauvais », répond Chamberlan

Un cinéaste montréalais dénonce le festival

NATHALIE PETROWSKI

Julian Samuel, auteur d'un film engagé sur les industries militaires montréalaises, intitulé « Resisting the Pharaohs », est furieux contre le Festival du nouveau cinéma et de la vidéo. Son film expérimental de 33 minutes, a en effet été recalé et refusé au programme du 13e festival. Le cinéaste reproche à Claude Chamberlan, un des directeurs de l'événement, de faire un « one-man show » anti-démocratique puisque aucun jury ne préside à la sélection des films du festival et que Chamberlan et Dimitri Eipides décident unilatéralement de la programmation.

Le cinéaste croit par ailleurs qu'on a boycotté son film parce qu'il s'attaque à des hommes politiques québécois comme Gerald Godin et René Lévesque, ainsi que le Pape Jean-Paul II. La direction du festival refuse, selon lui, de se mêler de politique par crainte de perdre ses subventions. Il concède que son film n'est peut-être pas génial mais qu'il mérite néanmoins une projection de par la nature même du sujet. Il ajoute que tous les films du festival ne sont pas tous forcément brillants et qu'ils sont présentés quand même. Alors pourquoi faire une exception dans son cas ?

Claude Chamberlan répond à la question en invoquant la médiocrité absolue du document. « Le film est

tout bonnement mauvais. C'est le genre de film engagé qu'on faisait au début des années 60 en brûlant des effigies et en lançant des slogans gratuits. On ne sent aucune pensée politique, aucune intelligence, aucune maîtrise non plus de la forme. Le film n'est pas regardable. »

Le directeur soutient que son refus n'a rien de politique mais qu'il part de considérations esthétiques et cinématographiques. « Je n'ai jamais eu peur de m'en prendre au gouvernement, dit-il. C'est d'ailleurs le genre de film que je présenterais volontiers au Cinéma parallèle qui se veut ouvert à toutes les formes et tous les groupes d'opinions. »

Pour le festival toutefois, il avoue qu'il fait preuve de vigilance. « Les

films nous arrivent de partout et on choisit ceux qui nous apparaissent les meilleurs. Le film de Julian Samuel ne rentre tout simplement pas dans nos standards de qualité. »

« Resisting the Pharaohs » liste systématiquement toutes les compagnies qui fabriquent des armes à Montréal. De plus il nous donne en prime leurs adresses ainsi que le nom des pays avec lesquels elles transigent. Mais il ne sera pas présenté au Festival du nouveau cinéma.

En revanche, une projection aura lieu le 1er novembre à l'Université Concordia à 10 h 15. Avis aux intéressés qui voudraient en savoir davantage sur les conflits entre la politique et l'esthétique.

« Marie-Antoine, opus 1 »

Une pièce trop hermétique

PAUL LEFEBVRE

Marie-Antoine, opus 1. Texte de Lise Vaillancourt. Mise en scène : Pol Pelletier. Scénographie : Ginette Noisieux. Éclairages : Michel Beaulieu. Avec : Charlotte Boisjoli (Jvork), Larry-Michel Demers (Pierre de Magnana), Françoise Labrie (Rose-Alma Mater et Laura Hopkins), Mirielle Lachance (Madame DeLontograde), Chantal Lamarre (Irène), Louise Laprade (Géraldine de Courtpaille), Suzanne Lemoine (Léa), Pol Pelletier (Jvanel), Evelyn Régimbald (Vera Cristal) et Lise Vaillancourt (Marie-Antoine). Une production de Théâtre Expérimental des Femmes présentée à la Salle Fred-Barry, jusqu'au 10 novembre.

Le Théâtre Expérimental des Femmes ouvre sa cinquième saison avec *Marie-Antoine, opus 1* de Lise Vaillancourt dont on avait pu voir, il y a deux ans au même TEF, l'intéressante *Ballade pour trois baleines*. Cette nouvelle pièce de la codirectrice du TEF, qui présente l'univers foisonnant d'une petite fille prédestinée à l'écriture, n'arrive malheureusement pas toujours à bien passer la rampe.

Marie-Antoine, c'est une petite fille de cinq ans et demi fascinée par sa mère, et dont la meilleure amie est une poule (une vraie !) et qui ne parle pas encore. Pourtant, elle sait déjà qu'elle écrira : elle porte en sautoir carnet et crayon. Autour d'elle, un père affairé aux tour-

nements secrets, une mère angoissée qui domine l'univers de la pièce, une bonne attentive et une galerie de personnages qui vont de la tante mondaine à directrice d'école sournoise en passant par une ballerine inquiète et une diva tellurique. Tranquillement, dans cet univers, Marie-Antoine se place en position pour écrire.

Visuellement et spatialement, le travail de Ginette Noisieux est très réussi : une toile de fond représentant un ciel ennuagé (que les variations d'éclairages font passer de la légèreté du beau temps à la lourdeur des orages) sert d'arrière-plan à un assemblage massif de papiers, d'arches et d'escaliers qui évoquent à la fois l'intérieur et extérieur.

On retrouve ici ce que le TEF a souvent réussi à créer : un espace imaginaire qui est en même temps un lieu très concret. Comme si l'espace scénique était un univers réel, autonome, avec ses lois propres. Les costumes sont aussi très parlants (des fois

même un peu trop, comme dans le cas de la directrice et de l'institutrice) et arrivent à actualiser les exigences du texte. Pensons en particulier au costume de Jvanel, cette diva qui a l'âge de la terre et dont le corps rassemble les forces de la nature : une immense cape bleue qui découvre la poitrine et qui révèle le bras de saurien et la patte d'oiseau du personnage.

Il y a à quelque chose de circulaire dans *Marie-Antoine* : la pièce que nous voyons semble écrite par le personnage-titre, montrant un perpétuel circuit fermé de miroirs (déformants), oscillant entre Marie-Antoine forgeant son univers et cet univers forgeant Marie-Antoine. Ce jeu de miroirs est renforcé dans la représentation par le fait que c'est l'auteur de la lice, Lise Vaillancourt, qui interprète le rôle de Marie-Antoine.

Le désir de Lise Vaillancourt de produire une écriture nouvelle, féminine, l'amène à privilégier le foisonnement, l'hétérogène, à faire ap-

pel à une imagerie inusitée. En cela, elle est en continuité avec les préoccupations du TEF. Mais ces nouveaux codes mis en jeu dans la représentation n'arrivent pas toujours à parler, ce qui fait que, souvent, le spectacle est hermétique : ce qui se passe et se pense dans plusieurs séquences n'arrive pas à se transmettre. Ou encore, ce qu'on y lit est ce qu'on y attend : la relation mère-fille, le refus de l'institution, la création d'une mythologie féminine, etc. Cette impression que le spectacle dit un déjà entendu est-elle liée à sa fréquence illisibilité ?

Ainsi, malgré des interprétations souvent flamboyantes - particulièrement Pol Pelletier en Jvanel, Louise Laprade en mère, Evelyn Régimbald en ballerine et Suzanne Lemoine en petite fille blonde à bouclins -, une scénographie et un propos intéressants, *Marie-Antoine, opus 1* n'arrive pas à nous captiver comme elle devrait.

Décès de Marcel Brion

PARIS (AFP) — L'écrivain Marcel Brion, membre de l'Académie française, est mort mardi soir à Paris dans sa 89e année, a-t-on appris hier auprès de sa famille.

Né à Marseille, Marcel Brion était membre de l'Académie française depuis 1964. Il avait publié de nombreux romans d'inspiration fantastique, tels *La ville de sable*, *Chateau d'om-*

bres, *L'ombre d'un arbre mort*.

Marcel Brion laisse aussi de nombreuses

biographies et des ouvrages historiques.

ECHOS

À l'affiche au Spectrum les 25, 26, 27 et 28 octobre : un spectacle du chanteur Renaud considéré comme un « phénomène » dans le domaine de la chanson.

Alice & Gertrude, Natalie & Renée et ce chez Ernest
De Jovette Marchessault
Mise en scène, Michèle Rossignol
Avec : Michel Garneau • Louise Marleau • Monique Mercure • Patricia Nolin • Julie Vincent
Decor et éclairages : Louise Lemieux, Costumes, Merédith Caron
Musique : Joel Bienvieux

24 oct. au 18 nov.

ATELIER CONTINU 1200 est, rue Laurier 270-1178

CARBONE 14
Première ce soir — COMPLET

présente **LE RAIL**

co-conception et mise en scène de Gilles Maheu
Des le 25 octobre à 21 h 00
relâche les dimanches

ESPACE LIBRE
1945 rue Fullum
Informations et réservations : 521-4191

« La fille sur la banquette arrière » remporte un succès retentissant au Théâtre du Rideau Vert. Cette brillante comédie de Bernard Slade met en vedette Léo Lial, Louise Turcot, Arlette Sanders, Gabrielle Mathieu, Jean Fontaine et Monique Béliste dans une mise en scène de François Cartier. Quatre supplémentaires auront lieu les 1er et 2 novembre à 20h, et le 3 novembre à 17h et 21h. Un spectacle à ne pas manquer. Pour réservations : 844-1793. (Publicité)

DEUXIÈME FESTIVAL DE CHOREGRAPHES MASCULINS

MOMENT HOMME

AU 11 OCTOBRE (jeudi) vendredi 25, 26 OCTOBRE 20H30

TANGENTE DANSE ACTUELLE 20H30

Trévis Robinson
Harold Yagorin
Richard Simas
Pierre Cartier

20H30
Louis Guillemin
Pierre Blackburn
Suz Ergas

BILLETS : 75 65

SPORTS

FORUM
Un lobby du muscle

PIERRE FILION

Depuis quelques jours les fédérations sportives québécoises reçoivent des avis de coupures de subventions de la part du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Comme il s'agit de la quatrième coupure de subvention, en quatre ans, les permanents des fédérations sportives n'ont pas réagi avec beaucoup de véhémence.

Certains, se croyant plus politisés, ont tenté des analyses partisans. « Pourquoi nous couper, nous ? » « Le ministre devrait couper dans le gras... »

De ce climat relativement malsain, malgré tout, émergent des gestes importants qui pourraient modifier, à plus ou moins court terme, les relations qu'entretiennent les fédérations sportives avec l'État.

Fort de son rapport produit par le ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario (octobre 1983), ils viennent d'apprendre que chaque dollar investi sous forme de subvention pour le sport entraîne des dépenses supplémentaires de \$ 0,07 dans l'ensemble de l'économie provinciale.

Les chiffres de l'Ontario sont disponibles et vérifiables. La méthodologie de recherche et d'enquête

est aussi disponible et les chercheurs sont crédibles. Il ne reste qu'à appliquer la grille d'analyse et de recherche à la réalité du Québec pour colliger des informations relativement semblables.

Car il y a un « si »; un énorme « si ». Plusieurs enquêtes, révélant des choses extraordinaires, demeurent sur les tablettes, non pas à cause de la pauvre qualité de leur contenu mais plutôt parce qu'aucun lobby n'en fait la promotion auprès des membres des groupes décisionnels.

Bien sûr il y a les organismes de regroupement, mais ils ne tiennent pas encore le discours des lobbys parce qu'ils ne sont pas encore convaincus de leur statut social et de leur importance économique.

Si chaque dollar investi en Ontario, en sport, génère \$ 0,07 supplémentaires dans l'économie de la province, on comprend aisément pourquoi l'Ontario verse une si grande partie des profits de sa loterie au sport amateur.

Le sport amateur québécois est sur le point de se payer des lobbys professionnels qui vont changer tout le discours traditionnel. Fini les grosses campagnes fondées sur la solidarité et la foi.

Le lobby de la sueur ! Il s'agit de rentabiliser la sueur des athlètes; de la politiser d'abord et de la faire connaître sous son jour économique.

Le jour n'est pas loin où les analyses techniques et « sociales » du sport feront place aux analyses d'ordre économiques et commerciales. Le débat O'Keefe-Molson n'est que la pointe de l'iceberg d'un mouvement de prise de conscience qui s'étend au sport amateur.

Tout s'achète et tout se vend. Pour les fédérations sportives il s'agit de prouver, qu'ensemble, elles vendent bien plus que bien d'autres assistés...

Le Canadien retourne Patrick Roy à Granby

(CP) — La direction du Canadien a mis fin au ménage à trois des gardiens de but en retournant hier le jeune Patrick Roy à son équipe junior des Bisons de Granby de la Ligue de hockey junior majeure du Québec.



Patrick Roy

Steve Penney et Doug Soetart, récemment acquis des Jets de Winnipeg, se partageront le travail devant le filet du Bleu-Blanc-Rouge.

D'autre part, le défenseur Tom Kurvers, blessé à un œil vers la fin du match de mardi contre les Nordiques, devra demeurer sous observation à Québec au cours des quatre prochains jours.

Kurvers a été atteint entre les deux yeux par une rondelle lancée par Mario Marois depuis la ligne bleue.

D'autre part, les Bruins de Boston ont réalisé leur deuxième transaction en autant de jours en obtenant l'ailier droit Louis Sleighter des Nordiques de Québec en retour de Luc Dufour et d'un choix de quatrième ronde au repêchage de 1985.

Mardi, les Bruins avaient acquis l'ailier gauche Charlie Simmer des Kings de Los Angeles en retour d'un choix de premier ronde au repêchage de l'an prochain.

Les espoirs québécois profiteront d'un circuit de tennis intérieur

MARC DELBÈS

(PC) — Depuis que Réjean Genois a abandonné la compétition, les Québécois ont été quasi absents de la scène internationale du tennis.

La tâche ne sera pas facile mais elle est loin d'être impossible. La Fédération est d'ailleurs en train d'établir de solides structures pour atteindre ces objectifs.

La mise sur pied d'un circuit satellite disputé en salle, dont les détails ont été dévoilés hier, s'inscrit dans cette démarche. Le circuit de tennis Molson Légère regroupera des joueurs de plusieurs pays et offrira des points au classement international.

L'an dernier, nous avons présenté une série de tournois nationaux, a mentionné le journaliste Jean Pagé, président de la Fédération. Cette fois-ci, nous avons finalement un circuit international intérieur.

Tenue pendant cinq semaines consécutives, cette série de compétitions se déroulera du 5 novembre au 9 décembre. Le circuit comprend quatre tournois réguliers qui mènent au Tournoi des Maîtres où seront présents les 16 meilleurs joueurs de la tournée.

Il fait aucun doute que la présentation de ce tournoi va stimuler l'intérêt des jeunes, reconnaît Eugène Laperrière, directeur technique de la Fédération. Ils vont être mieux préparés pour l'avenir.

Nos meilleurs espoirs pour l'instant ont pour nom Philippe Leblanc et Jean-François Mathieu. Mais il n'est question qu'il participe encore à ce circuit satellite.

Leblanc, âgé de 13 ans, est déjà notre meilleur joueur au Québec, ajoute Laperrière. Quant à Mathieu, il n'a que 14 ans.

Le Torontois Glenn Michibata a déjà confirmé sa présence, de même que le Sud-africain Derek Tarr et l'Américain Bud Schultz. Pour Michibata, qui vient de connaître une année difficile, ce sera une occasion de refaire sa confiance et d'améliorer son classement international.

CHRONIQUE SPORTIVE

Le Marathon obtient sa pleine subvention

RICHARD MILO

Le Marathon international de Montréal (MIM) aura finalement sa subvention annuelle de \$ 300,000. Mieux, l'entente tiendra pour les trois prochaines années.

Le président du MIM, Serge Arsenault, a obtenu hier la confirmation souhaitée de la bouche même de M. Guy Chevrette, mettant ainsi fin au suspense ayant suivi la publication, dans cette chronique du 2 octobre, de prévisions budgétaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Les fonctionnaires du Gouvernement du Québec avaient en effet envisagé de réduire de 25 % la subvention annuelle au Marathon international de Montréal, qui serait passée de \$ 300,000 à \$ 225,000 pour l'année 1985.

Celle-ci aurait également été réduite dans une proportion identique pour les deux années suivantes, dans le but éventuel de diminuer la subvention gouvernementale à sa plus simple expression d'ici quelques années.

Hier, M. Chevrette a confirmé l'existence d'un « document interne » proposant une diminution des budgets consacrés au Marathon. Il s'agissait cependant de prévisions budgétaires annuelles effectuées par les fonctionnaires du ministère. Et il tient à dire qu'il n'a jamais endossé ces prévisions budgétaires, dont plusieurs attendent encore son aval, par ailleurs.

« Je n'ai pas donné mon assentiment à ces prévisions budgétaires. À titre d'exemple, j'ai diminué de 7,6 % à 4 % les coupures de subventions aux fédérations sportives », explique M. Chevrette qui comprend mal, d'ailleurs, qu'on ait douté de sa parole.

M. Chevrette a rappelé hier qu'il s'était prononcé pour le maintien de la subvention de \$ 300,000 lors de la conférence de presse précédant la tenue de l'épreuve courue le 23 septembre. Au surplus, il avait déjà obtenu l'accord du conseil des ministres et il ne lui restait plus qu'à déterminer la provenance de la somme de \$ 300,000, affirme-t-il.

Comme l'an dernier, la pleine subvention ne proviendra pas uniquement des coffres du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. La contribution du ministère de M. Chevrette s'élèvera à \$ 200,000 (donc \$ 600,000 pour trois ans) mais le nouveau ministère du Tourisme sera invité à fournir \$ 100,000 (donc \$ 300,000 pour trois ans).

M. Marcel Léger, le titulaire du ministère du Tourisme, devrait être saisi du dossier très prochainement. M. Chevrette s'attend à une réponse positive de M. Léger, précisant que le MIM génère d'importantes retombées sur le plan touristique, notamment. L'an dernier, M. Chevrette avait sollicité et obtenu la collaboration du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de M. Rodrigue Biron.

Pour M. Chevrette, le Marathon international de Montréal représente davantage qu'une compétition sportive. Il souligne que le Gouvernement du Québec profite d'une excellente visibilité en s'associant à un événement international voué à la promotion de la bonne forme physique.

Et M. Chevrette confie, du même souffle, qu'il doit encourager une organisation « qui s'autofinance à 80 % environ », le budget annuel du MIM s'élevant à quelque \$ 1,5 million.

Pour toutes ces raisons, le maintien de la subvention du Gouvernement du Québec s'imposait malgré les nombreuses coupures budgétaires aux fédérations sportives.

« À ce que je sache, l'ensemble des organismes de loisir et de sport profite d'une hausse globale de 1,2 % pour l'année 84-85 », précise d'ailleurs M. Chevrette au risque de relancer, une fois de plus, le débat sur la nouvelle politique de financement « que les organismes de loisir ont signée ».

« Le budget de plusieurs petites fédérations est passé de \$ 30,000 à \$ 60,000 », dit-il encore.

Il reste que quelques fédérations sportives, à l'instar du Marathon international de Montréal, autofinancent également leurs activités à environ 80 %. Or, celles-ci ont également subi une coupure moyenne de 4 % pour permettre aux 15 fédérations plus petites d'obtenir la subvention minimale de \$ 60,000 !

En cela, le ministre a ouvert une brèche intéressante.

MM. Serge Arsenault et Guy Chevrette ont négocié seul à seul à Montréal, hier matin.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, demandera au sous-ministre, M. Guy Desrosiers, de négocier le protocole d'entente liant le Gouvernement du Québec au Marathon international de Montréal.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "L'étoile des héros" 7 h 30.
ASTRE II: (327-5001) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 9 h 30.
ASTRE III: (327-5001) — "L'été meurtrier" 7 h 10.
ASTRE IV: (327-5001) — "Ghostbusters" 9 h 05, 9 h 40.
ASTRE V: (327-5001) — "Où sont les mecs?" 8 h.
ASTRE VI: (327-5001) — "Il était une fois en Amérique" 7 h 30.
BERRI I: (288-2115) — "Le bal" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20.
BERRI II: (288-2115) — "Femme de personne" 12 h 40, 2 h 45, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20.
BERRI III: (288-2115) — "Le jour S" 1 h 10, 2 h 55, 4 h 35, 6 h 20, 8 h 05, 9 h 50.
BERRI IV: (288-2115) — "La guerre des tuques" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20.
BERRI V: (288-2115) — "Géostoke, la légende de Tarzan, Seigneur des singes" 1 h 15, 3 h 45, 6 h 30, 9 h.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Places in the heart" 12 h 20, 4 h 15, 6 h 10.
BONAVENTURE II: (861-2725) — "Wild life" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 5, 7 h 30, 9 h 15.
BROSSARD I: (465-5906) — "Greystoke, la légende de

Tarzan, seigneur des singes" 7 h, 9 h 20.
BROSSARD II: (465-5906) — "Ghostbusters" 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD III: (465-5906) — "Splash" 7 h, 9 h.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "La guerre des tuques" 7 h 30, 9 h 30.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Moscou à New York" 7 h 10, 9 h 15.
CHAMPLAIN II: (271-1103) — "Splash" 7 h 30, 9 h 25.
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "House of long shadows" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine, (523-3239) — "L.A. Tool and die" 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30.
COMPLEXE DES JARDINS: 1363 St-Denis, (842-9763) — "Le festival international du nouveau cinéma vidéo de Montréal, 18 au 28 oct."
CINEPLEX I: (849-4518) — "Bon confort joy" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
CINEPLEX II: (849-4518) — "Country" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35.
CINEPLEX III: (849-4518) — "The big

chilli" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINEPLEX IV: (849-4518) — "Woman in red" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINEPLEX V: (849-4518) — "Le bal" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
CINEPLEX VI: (849-4518) — "Muppets lake Manhattan" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINEPLEX VII: (849-4518) — "Bachelor party" 7 h 30, 9 h 30.
CINEPLEX VIII: (849-4518) — "Country" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
CINEPLEX IX: (849-4518) — "Romancing the stone" 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.
CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL II: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL III: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL IV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL V: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL VI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL VII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL VIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL IX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL X: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XXXIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XL: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL XLIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL L: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LVIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXVI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXVII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXVIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXIX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXX: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXXI: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXXII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXXIII: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL LXXXXIV: (521-7870) — "Le crime d'Odvide Plouffe" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 20.
CINEMA MONTRÉAL

L'EMPLOI SURTAXÉ ?

LA LOI canadienne de l'assurance-chômage est ainsi faite que chaque année, automatiquement, le plafond des « gains assurables » augmente en fonction du salaire industriel moyen. Ce plafond, de \$ 425 qu'il était en 1984, passera donc à \$ 460. Cette hausse, combinée à un niveau de chômage exceptionnellement élevé, en nombre aussi bien qu'en durée, ajoutera substantiellement au déficit de la caisse d'assurance-chômage qui dépasse déjà les cinq milliards.

Une autre disposition stipule que la caisse doit s'autofinancer. Il y aura donc, inéluctablement, hausse du taux des cotisations à la fois sur le chèque de paie des employés et sur la masse salariale des entreprises. Selon certaines informations, les taux seraient relevés de 9 pour cent, augmentation qui jointe à celle du plafond du revenu assurable se traduirait par une hausse de 13 pour cent des primes.

Cette hausse paraît d'autant plus inévitable que l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts, s'était laissé convaincre l'année dernière par les arguments des milieux d'affaires et avait décrété un gel. Les mêmes arguments sont aussi valables cette année, sinon davantage, mais le déficit de l'assurance-chômage a atteint de telles proportions qu'il est peu vraisemblable que le gouvernement, lui-même criblé de dettes, puisse accorder un nouveau sursis. Tout au plus entreprises et salariés peuvent-ils espérer que la hausse ne soit que symbolique.

C'est dans ce contexte que les pressions s'accroissent en vue d'une réforme du programme canadien d'assurance-chômage.

Les milieux d'affaires ne sont pas stupides au point de réclamer l'abolition de ce programme dont ils ne sont pas les derniers à profiter comme facteur de flexibilité sur le marché de travail. Mais la question demeure — et les dirigeants d'entreprises ne sont pas les seuls à la poser — de savoir si l'assurance-chômage, régime mis sur pied pour faciliter la transition entre deux emplois, donc conçu pour répondre aux besoins d'une situation de chômage temporaire, est encore viable dans une conjoncture marquée par un niveau très élevé de chômage, chômage en outre dont la durée a tendance à se prolonger ?

En somme, la composante « soutien de revenu », incorporée dans le régime, en est venue à occuper une place disproportionnée. De là les interrogations touchant le mode de financement de l'assurance-chômage.

Ces interrogations transcendent allégrement les catégories de droite et de gauche. Les milieux d'affaires, la droite s'il l'on veut, s'inquiètent des conséquences de tout prélèvement sur la masse salariale qui accroît les coûts de main-d'œuvre des entreprises, donc réduit leur marge de rentabilité.

Les primes d'assurance-chômage, est-il besoin de le rappeler, sont perçues avant même que l'entreprise n'ait réalisé un seul dollar de profit. De même, elles frappent plus lourdement les entreprises à bas salaires et à haute intensité de main-d'œuvre. Elles appartiennent à cette sorte de « taxes » qui n'encouragent aucunement la création d'emplois. En 1980, soutient la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, la moitié des firmes de petite taille n'ont réalisé aucun profit, si bien que l'ensemble des prélèvements sur la masse salariale (assurance-chômage, régime public de rentes, assurance-maladie au Québec, santé/sécurité au travail...) ont été pris directement à même leurs avoirs et ont constitué un obstacle à leur croissance.

Même réserve à gauche, notamment chez les plus éclairés parmi les concepteurs de programmes sociaux. Les cotisations d'assurance-chômage sont une taxe régressive dont le poids relatif s'alourdit à mesure que l'on descend dans l'échelle des revenus, et d'autant plus régressive que les gains assurables sont plafonnés. En outre, par le jeu de l'impôt, le coût effectif de la prime à payer diminue à mesure que le revenu s'élève.

À gauche, on est également sensible au fait que l'assurance-chômage est un bien piètre véhicule de transfert de revenu, donc un moyen plutôt inefficace de lutte contre les inégalités socio-économiques. En fait, le transfert net, estimant certains, serait même négatif: « En 1975, 22,3 pour cent des prestations sont allés aux familles du quintile supérieur et 8,1 pour cent sont allés aux familles du quintile inférieur », lit-on dans un étude publiée par le Conseil canadien de développement social (dont le gauchisme de stricte observance ne fait aucun doute).

De là à réclamer une commission royale d'enquête pour étudier la question, il n'y a qu'un pas. Mais il faut s'épargner le ridicule de le franchir. Car, au vrai, le problème a maintes fois été scruté et retourné sous toutes les coutures. Le gouvernement dispose déjà de plusieurs recommandations fort sensées d'où paraît se dégager un consensus: l'assurance-chômage doit revenir à sa vocation initiale, celle de faciliter la transition entre deux emplois.

Une telle réforme cependant ne peut se réaliser en vase clos; elle est indissociable d'une révision de l'ensemble des programmes de soutien du revenu. C'est là que le bât blesse. Car ouvrir le dossier de l'assurance-chômage, c'est ouvrir en même temps celui de tout le dispositif de sécurité sociale au Canada, c'est s'interroger globalement sur le « coût de la compassion », selon les mots de l'Association des manufacturiers canadiens.

— JEAN FRANCOEUR

Malgré la loi 17, la santé et la sécurité du travail restent une affaire de pouvoir

RÉPLIQUE

KENNETH GEORGE

LE DÉBAT Langlois-Gratton sur les associations sectorielles paritaires pour la santé et la sécurité du travail (LE DEVOIR des 17 juillet, 29 août et 2 octobre) et, plus généralement, sur le principe de la participation qui est à la base de la législation n'est pas tout à fait nouveau. On croirait entendre les propos tenus il y a quelques années devant la commission parlementaire qui étudiait le projet de loi 17.

La position patronale

La position patronale est à l'effet que l'action en santé et sécurité du travail n'a de sens que si elle est exclusivement sous le contrôle patronal, condition nécessaire pour assurer le développement de l'entreprise.

M. Langlois n'en a pas contre « la collaboration sincère et efficace de la part des travailleurs, même au sein d'organismes paritaires ». Mais cette collaboration doit être soumise « au rôle prioritaire de la gérance dans l'administration de l'entreprise même au niveau de la santé-sécurité du travail ».

C'est dans son premier article que M. Langlois avait précisé le sens de la collaboration recherchée et de la perspective patronale. Il citait alors le président de Bell Canada: « Le premier facteur de productivité dans l'entreprise est la santé-sécurité du travail ». Ainsi la collaboration sera jugée efficace si, et seulement si, elle permet une administration plus productive de l'entreprise, et non pas si elle permet une action pour la santé et la sécurité des travailleurs.

La position du législateur

Dans sa réplique au premier article de M. Langlois, M. Gratton explique le bien-fondé des institutions paritaires prévues dans la loi sur la santé et la sécurité du travail. D'abord, la participation des travailleurs fait que les problèmes de santé et de sécurité ne sont pas posés en des termes exclusivement patronaux: « Les objectifs économiques qui sont les déterminants premiers du comportement patronal ne seraient pas... les seuls critères de reconnaissance des problèmes de santé et de sécurité des travailleurs ». Il s'ensuit que l'action sera plus complète, appropriée et efficace (c'est-à-dire une solution au problème défini en termes de santé et de sécurité et non seulement en termes de productivité). Enfin, l'institution sera plus crédible auprès des travailleurs, compte tenu que la perception de la légitimité et de la crédibilité d'une institution varie directement avec le degré de participation dans cette institution.

Le véritable enjeu

L'enjeu, dans ce débat, ce n'est pas la santé et la sécurité du travail. L'enjeu, c'est le droit de gérance, le contrôle sur l'entreprise, le pouvoir et, plus particulièrement, le pouvoir de décision sur toute l'organisation du travail, les méthodes de production, la division du travail... En effet, par le représentant à la prévention et les comités de santé et de sécurité du travail créés en vertu de la loi, les tra-

vailleurs et leurs associations obtiennent un pouvoir de décision sur les programmes de santé et de prévention de l'entreprise, ce qui suppose un regard sur toute l'organisation du travail et ses composantes. M. Langlois n'aime pas qu'on joue ainsi dans ses plates-bandes.

Le président d'une centrale syndicale avait raison de dire que la législation québécoise en santé et sécurité du travail pouvait être la voie royale par laquelle les travailleurs en viendraient à contrôler leur travail. Ce n'est pas pour rien que M. Langlois et d'autres s'opposent au pouvoir décisionnel des comités paritaires et à la possible intervention d'autres, dont la CSST, dans le contrôle patronal de la production et des méthodes de production.

Les associations sectorielles paritaires

La santé et la sécurité du travail sont encore des enjeux de lutte pour le pouvoir. Cela se manifeste aussi dans le processus de mise sur pied de associations sectorielles paritaires où chaque partie et chacune des associations syndicales et patronales cherche d'abord à promouvoir ses propres intérêts.

Ainsi en est-il dès la première étape du processus de mise sur pied des associations sectorielles paritaires, étape où les parties doivent s'entendre sur la définition du secteur. Cette entente n'est jamais le seul résultat d'une étude des problèmes de santé et de sécurité. Tout aussi importantes sont les « autres » considérations: les positions de la partie syndicale sont déterminées, entre autres, en fonction des possibilités de maraude ou de recrutement et du degré de représentativité des associations, alors que la partie patronale tiendra compte, dans la détermination de ses positions, de l'évolution de la conjoncture économique du secteur. Comme on le voit, la définition du secteur n'est pas un acte technocratique et l'exercice peut être long (dans un secteur particulier, on a négocié cette question pendant deux ans); mais il faut passer par cette étape ayant pour effet de déterminer quels seront les intervenants qui poursuivront le processus dans le secteur délimité.

Il faut, dans un deuxième temps, s'arrêter à la structuration de l'association. Là encore, on doit aborder des questions politiques fort importantes: En fonction de quels critères seront répartis les sièges? Si une centrale représente la majorité absolue des travailleurs du secteur, doit-elle contrôler la majorité absolue des sièges syndicaux du conseil d'administration? Quel mode de votation doit-on privilégier (vote par partie, par individu, à la double majorité)? Toutes ces questions se posent eu égard à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au comité administratif de l'association sectorielle paritaire à créer. Toutes ces questions, on l'aura remarqué, se ramènent à celle-ci: Comment sera réparti le pouvoir parmi les intervenants en cause?

La loi prévoit que toute entente entre les parties doit comprendre une procédure de résolution des différends. C'est là une autre pierre d'achoppement qui fait, par exemple, que depuis plus de deux ans, une association d'employeurs refuse de poursuivre les négociations avec les associations syndicales car elle ne veut pas courir le risque

d'avoir à se soumettre à un tiers pour la résolution des différends.

Ce sont là trois des étapes cruciales, politiques, à travers lesquelles doivent passer les associations syndicales et patronales désireuses de créer une association sectorielle paritaire. Et si l'on disait que les étapes les plus délicates restaient à venir: le choix du directeur général et des cadres, la détermination de programme d'actions, la détermination du budget, le choix des priorités, le choix des clientèles-cibles, la définition des programmes de recherche, de formation et d'information?

Des espoirs déçus

Nombreux sont ceux qui ont espéré que, compte tenu de leur importance particulière, les enjeux de santé et de sécurité du travail seraient abordés sans égard aux luttes de pouvoir qui caractérisent les relations patronales-syndicales. C'est dans cette perspective, d'ailleurs, qu'on a créé des institutions parallèles aux mécanismes habituels de négociation collective; dans ce contexte, en effet, les acteurs succombaient trop rapidement à la tentation d'intégrer les enjeux de santé et de sécurité du travail dans un marchandage où les questions pécuniaires l'emportaient facilement.

Si noble que soit cette perspective d'isoler la santé et la sécurité du travail des autres enjeux de lutte patronale-ouvrière, elle ne semble pas être retenue par M. Langlois. L'expérience de la mise sur pied des associations sectorielles paritaires enseigne, par ailleurs, que cette perspective n'est pas retenue non plus par l'ensemble des associations syndicales et patronales. Bref, si les institutions vouées à la santé et la sécurité du travail sont des forums nouveaux, le comportement des acteurs, lui, ne se renouvelle pas pour autant. Ce comportement continue à être déterminé d'abord et avant tout par des considérations liées au rapport de forces et par les intérêts particuliers des acteurs.

À la fois comme organisation autonome et comme membre d'une des parties, chaque association syndicale et chaque association patronale agit pour tirer profit de la nouvelle association sectorielle paritaire et, peut-on supposer, de l'ensemble des institutions créées pour promouvoir la santé et la sécurité du travail. Les acteurs semblent s'engager, dans ces nouveaux forums, dans un processus politique permanent de négociation sur les enjeux de santé et de sécurité du travail. Bref, on n'a pas encore réussi à sortir ces enjeux du champ politique ou de la négociation collective, à faire de ces enjeux des valeurs universelles qui appellent spontanément l'adhésion des parties.

Certes, rien n'oblige à ce que ces façons d'être et d'agir continuent. Le fait que plus de 50 associations syndicales et patronales acceptent, malgré toutes les difficultés inhérentes au processus, de s'engager dans les associations sectorielles paritaires et que nombre de comités de santé et de sécurité fonctionnent laisse croire à de possibles nouveaux développements. Il faudra cependant savoir s'armer au moins de patience car, pour un bon moment encore, la santé et la sécurité du travail resteront une affaire de pouvoir.

La friture de Radio-Québec

MÊME SI le mélange Zza-Zza Gabor, Michel Jasmin et compagnie avait fait pâlir de jalousie les descendants de Ed Sullivan et Michelle Tisseyre, même si tout le public de Télé-métropole avait cédé en bloc aux charmes de «l'autre télévision», lundi soir, la société Radio-Québec n'aurait pas réussi pour autant à justifier ses Variétés Michel Jasmin. Quand un fin cuisinier veut démocratiser le goût de la bonne bouffe, il ne saurait y arriver en se lançant dans le commerce de la patate frite, bonne ou mauvaise, pour rejoindre un plus vaste public.

Radio-Québec a donc choisi la voie déjà fort encombrée de la friture et sa décision, avant comme après le flop en direct de lundi soir, reste parfaitement incompréhensible eu égard à ses objectifs.

Elle l'est d'autant plus que «l'autre télévision» avait fait quelque progrès, au cours des dernières années, pour sortir de la platitude et des groupuscules. Eu égard aux autres télévisions éducatives provinciales au Canada, elle rejoignait une proportion plus importante de son public potentiel. 29% des Québécois, révélait l'année dernière le Bureau of Broadcasting Measurement (BBM) regardent occasionnellement Radio-Québec durant une semaine; TVO, la télévision éducative de l'Ontario rejoint 25% des auditeurs de la province voisine, et les autres télévisions provinciales se retrouvent loin derrière.

Si Radio-Québec est arrivée à ce

résultat encourageant, c'est que sa programmation s'était améliorée. Elle avait dépassé la conception trop didactique de certaines télévisions éducatives pour se frayer, avec un peu d'imagination, un chemin assez original dans des créneaux plus larges. Dans le domaine culturel, elle présente du cinéma de répertoire auxquels les grands réseaux commerciaux n'osent guère ouvrir leurs écrans; elle a innové de façon fort heureuse en diffusant les joutes théâtrales de la Ligue nationale d'improvisation; elle a repris certains grands concerts filmés par le réseau américain PBS. À tâtons, mais ici et là avec succès, elle a fait de l'éducation populaire en traitant de problèmes sociaux avec des mini-dramatiques commentées. Enfin elle a montré qu'elle pouvait élargir l'éducation aux affaires publiques, avec la demi-heure quotidienne de Pierre Nadeau, l'année dernière, ou encore avec l'excellent Droit de parole qu'anime Mme Claire Lamarche.

Entre ceux qui rêvent d'en faire une télévision «communautaire» où le Québec s'écouterait parler dans des réunions de cuisine, et ceux pour lesquels le Québec devrait passer par Dallas pour finir par se prouver qu'il existe, on pensait que Radio-Québec trouvait sa voie. Émoulu d'une carrière toute entière menée dans les milieux d'éducation, son nouveau directeur, Jacques Girard, semblait prudent. Au début de 1984, il affirmait même qu'il hésitait à aller plus loin dans la voie des affaires publi-

ques, à cause de la «vocation éducative» du réseau. Nul ne pouvait imaginer que, dans sa tête et ses plans, il voyait plutôt Zza-Zza Gabor faire l'éducation du peuple.

Le danger n'est pas dans l'arrivée des commandites privées, comme s'en effarouchent les purs qui feraient bien de se brancher sur PBS pour comprendre que le capital aide parfois admirablement la culture. Il est dans l'enflure de ceux qui vont gaspiller au profit d'un vedettariat de bien petite classe des ressources qui devraient revenir à des talents nouveaux, qu'on n'a pas la détermination de chercher. Radio-Québec leur bloquait déjà la voie avec la lourdeur folle de son appareil. (La société n'a toujours que ses deux studios de départ mais son personnel permanent est passé de 200 à 800...) Aujourd'hui qu'elle trouve des fonds qui ne sont pas gelés dans «l'incompressible», elle les refile à l'establishment amuseur qui faisait déjà bien son pain dans les autres réseaux.

Mais la mauvaise humeur que suscite partout cette affaire ne vient pas que de la fatigue de citoyens qui gagnent modestement leur vie et qu'un organisme gouvernemental vient narguer dans leur salon en jetant fièrement l'argent aux fausses étoiles. Elle vient de la répétition de cette humiliante image de nous-mêmes, celle de l'échec qui ne cesse de se noyer dans la fête. Jusques à quand?

— LISE BISSONNETTE

Nos « nouveaux » partis

ENGAGÉS dans une course pour la survie, le Parti libéral du Canada et le Nouveau Parti démocratique se sont mis à l'heure du renouvellement. À Ottawa, on rebrasse idées, programmes, équipes et, surtout, stratégies pour conquérir un statut « national » sinon le pouvoir. Le PLC regarde à l'Ouest, le NPD au Québec.

Le Parti libéral qui repart avec une certaine crédibilité — il fut depuis toujours un des deux grands partis fédéraux — n'est guère à même, cependant, de profiter de son avantage historique. Il n'a pas seulement perdu une élection, mais l'assise même de sa force: deux décennies de pouvoir. Pour s'être accroché trop longtemps, il subira une déperdition pire que sa défaite.

John Turner n'a pas succédé à Trudeau comme celui-ci fut l'héritier de Pearson. La magie du changement dans la continuité a totalement échoué le 4 septembre. Les libéraux sont absents dans la plupart des régions: ce recul les affaiblira encore.

De la longue liste des « successeurs » de P.E. Trudeau, que restait-il pour rassembler les espoirs et les énergies? Pour renouer les alliances? Et refaire non pas d'abord la caisse, mais la pensée du PLC? John Turner réussira-t-il mieux la reconstruction du parti qu'il n'a su mener campagne? C'est douteux. On parle de son rival d'hier, Jean Chrétien, mais il n'a plus le souffle qu'il avait et demeure un homme du passé.

le gouvernement Mulroney y aura fait le ménage, il ne restera que des miettes de la vieille puissance libérale. Même au Québec, le PC a commencé de tisser avec les libéraux de Robert Bourassa des complicités qui vont à changer la face du PLC.

L'équipe Turner-Axworthy pourra à force de persévérance trouver enfin le « passage vers l'Ouest ». Mais cela ne compensera pas les reculs subis à l'Est.

Aussi va-t-on bientôt entendre parler d'alliance, voire de fusion, entre le PLC et le NPD. L'attraction sera forte car le NPD, après un quart de siècle, n'a toujours pas franchi la porte de la simple opposition. Le rapprochement rencontrera des sympathies au NPD.

La crise en effet n'est pas moindre dans ce parti. C'est miracle si une trentaine de ses députés ont survécu. L'effondrement libéral, non la victoire du NPD, explique cette survie inattendue. La vérité se trouve non dans les résultats du 4 septembre, mais dans les sondages qui traduisaient la désaffection à l'égard du parti d'Ed Broadbent.

L'effondrement du PLC met le NPD, pour la première fois dans son histoire, en position de supplanter les libéraux, dans l'opposition d'abord, au pouvoir ensuite. Mais les troupes d'Ed Broadbent n'ont jamais été si mal préparées à saisir cette occasion historique. Les néo-démocrates se sont habitués à être une formation marginale, plus près du lobby que du

parti. De cette marginalité, le NPD ne sortira pas tant qu'il restera dans la voie que représente Ed Broadbent. Incapable de précéder le PC au Québec, où le NPD avait déjà fait meilleure figure; ayant à y lutter contre deux forces, non plus une seule, le chef du NPD rêve de sauver son parti en faisant une percée dans la rebelle province. Il dort debout.

Le NPD vient de déclarer tout net aux Québécois qu'il va désormais s'intéresser à eux, non pas pour représenter leurs aspirations (le NPD y reste largement étranger) ni pour donner cohésion à la gauche québécoise (le NPD contribuera à ses divisions cérisoires), mais pour trouver de quoi rester aux Communes!

Poussant l'inconscience à bout, des dirigeants néo-démocrates se gaussent du Parti québécois et de son échec nationaliste et social-démocrate. Le NPD est pourtant l'illustration lamentable d'un échec de la gauche au Canada anglais et d'une autre incapacité profonde à résoudre la question québécoise.

Le Québec reste plus ouvert que jamais au changement politique, ainsi qu'il en a donné une manifestation éclatante le 4 septembre. Sans lui, le gouvernement Mulroney ne serait pas ce qu'il est. Le Québec reste la clé d'autres décloques. Mais encore faut-il s'y implanter sérieusement et surtout en respectant la dynamique propre.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

À propos des « Lortie »

LES MÉDIAS d'information ont très souvent mentionné ce nom dernièrement, qu'il s'agisse d'une sordide histoire de cadavre mutilé découvert dans un congélateur, ou d'une fusillade meurtrière à l'Assemblée Nationale, on en parle encore et ces procès font la manchette. Quant au récent succès de notre compatriote, le jeune Louis Lortie, sorti premier au concours de Bolzano (Italie) et bon 4ème sur 97 concurrents à celui de Leeds (Angleterre)... qui en a entendu parler?... À peine quelques articles dans les journaux, une interview à la T.V. (programme Le Point) ce dont nous félicitons messieurs Simon Durivage et Pierre Nadeau, et de courtes mentions au FM de Radio-Canada.

Pourquoi ce silence et si peu de fierté, comparativement à l'énorme publicité faite autour d'un Gaétan Boucher ou d'une Sylvie Bernier?... Devons-nous en conclure que seuls les sports sont valorisés au Québec et que les arts n'intéressent qu'une minorité de Québécois?... Il reste donc vrai que l'Art ne fait pas de l'Or, voilà ce qui explique l'inquiétude des parents qui voient leurs enfants s'orienter dans une profession si peu appréciée et rémunérée.

Nous offrons donc nos félicitations à Louis Lortie, ainsi qu'à son professeur Marc Durand, et souhaitons beaucoup de courage à tous nos jeunes artistes, en souhaitant plus de collaboration de la part des médias à l'avenir.

— Marthe Poliquin,
Claire Landry,
Cécile Laurin,
Francine Lippé,
Simone Grenier

Valleyfield, le 15 octobre

Histoire d'échasse

IL ÉTAIT une fois, ou je dis bien il était une fois, car maintenant c'est une histoire qui n'est plus au présent, mais bien au passé.

Histoire d'une troupe de théâtre, avec quatre ans et demi de pages qui commencent à Baie St-Paul. Au fil de ces pages des échasses grandirent et des personnages y sont nés qui devinrent réalité.

L'histoire se termine mal, les personnages n'ont plus le contrôle, plus de choix. On décide pour eux le scénario, c'est leur fin. La cause? Plus de papiers (\$). La fleur de lys, la feuille d'érable ne veulent plus rentrer dans l'histoire. Les personnages continuent quand même de faire tourner les pages, mais il leur manque la reliure.

Ils se rendent compte que ça ne tient plus qu'avec les intertempéries ils seront trempés. Ils se laissent, se quittent fermement le livre (de ce qui en reste) et s'en vont chacun de leur côté, sans vraiment l'avoir demandé.

Ils vécurent quand même heureux, ils eurent beaucoup d'expérience, mais comprit que c'était pas ici, la meilleure industrie de papier (\$) pour faire les plus beaux livres.

P.S. Ce livre n'est plus disponible chez les libraires.

— DOLOREZÉ LEONARD

ex-théâtre des Échassiers

Montréal, le 22 octobre

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0660.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois 60\$; édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Une médecine plus scientifique et des soins plus efficaces par la connaissance du médicament

DR YVES MORIN

L'auteur est professeur à l'Université Laval et cardiologue à l'Hôtel-Dieu de Québec. Il préside au 56e congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada

Le 56e congrès des Médecins de langue française porte sur le médicament moderne, les voies empruntées dans sa création et ses effets sur l'organisme humain. Fidèle à sa tradition, l'association tient aujourd'hui en parallèle avec les journées scientifiques, une exposition ouverte au grand public portant sur différents aspects de la thérapeutique moderne. L'association veut montrer par là une fois de plus l'attention qu'elle porte à l'éducation publique dans le domaine de la santé : les soins sont d'autant plus efficaces que le consommateur est mieux informé.

Le choix du thème du congrès m'apparaît des plus judicieux : le médicament moderne dans tout ce qui le constitue sur le plan de son développement, de son utilisation, de ses effets, du symbole qu'il représente, des assauts qu'il subit, résume en quelque sorte les éléments principaux de la médecine scientifique et de la technologie contemporaine.

Rien n'a évolué plus vite que la pharmacologie qu'est la science des médicaments. Jeune médecin, j'ai prescrit la teinture de belladone à mes ulcéreux et la teinture de valériane à mes anxieux, imitant par là tous mes prédécesseurs qui, au cours des siècles, avaient progressivement délaissé la dimension magique des potions pour une connaissance empirique des plantes médicinales avec tout ce que ceci comportait d'imprécis, d'inégal et... d'inefficace. Rien ne changeait vraiment : les progrès de la physiologie et ceux de la pathologie avaient sûrement raffiné le diagnostic des maladies mais on prescrivait — souvent avec cynisme — les mêmes teintures, les mêmes extraits. En un peu plus d'une génération, par les découvertes de la chimie (surtout allemande au début), tout a été bouleversé. On a d'abord extrait des plantes les principes actifs : l'aspirine de l'écorce du saule, l'atropine de la belladone, la digoxine de la feuille de digitale, la morphine du pavot. Puis des organes, l'insuline et les autres hormones. En même temps, les chimistes de l'industrie teinturière allemande synthétisaient des produits dont l'activité antimicrobienne était découverte par hasard : les sulfamidés. Peu après, Fleming se rend compte que les Spores qui contaminent ses cultures inhibent en réalité le développement des bactéries : les chimistes isolent la pénicilline et synthétisent par la suite une foule d'antibiotiques de plus en plus puissants. L'industrie pharmaceutique connaît, dès lors, une période d'activité intense qui durera près de 30 ans et au cours de laquelle, dans une démarche fastidieuse et patiente, on synthétisera presque au hasard des milliers de molécules organiques pour ensuite patiemment les tester une à une sur des modèles animaux pour en découvrir des ac-



tivités biologiques souvent imprévues : c'est ainsi qu'auront été trouvés les tranquillisants, les anti-hypertenseurs, les diurétiques, les hypoglycémisants, les anti-inflammatoires.

À cette époque un peu erratique, mais combien productive, a succédé la période contemporaine : la recherche des médicaments est maintenant plus ordonnée, plus rationnelle, basée comme il se doit sur la connaissance des mécanismes biologiques fondamentaux. C'est ainsi que la notion de récepteur a été à cet égard particulièrement productive : l'activité de chaque cellule du corps humain est en quelque sorte contrôlée par des structures moléculaires sur lesquelles iront se fixer des substances messagères comme les hormones par exemple, qui stimulent ou au contraire ralentissent certaines fonctions. La connaissance précise de la structure moléculaire d'un récepteur permettra de créer un agent qui active ou bloque le récepteur en question. C'est ce qu'a bien compris James Black, un chercheur à l'emploi d'une maison pharmaceutique britannique : il savait que la stimulation des récepteurs dits bêta au niveau du cœur, accélère la fréquence, élève la pression et de façon générale en augmente le travail ; il crée donc un agent bloqueur des récepteurs bêta (l'Indéral) dont l'utilisation a maintenant sauvé des milliers de vies et a pu prévenir chez encore plus de malades les complications les plus sérieuses des maladies cardiaques. Sur la même lancée, il reconnaît lui-même un nouveau récepteur — le récepteur H₂ — responsable de la sécrétion d'acide par l'estomac. Encore une fois, il développe

un agent bloquant (le Tagamet) et grâce à celui-ci, la gastrectomie, une intervention chirurgicale majeure autrefois couramment utilisée dans le traitement de l'ulcère gastrique n'est aujourd'hui que rarement pratiquée dans cette affection. Parallèlement à ces découvertes et d'ailleurs comme leurs conséquences, on se heurte à des problèmes de fabrication de molécules, surtout celles qui sont longues et complexes, d'autant plus que l'extraction de ces produits à partir d'organes d'animaux, déclenche chez les humains allergies chez qui on les administre, des réactions sévères. C'est ainsi que la biotechnologie plus particulièrement le génie génétique, par l'insertion d'un gène humain dans une bactérie, ensuite fermentée à l'échelle industrielle, permet la production de protéines humaines véritables comme l'insuline humaine, l'interféron alpha, le plasminogène humain qui représentent aujourd'hui les vrais « médicaments naturels ».

On peut aisément voir jusqu'à quel point a été stimulante, utile pour le malade et profitable pour l'environnement l'action globale de l'industrie pharmaceutique au cours des dernières années : c'est pourtant à cette époque qu'elle connaissait chez nous une si mauvaise presse. Dans leurs déclarations et par le règlement, nos gouvernements ont été inutilement et (maladroitemment) durs à l'égard de notre industrie pharmaceutique. Montréal comptait, il y a quelques années, plusieurs grands laboratoires pharmaceutiques d'envergure mondiale où s'étaient élaborés des produits maintenant universellement utilisés. De tout ceci, il ne reste à peu près rien...

Après la production du médicament, la purification, les tests sur l'animal, suit la phase la plus critique, souvent la plus ardue, l'essai clinique.

Ici encore, au cours des quelque derniers 30 ans, nous avons pu assister à la généralisation d'une méthode d'évaluation clinique des médicaments vraiment remarquable — l'essai clinique randomisé — qui par l'application de certains calculs statistiques aux groupes de sujets traités permet de contrôler les incertitudes, les variations individuelles et la plupart du temps imprévisibles qui surgissent suite à la prescription de médicaments. Il permet aussi d'annuler l'effet placebo qui fait partie de tout traitement quel qu'il soit. Comme dit Einstein — grâce aux essais cliniques randomisés, les cliniciens peuvent maintenant pour la première fois dans l'histoire de la médecine apporter une preuve documentée et convaincante de la valeur des agents thérapeutiques qu'ils emploient.

Au lieu d'avoir à se fier à des traitements dont la principale recommandation est le prestige, l'autorité ou la passion, les cliniciens ont maintenant à leur disposition l'évidence impartiale et sans passion de la science. Ces essais cliniques randomisés représentent toutefois de vastes opérations qui peuvent mobiliser des centaines de médecins et des milliers de malades mais qui sont combien utiles d'abord et avant tout au progrès de la science médicale universelle mais aussi au mieux et aux malades qui y participent. Nos voisins du sud, la Grande Bretagne, les pays scandinaves, ont mis sur pied d'importantes études

cliniques de ce genre dans les domaines les plus divers — cardiologie, cancer, hypertension, chirurgie — et dont la valeur pour l'humanité est immense.

Si plusieurs centres canadiens ont brillamment participé à des études cliniques étrangères, notre pays comme tel a été lui-même étranger à cette vaste entreprise humanitaire et scientifique et n'a pas jugé bon de mettre sur pied des essais majeurs de ce genre. Les responsables de nos organismes de recherche scientifique portent à mon avis une responsabilité certaine à cet égard.

Pendant que s'échafaude péniblement cet édifice thérapeutique dont la valeur paraît évidente pour qui parcourt la littérature scientifique et médicale contemporaine, alors que les taux de mortalité s'effondrent pour des affections autrefois inévitablement fatales, que les jours de ceux qui ne peuvent être guéris sont rendus moins pénibles (et alors qu'il reste évidemment tellement à faire...), il est étonnant de constater que le traitement par les médicaments fait encore l'objet de tant d'attaques. Rapports de conseils gouvernementaux, déclarations publiques de médecins (« non praticiens ») participant aux débats publics, tous veulent emboucher la trompette et décrier ce nouveau vice solitaire qu'est le soi-disant abus des médicaments (comme si l'administration d'insuline à un diabétique ou de captopril à un hypertendu provoquant une jouissance coupable qu'il fallait réprimer).

En fait, cette propagande anti-médicaments a eu dans la réalité quotidienne plus de conséquences néfastes qu'on ne peut l'imaginer : combien en réduit ou même met fin à une médication qu'il se représentait comme trop abondante ? Il est facile, dans une salle de comité ou un studio, de s'indigner du nombre de médicaments consommés par les personnes âgées et de les exhorter à laisser tomber ces béquilles artificielles pour s'élever vigoureusement dans l'air frais du matin. En fait, beaucoup de personnes âgées sont malades et, à titre d'exemple, une personne de 80 ans ou plus souffre en moyenne de quatre maladies chroniques sérieuses nécessitant un traitement actif. Pour qui œuvre dans les salles d'urgence, rien n'est plus navrant que le spectacle d'un œdème aigu du poumon, apparu chez un vieillard qui ne prend plus sa médication cardiotonique, de la paralysie chez l'hypertendu qui ne se traite plus, de l'embolie, du coma, de la crise, parce que l'on a négligé, oublié, qu'on est confus ou plus grave encore parce que l'on a été mal conseillé. Si l'on s'attache réellement aux intérêts des malades plutôt qu'aux petits effets de sa propre rhétorique, c'est une campagne publique en faveur de la fidélité médicamenteuse qu'on voudra lancer.

Je ne veux pas ici prétendre que tout est parfait dans le monde de la prescription médicamenteuse, qu'il ne se produise pas d'erreurs, d'abus, de méconnaissance des effets secondaires, de mauvaises indications surtout à une période comme je l'ai indiquée plus haut où la médication est

puissante, spécifique et nécessaire dans sa prescription des connaissances pharmacologiques approfondies. Ceci démontre la nécessité encore une fois s'il est nécessaire, pour les médecins, jeunes ou vieux de toujours approfondir leurs connaissances, surtout celles qui sont biologiquement les plus fondamentales et d'ailleurs les plus rarement dispensées dans les séances d'enseignement médical permanent.

D'autre part, cette complexité, cette puissance, les risques encourus par la prescription chez le malade des médicaments modernes expliquent en partie un nouveau phénomène observé au niveau de la profession médicale, cette sorte de fuite en avant : l'adhésion d'un nombre croissant de médecins jeunes pour la plupart aux médecines dites douces, parallèles, orientales, naturelles, holistiques. Ces pratiques sont très variées : l'acupuncture, l'iridologie, l'astrologie, le taïchi, l'auriculothérapie. Ces pratiques ne sont pas d'origine récente ; ce qui est nouveau est l'utilisation qui en est faite par les médecins dûment inscrits au rôle de l'ordre de la profession. Ceci m'apparaît doublement dangereux : d'une part pour les malades qui consultent de bonne foi un praticien qu'ils croient suivre les règles habituelles de la clinique contemporaine. D'autre part, l'adhésion des médecins à ces pratiques représente un rejet de la logique scientifique qui est à la base de toutes les décisions médicales, une croyance que les lois de la nature ne s'appliquent pas à l'intérieur du corps humain et qu'enfin il n'est pas nécessaire de démontrer rationnellement l'efficacité de son action.

Ces diverses écoles, en plus de rejeter en bloc la pharmacologie, se font parfois les défenseurs de préceptes assurément louables (et d'ailleurs partie intégrante à toute médecine digne de ce nom) : la prise en considération de la personne dans son ensemble, la multiplicité des causes pathogènes, en particulier psychiques, la salubrité des habitudes de vie et de l'environnement. La noblesse et l'authenticité de ces principes peuvent avoir conduit certains membres idéalistes de notre profession vers ces avenues sans issue. Rien de tout ceci toutefois ne les excuse et ne les autorise à priver les malades qui les consultent de mesures thérapeutiques authentiques en appliquant par contre des procédés inefficaces et parfois franchement dangereux. On peut d'ailleurs s'étonner du silence de la corporation des médecins dont le rôle est précisément celui de protéger le public, face à certains de ses membres qui s'adonnent ouvertement à ces pratiques.

Il est vrai que pour le praticien plongé dans le feu de l'action, le traitement des malades basés sur les principes scientifiques est difficile et inquiétant. Toute action devient ouverte vérifiable, soumise à des normes dont la nature est continuellement et parfois radicalement remise en question. Mais malgré tout, pour nos malades, pour notre profession et pour nous-mêmes, c'est la seule voie que nous puissions suivre.

En marge du discours d'Andrei Gromyko à l'ONU

LES CONTRE-VÉRITÉS SOVIÉTIQUES

LIBRE OPINION

MICHEL-M. SOLOMON

IL SEMBLE beaucoup plus facile pour l'historien soviétique de faire la chronique du futur que celle du passé. Exemple : tant de pages ont été éliminées de l'édition originale de la *Grande Encyclopédie soviétique*, en commençant par 18 pages consacrées à la grandeur de Staline, pour qui le matériel « révisé » suffirait à compléter une seconde encyclopédie.

Une des prédictions des diplomates soviétiques est de réécrire l'histoire. En ce domaine, M. Andrei Gromyko s'avère un maître absolu. Après avoir tenu sous scellé l'infâme pacte Ribbentrop-Molotov, signé le 23 août 1939 à Moscou, qui fut le prélude à la Seconde Guerre mondiale, sous l'inspiration directe du chef de la diplomatie soviétique, la *Pravda* a consacré au 40e anniversaire de la signature du pacte d'assistance mutuelle et d'entraide économique entre l'Allemagne nazie et l'Union soviétique un long article dans lequel on décrit cet acte odieux comme un trait génial de la stratégie soviétique : détourner vers l'Occident une attaque imminente de la *Wehrmacht* dirigée contre l'URSS, permettant ainsi à l'Union soviétique de récupérer de ses purges sanglantes et d'organiser la défense, pendant un an, de son immense territoire. Explication bien puérile, si l'on tient compte du fait que le sort réservé à l'Union soviétique était clairement expliqué par Hitler dans son *Mein Kampf*!

En réécrivant l'histoire des 40 dernières années, de la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies,

M. Gromyko a rejeté sur l'Occident, et spécialement sur les États-Unis, la responsabilité de la tension internationale actuelle : « Nous ne faisons que répondre par des mesures appropriées aux préparatifs de guerre américains. »

Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS n'a pas mentionné si, dans les mesures « appropriées », on incluait l'invasion de l'Afghanistan, l'assistance militaire à l'Éthiopie contre la Somalie, la transformation du Sud-Yémen en une base navale soviétique, d'où les navires de guerres russes peuvent couper à volonté le trafic maritime entre l'Europe, l'Asie et le Pacifique, à partir d'Aden.

En déclarant les États-Unis responsables de la situation internationale tendue, M. Gromyko les menace de représailles que l'URSS pourrait adopter pour « rétablir l'équilibre des forces ». La pression psychologique soviétique a des effets troublants si l'on tient compte de la faiblesse humaine.

Ainsi, dans une lettre publiée dans le magazine *Time* du 1er octobre, un professeur de géographie de Californie soulignait l'impossibilité de défendre le droit contre la force brutale : « Les États-Unis, écrivait-il, incitent les Afghans à la résistance, ce qui mène à la destruction du pays et de la population. La seule chance serait une trêve négociée. C'est triste mais vrai : il est préférable de vivre comme rouge que d'être mort » (« better red than dead »).

Méprisant la vérité historique, M. Gromyko affirme à l'ONU que « dédaignant les hauts principes inscrits dans la charte des Nations unies, un groupe d'États ont décidé d'escalader leurs préparatifs militaires en tissant ensemble un système de blocs militaires ayant comme pivot l'OTAN ».

L'hinterland soviétique

Le fait que l'OTAN a été créée en 1949, cinq ans après que la moitié de l'Europe eut été transformée en *hinterland* soviétique, ne semble pas déranger le raisonnement de M. Gromyko. Il passe sous silence le chantage de Moscou exercé pendant 18 mois contre Berlin-Ouest dans l'espoir de faire chanceler la résolution des pays démocratiques de conserver la moitié de Berlin comme enclave du monde libre coûte que coûte.

En contradiction flagrante avec les accords signés à Yalta et à Potsdam, le gouvernement soviétique a procédé à la liquidation physique des leaders des partis démocratiques en Europe orientale. Méthodiquement, sans aucun respect pour les droits de l'homme, l'URSS s'est débarrassée de ses adversaires politiques en commençant avec le « procès » intenté aux 11 délégués polonais envoyés, à l'invitation de Staline, à Moscou par le gouvernement polonais en exil à Londres, pour mener des négociations avec le comité de Lublin, parainé par l'Union soviétique. Ces 11 délégués, qui jouissaient de l'immunité diplomatique, ont été arrêtés, jugés à huis clos, condamnés à mort et fusillés comme « traîtres à la nation polonaise ».

Le sort de la démocratie roumaine n'est pas moins éloquent. Agissant sous l'influence des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le roi Michel et les leaders des partis démocratiques, Jules Maniu et Dinu Bratianu, ont procédé au coup d'État du 23 août, libérant la Roumanie de l'occupation nazie et entrant en guerre contre l'Allemagne au lendemain de ce jour historique. Non seulement les armées roumaines ont-elles combattu côte à côte avec les forces soviétiques contre l'Allemagne, en libérant la Hongrie et la Tchécoslovaquie,

mais elles ont perdu 280.000 hommes au champ de bataille.

Staline lui-même a conféré l'ordre de l'Étoile de la victoire au roi Michel et déclaré que le fait d'arme roumain avait réduit d'au moins six mois la guerre contre les nazis.

Qui plus est, le 20 avril 1944, le jour où les forces armées soviétiques franchissaient la frontière russo-roumaine, M. Viacelsa Mikailovitch Molotov, alors ministre des Affaires étrangères de l'URSS, déclarait à la radio au peuple roumain : « En ce moment historique où les armées soviétiques franchissent la frontière roumaine, je tiens à assurer le peuple roumain, au nom du gouvernement soviétique et du Parti communiste de l'URSS, qu'il n'est pas dans notre intention de nous immiscer dans les affaires internes de la Roumanie, ni de changer son régime politique, social et économique. Notre unique objectif est la poursuite des hordes nazies jusqu'à leur tanière à Berlin. »

La triste réalité fut l'arrestation des leaders du Parti national-paysan qui avait récolté 93 % des votes aux élections libres de juillet 1946 et la mort, à la prison de Sighet, de tous les hommes politiques de toutes nuances qui avaient gouverné la Roumanie depuis 1918 ! On les a inhumés dans des tombes anonymes et les autorités ont refusé de communiquer à leurs familles la date de leur mort et l'endroit où ils sont enterrés.

M. Gromyko a évoqué aussi « les États-Unis et les pays compliqués (!) » qui s'opposent au « large front des pays attachés à la paix ». Il a ignoré délibérément le fait que la présence des missiles du type *Cruise* en Europe occidentale répond à la demande faite à Washington, sous deux présidents, par M. François Mitterrand, le chancelier Helmut Schmidt et M. Bettino Craxi, tous

trois socialistes convaincus.

Faillite de la propagande

Le Kremlin est furieux qu'après avoir dépensé des millions de dollars dans sa propagande anti-*Cruise*, les soulèvements « populaires » et le sabotage des installations militaires en Europe occidentale se soient soldés par une faillite totale.

L'anecdote suivante, publiée dans un hebdomadaire parisien, est remarquable quant à la campagne d'intimidation de l'Occident : à l'occasion de la visite qu'avait faite à Moscou feu Georges Pompidou, président de la République française — visite durant laquelle le président s'était efforcé de convaincre le Kremlin des intentions pacifiques de l'Occident —, le président Léonid Brejnev l'aurait invité à appuyer sur un bouton de commande se trouvant sur une console. « Vous venez justement d'effacer Paris de la carte », se serait exclamé Brejnev, enchanté de la blague « anti-nucléaire ».

Pour couronner ses contre-vérités M. Gromyko décrit ainsi les causes de la tension internationale : « Les faits objectifs, affirme-t-il, démontrent avec une clarté absolue que ce n'est ni l'Union soviétique, ni le socialisme, mais la partie adverse qui a lancé la course aux armements. Forcé de prendre des contre-mesures, notre pays l'a fait en directe proportion avec la protection et la sécurité de nos frontières et de nos amis et alliés. »

Si c'est ce qu'il appelle « la vérité historique », comment se fait-il que M. Gromyko ait refusé à son allié Erich Honecker la permission de rencontrer son homologue de l'Allemagne de l'Ouest, le chancelier Helmut Kohl, et qu'il ait interdit au premier ministre bulgare Théodore Jukov de visiter Bonn pour les inté-

rêts d'affaires de son pays ?

Avec une brutale franchise, M. Gromyko peint ainsi le rôle joué par les États-Unis au Moyen-Orient : « Les actes de barbarie commis par l'impérialisme au Liban sont encore frais dans notre mémoire. Ces actes étaient destinés à forcer le Liban à signer avec Israël un accord équivalent à une capitulation. Ces actes continuent aujourd'hui de démontrer l'intention d'établir la paix dans la région. »

En ce qui concerne l'Afghanistan, où l'URSS a perdu quelques milliers de ses soldats et maintient une force de 135.000 militaires, le remède proposé par M. Gromyko est simple : « Arrêtez d'armer les bandits et les saboteurs et abstenez-vous d'intervenir dans les affaires internes du pays. » Seule l'Union soviétique a le droit d'intervenir dans les affaires internes de l'Afghanistan. Les trois millions d'émigrants afghans sont priés de s'abstenir !

Pas un seul mot n'a été prononcé par M. Gromyko pour exprimer le regret de son grand pays face à la mort des 269 passagers innocents qui se trouvaient à bord d'un avion sud-coréen ; aucune compassion pour le sort d'Andrei Sakharov et de son épouse, Yelena Bonner, ni pour le détenu juif Anatole Schcharansky ; encore moins pour les quelque 450.000 juifs soviétiques qui, en demandant le droit d'émigrer, se sont mis hors-la-loi, perdant ainsi leur droit au travail rémunéré.

Comment négocier avec une puissance mondiale qui refuse le droit à la parole ? Comment peut-on faire confiance à une diplomatie qui piètine l'accord d'Helsinki ? Quelle confiance peut-on avoir envers les futurs signataires, quand les accords déjà signés ne sont jamais respectés ?

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ L'affaire

teux et d'inhumain l'enlèvement du religieux polonais.

De leur côté, le prix Nobel de la paix Lech Walesa et la direction clandestine de Solidarité (TKK, Commission provisoire de coordination) ont accusé hier le pouvoir de porter la responsabilité de l'enlèvement du Père Popieluszko.

M. Walesa et les amateurs de la direction clandestine de Solidarité, dont son « numéro un », Zbigniew Bukaj, ont condamné en termes très vifs l'enlèvement de l'ecclésiastique, dans un communiqué rendu public, hier, après une rencontre secrète, lundi dernier, la troisième entre M. Walesa et la TKK depuis le coup de force contre Solidarité en décembre 1981.

« Cet enlèvement », écrivent les dirigeants de Solidarité, « s'ajoute à la liste des victimes de l'état de siège, des personnes tuées par les prétendus défenseurs de l'ordre (...) dans un État où la police politique ne sert que les intérêts du pouvoir et n'est soumise à aucun contrôle social ».

« Toutes les conséquences incalculables de cet acte retomberont sur le pouvoir », ajoutent-ils.

Des manifestations de sympathie en faveur du Père Popieluszko, un chaud partisan de syndicat dissous, ont eu lieu dans les usines et les écoles, sous forme de prières.

Hier, quelque 300 étudiants ont ainsi manifesté silencieusement dans l'enceinte de l'Université de Varsovie, comme ils l'avaient fait la veille, et comme ils ont l'intention de le faire quotidiennement jusqu'au retour du Père Popieluszko.

◆ Le débat

ministres considérés comme les « purs et durs » avaient toute raison de sourire d'aise, au terme de la discussion préliminaire d'hier.

Au contraire, estime un ministre favorable à une révision en profondeur qui débordé de la « plomberie » électorale, les tenants de la mise au rancart du programme forment une majorité, même si elle est mince. Cette évaluation divergente vient probablement du fait que l'un et l'autre clan classent parmi les leurs un certain nombre de ministres — entre six et dix, croit-on — qui refusent de se commettre, sont incédés ou dans l'attente de l'issue d'un débat qui risque d'être douloureux.

Des ministres estiment qu'il sera facile de dégager un nouveau consensus. Mais d'autres pensent au contraire qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents si le gouvernement, soit le cabinet et le caucus péquiste, vont vraiment au fond des choses et ne se contentent pas de maquillage ou de cosmétique. « Il sera de plus en plus difficile de faire cohabiter les indépendantistes et les autonomistes », confie un ministre, irrédicible de l'option, inquiet de la conclusion du débat qui s'engage.

Un autre opine qu'une faible majorité des ministres et que les trois quarts de la députation péquiste sont favorables à une « vraie » révision qui, si elle se fait, laissera des victimes et des déçus sur le carreau. Cela pourrait même donner lieu, à ses yeux, à une scission plus ou moins prochaine entre les deux ailes qui forment le rassemblement péquiste depuis seize ans.

Au début de février dernier, M. Lévesque avait déclaré que le conseil des ministres ne souhaitait pas que l'article 1 du programme du PQ soit modifié lors du congrès. Cet article stipulait que « les prochaines élections générales porteront principalement sur la souveraineté du Québec ». Pourtant, au congrès de juin, le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, se faisait le porte-parole du mandat suivant, entériné par huit autres ministres.

AUJOURD'HUI

L'exposition philatélique nationale a lieu jusqu'au 28 octobre, à la Place Bonaventure.

Cours d'espagnol gratuit offert aux voyageurs au Mexique par le Centre de langue transatlantique en collaboration avec l'Office du tourisme mexicain. 937-6848.

« La logique et l'infini », tel est le thème qu'abordera le professeur Smulyan, spécialiste de la logique et de la théorie récursive, à 20 h 30, Salle H-110, 1455 ouest, boul. de Maisonneuve.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que les personnes qui souffrent de maladie cardiaque, d'affection chronique pulmonaire, rénale ou métabolique ont le droit de recevoir gratuitement le vaccin annuel contre la grippe. Il y aura séance de vaccination, ce jeudi à compter de 13 h 15. Il faut s'inscrire au 651-9830, poste 319.

Le président de Des Descendants de Michel Feulon et de Louise Le Bercier Inc., M. Mario Fillion, historien, invite les descendants de l'ancêtre Feulon ainsi que les familles Bercier, issues de l'oncle de Louise Le Bercier, à se joindre à l'association. Pour plus amples renseignements, on peut écrire au casier postal 64, Chambly, Québec J3L 4B1.

Conférence sur « la greffe du foie » des docteurs Lester Duguay et Denis Marleau, à midi, à l'auditorium du pavillon Édouard-Asselin, 1112 rue Sanguinet. 285-1525.

Le comité des bénévoles de la bibliothèque municipale d'Anjou vous invite à une exposition de dessins floraux exécutés à la mine de plomb par Jacqueline Valenti Janiello. Rendez-vous de 19 h à 21 h, ce jeudi et ce vendredi 25 octobre, de même que le dimanche 28 octobre, de 13 h à 17 h.

ATD Quart-Monde, mouvement international contre la misère et l'exclusion invite ses adhérents, sympathisants et personnes intéressées à des ateliers-rencontres les jeudis de 18 h à 21 h, au 5250 avenue du Parc. 276-6909.

Une nouvelle offre de GM amène un premier débloccage

TORONTO (PC) — Après cinq jours de discussions serrées, une lueur d'espoir a finalement surgi mercredi dans les négociations entre General Motors of Canada et les négociateurs syndicaux. La compagnie a en effet soumis une nouvelle offre financière à ses 36.000 employés en grève.

M. Bob White, directeur canadien des Travailliers unis de l'automobile, a confirmé en soirée que l'offre, dont il avait pris connaissance un peu plus tôt, apportait un début de solution.

« Il y a une ouverture », a déclaré M. White aux journalistes. Depuis le début de l'arrêt de travail aux 13 usines de GM en Ontario et au Québec, les négociations butaient sur un point : les paiements qui seront faits aux travailleurs durant la deuxième et troisième années d'un contrat de trois ans.

GM offrait un montant forfaitaire équivalent à environ 2,5 % du salaire gagné annuellement par chaque employé, mais le syndicat demandait des augmentations annuelles de trois pour cent établies selon le salaire horaire.

A l'issue de quatre heures de

consultation avec le comité de négociation syndical, M. White a déclaré que, s'il y avait là un motif d'espérer en la possibilité d'un accord, le mésentente était loin d'être réglée.

« Il nous reste encore énormément de besogne à abattre », a-t-il déclaré.

C'est M. Rod Andrew, le négociateur en chef pour GM, qui avait convoqué les représentants des TUA à une réunion.

Cette rencontre au sommet était la première depuis vendredi dernier et la deuxième seulement depuis le 16 octobre, soit depuis la veille de l'entrée en grève des travailleurs.

M. White avait déjà indiqué que si les négociations ne progressaient pas vraiment mercredi, ce serait l'écart total entre les deux parties et que l'équipe de négociateurs allait abandonner pour se préparer à des rencontres d'information avec les diverses unités syndicales durant la fin de semaine.

La semaine dernière, les employés de GM aux États-Unis ont signé un nouveau contrat incluant la clause du montant forfaitaire.

tres et la grande majorité des délégués : « Que le Parti, conformément à son programme issu du dernier congrès, fasse porter la prochaine campagne électorale principalement sur la souveraineté; que celle-ci soit proposée comme moyen indispensable de développement et de maîtrise des changements qu'apporte le passage à la société post-industrielle. Qu'un vote pour un candidat ou une candidate du PQ signifie un vote pour la souveraineté du Québec; en ce sens qu'une majorité de suffrages exprimés donne le mandat au gouvernement du Québec de proclamer la souveraineté du Québec et d'exercer progressivement les pouvoirs d'un État souverain. Que dans le cas d'une majorité parlementaire obtenue avec une minorité des suffrages exprimés, le gouvernement du Québec poursuive l'émancipation du peuple québécois par tous les moyens démocratiques ».

Dès lors, le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, exprima sa vive dissidence et son refus d'être candidat à cette stratégie « suicidaire » n'était pas révisée. Après une brève discussion au cabinet, M. Lévesque pria ses collègues de faire silence, leur promettant un débat de fond « le long du chemin ». Puis il y eut la campagne électorale fédérale, l'accolade du premier ministre à M. Brian Mulroney, un nouveau moratoire imposé à Fort-Pré, l'élection du chef conservateur, l'offre de collaboration et le « beau risque » fédéraliste évoqués et répétés par M. Lévesque. Dans le discours inaugural, la semaine dernière, pas un mot de l'indépendance et de l'option péquiste, mais plein de bonnes paroles à l'endroit du nouveau gouvernement fédéral. Au grand plaisir des ministres dits modérés, au grand dam des intraitables.

Deux jours plus tard, à Hull, le ministre Paquette rompait en quelque sorte la consigne du silence en déclarant que « les virages technologique et social passent par le virage politique qui doit aller dans le sens d'une pleine souveraineté et liberté du peuple québécois ». A son avis, le Québec a besoin « plus que jamais de la souveraineté et si j'étais seul à décider, je la ferais demain matin ». Un étudiant lui accolant l'épithète de « dur », M. Paquette répondit : « Ce n'est pas être dur que de vouloir la souveraineté. C'est être réaliste, perspicace et responsable de l'avenir de notre société. » Il est disposé à donner sa chance au nouveau courant fédéral, mais il est sceptique sur les retombées de la lune de miel entre le gouvernement péquiste et celui d'Ottawa.

Raillé à l'Assemblée nationale par les libéraux, qui qualifiaient d'opportuniste son virage fédéralisant, le premier ministre a déclaré mardi que la souveraineté demeure l'objectif ultime de son gouvernement. « Nous allons, dit-il, définir l'enjeu (de la prochaine élection) avec notre parti, ensemble, comme des grands garçons, et de façon aussi claire, aussi démocratique et aussi précise que cela a été le cas auparavant. » Il ajoute, sous les quolibets de l'opposition : « On espère, comme on l'a dit à plusieurs reprises, surtout récemment, fonctionner le mieux possible à l'intérieur du régime fédéral, mais (que) l'idéal fondamental de notre parti est qu'un peuple, qui est un peuple réel et minoritaire à l'intérieur des structures politiques où nous vivons, puisse un jour accéder démocratiquement au plein contrôle de ses institutions. »

« Ce qui n'empêche pas — et cela a toujours été le programme de notre parti — lorsque les circonstances s'y prêtent le moins, autrement dit donnant, dans le système fédéral on a toujours été et d'arracher pied pour que cela fonctionne le mieux possible dans l'intérêt de nos concitoyens. »

Pressé de questions, M. Lévesque précise : « Aussi longtemps qu'on sera ici et qu'on sera à l'intérieur du régime fédéral, vous pouvez compter, et c'est dans le programme de notre parti, sur la pleine coopération, la pleine bonne foi du gouvernement du Québec actuel dans certaines limites qui rejoignent d'ailleurs les limites que tous les gouvernements du Québec qui se respectaient ont posées. Cela étant, il y a une épreuve qui est engagée et qui va peut-être durer longtemps entre le maintien

du régime fédéral au Québec qu'il s'agit de faire fonctionner convenablement — on paie pour cela — et, éventuellement, le plein contrôle de nos institutions politiques. Cela demeure profondément ce dont je suis convaincu. »

Hier, des tenants des deux camps s'auto-accusaient de ces déclarations du premier ministre pour prétendre qu'il logeait à la même enseigne qu'eux. Ce qui indique que les avis sont non seulement partagés et divisés, mais que le choix personnel de M. Lévesque n'est pas transparent pour tous et que le débat n'en est qu'aux préliminaires, pour lui comme pour l'ensemble des 71 députés péquistes.

◆ Les chauffeurs

l'inopportunité d'instaurer un tel régime de travail à la CTCUM. Tout en vantant la qualité des services offerts par la Commission de transport à ses usagers, les commissaires relevaient des lacunes au niveau de l'organisation du travail des chauffeurs et des conditions de santé et sécurité à la CTCUM.

La Fraternité des 4.000 chauffeurs précisait hier qu'elle avait modélisé ses demandes normatives sur les conclusions du rapport Clément et que le syndicat se trouvait maintenant dans l'ingrate situation de « faire la grève pour forcer l'application d'un rapport commandé et payé par le gouvernement » qui concluait notamment à une surcharge de travail de 14% chez les chauffeurs. Le président, M. Jim Flynn, a indiqué en outre que la commission Clément avait recommandé précisément que l'on profite des prochaines négociations pour améliorer le régime de travail des chauffeurs.

Après 60 rencontres de négociation et 15 de conciliation, précise le conseiller syndical René Fréchette, « il y a encore des discussions sur la surcharge de travail alors que le rapport était très clair là-dessus ». Les chauffeurs veulent baisser leur temps de conduite d'une heure par jour, soit de 42 h et demie par semaine à 37 h et demie. Cette mesure coûterait environ \$8 millions (250 à 300 emplois supplémentaires) à la CTCUM, ajoute M. Fréchette.

Les chauffeurs n'ont pas l'intention de boycotter des négociations qui ont l'air de piétiner depuis deux jours pour forcer le gouvernement à réagir. « Au contraire, précise M. Fréchette, nous voulons accélérer le processus des négociations. Avec les services essentiels, nous avons pris nos responsabilités, nous voulons maintenant que le gouvernement prenne les siennes. »

Le ministre des Transports, M. Jacques Léonard, n'avait aucun commentaire à faire hier sur la demande syndicale ou la grève du transport en commun à Montréal si ce n'est qu'il s'agit pour lui « d'un problème de relations de travail » qui concerne davantage le ministère du Travail. Son collègue du Travail, M. Raynald Fréchette, n'avait pas davantage de commentaires à faire à ce stade-ci.

Le porte-parole officiel de la CTCUM, M. Jacques Bouvrette, laissait entendre pour sa part que le syndicat « prend ce qui lui convient du rapport de la commission Clément ». Ce rapport, précise M. Bouvrette parlait également d'un énorme problème de ressources humaines à la CTCUM, occasionné par un absentéisme de 8,9% (ou l'équivalent de 28 jours ouvrables par année) qui coûte annuellement \$12 millions à la CTCUM. A Toronto, l'absentéisme est de 4,4%; dans neuf villes américaines comparables il est de 4,4% et dans sept villes canadiennes, de 5,3%. « Ça, les chauffeurs se sent bien gardés d'en parler, a ajouté M. Bouvrette. Il faudrait que le syndicat commence à établir ses priorités: s'il veut parler sérieusement de conditions de travail il faudrait qu'il laisse tomber toutes ses autres demandes folles. On ne peut pas en même temps demander des réductions dans les heures travaillées, et des augmentations de salaires, de primes, de temps supplémentaires, etc. »

M. Bouvrette précise que la Commission de transport n'a jamais été d'accord avec la méthode de calcul adoptée par la commission Clément pour prétendre à une surcharge de travail de 14% des chauffeurs. « C'est

Le schéma d'aménagement de Pointe Saint-Charles Lamarre prend ses distances à l'égard de la consultation

ALAIN DUHAMEL

Quelques heures seulement après avoir publié le schéma d'aménagement du quartier Pointe Saint-Charles, le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, prenait quelque distance à l'égard du document.

Tout au moins en ce qui a trait à une procédure de consultation publique au sujet des intentions d'aménagement de l'administration municipale. À l'assemblée du conseil municipal, hier, il n'a pas voulu s'engager immédiatement dans une procédure ouverte de consultation publique.

« J'attends les réactions, on verra », a répondu M. Lamarre à une question du conseiller Jean Doré, leader du Rassemblement des citoyens et citoyens de Montréal (RCM), à ce propos.

Dans le schéma d'aménagement, le Service d'urbanisme propose la constitution d'un organisme de consultation municipale afin de permettre aux citoyens du quartier de s'exprimer. « Il nous apparaît inévitable de connaître et de recueillir l'opinion des résidents du quartier et d'analyser les principaux besoins exprimés par la population du secteur résidentiel, commercial et industriel »,

la seule série de chiffres qui n'a pas été discutée par les deux parties au cours de travaux de la commission, de préciser le porte-parole de la CTCUM.

Les chauffeurs gagnent une rémunération globale moyenne de \$35.000, ajoute-t-il, incluant salaire et primes. « Ils se plaignent qu'ils doivent subir un tas d'inconvénients dans l'exercice de leur métier, telle une journée de travail pouvant s'étendre sur une période de 13 heures (dont huit seulement sont travaillées) mais ce n'est pas pour rien qu'ils reçoivent \$12 de l'heure ». De toute façon, précise M. Bouvrette les quarts de travail que l'on s'arrache chez les chauffeurs, les plus anciens ayant la priorité, sont ceux du service de huit heures continus derrière le volant sans repos aucun et ceux de grande amplitude (13 heures) parce que « c'est très payant », apportant un surplus de quelque \$24 par jour. « C'est ça qui est considéré en pratique comme de bonnes conditions de travail par les chauffeurs, d'ajouter M. Bouvrette ». Les jeunes employés doivent travailler toutes les fins de semaine et les jours fériés parce que les anciens ne veulent pas de ces pièces de travail et ils héritent de tous les quarts de travail brisés de temps morts, ajoute-t-il encore.

« Nous avons des propositions à leur faire pour instaurer une certaine équité dans les assignations mais ils n'en veulent pas », de conclure M. Bouvrette.

◆ Mulroney

En annonçant la nomination de M. Francis, M. Clark a rappelé la tradition canadienne de donner « ceux qui ont servi au poste très élevé et particulier de président de la Chambre la possibilité de servir le Canada dans d'autres fonctions ».

Le ministre des Affaires extérieures n'a reçu qu'hier l'acceptation officielle du gouvernement portugais du nouveau représentant canadien, approbation qui avait toujours manqué au premier aspirant, M. Mackasey.

En refusant d'expliquer en quoi l'ex-député d'Ottawa-Ouest avait plus d'expérience que M. Mackasey pour représenter le Canada au Portugal, M. Clark a rappelé que par le passé les présidents de la Chambre avaient souvent reçu des postes diplomatiques.

Ainsi, M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre de 1966 à 1974, avait représenté le Canada par la suite en Belgique et au Portugal. Son successeur, M. James Jerome, avait été nommé juge en chef adjoint de la Cour supérieure tandis que Mme Jeanne Sauvé, qui avait précédé M. Francis, est maintenant gouverneur général.

De son côté, le chef libéral, M. John Turner, a commenté qu'il « s'agit d'une excellente nomination », résumant un commentaire qu'il avait fait prématurément la semaine dernière alors que la nouvelle n'était pas confirmée.

Toutefois, M. Turner a refusé d'approuver aux nominations non partiales de M. Mulroney (qui a aussi nommé le néo-démocrate Stephen Lewis à l'ONU). « On jugera des nominations au fur et à mesure », a-t-il dit.

Avec cette nomination, le gouvernement clôt la question, fertile en rebondissements, de la nomination de Bryce Mackasey comme ambassadeur canadien au Portugal. L'ex-ministre libéral avait été nommé par John Turner le jour du déclenchement des élections fédérales, en vertu d'un accord entre M. Turner et son prédécesseur Pierre Trudeau.

Le choix de M. Mackasey avait fait ombrage au Parti libéral souvent accusé de patronage, mais jamais M. Mulroney n'avait formellement pointé du doigt son compatriote d'ascendance irlandaise.

Au début du mois, cependant, le gouvernement a annoncé qu'il révoquait la nomination de M. Mackasey, qui n'avait pas encore été acceptée par le Portugal, ainsi que celles de M. Gene Whelan et Maurice Dupras qui devaient partir pour Rome et Bordeaux.

Peu de choses ont transpiré de la rencontre d'hier du puissant comité des priorités et de la planification du

affirme le Service d'urbanisme.

Le schéma d'aménagement du quartier Pointe Saint-Charles, l'un des rares que l'administration municipale ait jamais publié sur l'aménagement d'un quartier, se propose de maintenir en place la population résidente et de favoriser l'établissement d'une nouvelle population.

La Pointe Saint-Charles, située dans le sud-ouest de la ville entre le canal Lachine, le fleuve Saint-Laurent et les autoroutes 10 et 15, compte aujourd'hui une population de 14.000 personnes, moins de la moitié de sa population à la seconde guerre mondiale.

L'industrie occupe 70 % du territoire et procure 9.404 emplois répartis dans 139 entreprises. Comme le reste de la trame urbaine, elle a beaucoup vieilli.

La stratégie de développement proposée définit des zones de consolidation des vocations (résidentielles, commerciales et industrielles) observées et tente de faire cohabiter l'industrie et l'habitation. Pour y parvenir, le schéma propose de récupérer une partie de la rive du canal Lachine à des fins d'habitation et d'optimiser la zone industrielle par des opérations de modernisation, de relocalisation, etc.

L'administration municipale a déjà entrepris des programmes d'in-

tervention dans le quartier en habitation et en rénovation industrielle. Le schéma d'aménagement propose de les poursuivre et de les accentuer de manière à couvrir tout le quartier.

Le schéma recommande en outre une série de travaux de recherche et d'études à entreprendre, notamment une étude de marché sur la clientèle cible à rejoindre dans la zone de développement domiciliaire. Il recommande en outre d'intervenir en priorité sur les bâtiments inoccupés, d'acquiescer les terrains vacants, d'aménager des parcs et de revoir toute la réglementation sur la circulation.

Le Parti civique de Montréal, réputé pour la discipline de ses élus au conseil municipal, a frôlé la défaite. Au moment d'adopter le protocole d'entente avec la Corporation d'hébergement du Québec, pour la construction de l'Accueil Berri, seulement 18 élus ont voté en faveur de la proposition, contre 16 opposants.

Le projet consiste à construire une résidence pour personnes âgées au-dessus d'un stationnement de trois étages comprenant aussi des espaces commerciaux. Le projet a soulevé une controverse publique au point où le conseiller du district Saint-Edouard, M. Jean La Roche, du Parti civique de Montréal, a voté avec l'opposition.

La commission d'accès à l'information consolide ses bases

QUÉBEC (PC) — Au cours de sa première année complète d'existence, la Commission d'accès à l'information s'est attaquée à consolider ses bases, à émettre des avis au gouvernement et renseigner les organismes publics sur les obligations que leur impose la loi.

Tels sont les principales activités de la Commission d'accès à l'information, dont le rapport annuel 1983-84 a été déposé à l'Assemblée nationale cette semaine par le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand.

La commission a été créée en décembre 1982 par la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Elle sert à la fois de tribunal administratif, de conseiller pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens quant à la vie privée et à l'accès aux documents.

Au cours de l'année 83-84, la commission a surtout fourni des avis au gouvernement sur les projets de loi et règlements qui concernent la Loi sur l'accès aux documents. Les principaux articles de la loi n'étaient pas encore en vigueur et la commission

n'a donc pu surveiller leur application.

La commission a notamment été consultée sur un projet d'échange de renseignements entre les ministères de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu et de l'Éducation. Dans ce cas, par exemple, le ministre de l'Éducation a besoin de connaître les ressources financières des étudiants et des parents afin d'accorder, le cas échéant, un prêt et une bourse.

Dans son rapport annuel, le président de la commission, M. Marcel Pépin, émet également un commentaire général sur la difficulté de protéger adéquatement les renseignements personnels à cause de la diversité des intervenants qui utilisent ce type d'informations. « La commission d'accès à l'information s'inquiète davantage des dangers que représente la multiplication des intervenants pour la protection des renseignements personnels impliqués. »

Le budget global de la commission pour 1983-84 était de \$893.000. La commission n'a dépensé que \$617.000. Des 29 postes permanents, 16 ont été comblés.

Les témoins de Morgentaler seront entendus aujourd'hui

TORONTO (PC) — Les policiers étaient accompagnés d'un gynécologue et d'un pathologiste ainsi que d'une ambulance au moment d'effectuer la descente à la clinique torontoise du docteur Henry Morgentaler, l'an dernier.

C'est ce qu'a révélé hier l'agent Richard Lyon, qui témoignait en Cour suprême de l'Ontario au procès des docteurs Morgentaler, Robert Scott et Leslie Smoling, accusés de complot en vue de pratiquer un avortement.

L'agent Lyon, qui a participé à l'organisation de l'opération, a affirmé que ces précautions avaient été prises au cas où le raid policier eût interrompu un avortement en cours ou entraîné des risques pour la santé d'une patiente.

Alors qu'il était contre-interrogé par l'avocat de la défense Morris Manning, le témoin de la couronne a également déclaré que les officiers avaient instruction d'éviter de défoncer des portes ou de faire irruption dans la salle d'opération de la

clinique. S'il s'avérait qu'un avortement était en cours, il était prévu que l'intervention se poursuivait, sous la surveillance du gynécologue, a précisé le témoin.

À la remarque de Me Manning, qui suggérait que la police n'avait nul besoin d'effectuer une descente durant les heures de bureau puisqu'elle disposait déjà de preuves suffisantes pour porter des accusations contre les trois médecins, l'agent a rétorqué : « Cela aurait pu être entièrement évité s'ils avaient cessé de pratiquer des avortements alors que leur demande d'injonction était à réviser. »

Le raid policier a eu lieu le 5 juillet 1983, le jour même où la Cour suprême de l'Ontario a refusé d'accorder une injonction demandée par le Dr Morgentaler afin d'interdire, justement, toute opération policière de ce genre.

La défense doit convoquer ses premiers témoins aujourd'hui.

cabinet, où siègent la poignée des plus importants ministres de M. Mulroney.

◆ Les évêques

ser. Un amendement de dernière minute de l'évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Léonard Crowley, proposant la révision du document a évité que l'assemblée ne le rejette tout à fait.

Mme Lacelle a déclaré au DEVOIR que les évêques avaient fait au document « un procès d'intention sans démonstration ». Elle considère en outre comme « très grave » que le président de l'assemblée, Mgr John Sherlock, ait fait la sourde oreille aux évêques qui demandaient à ce qu'elle puisse faire valoir son point de vue. « Cela, a-t-elle dit est symptomatique de la place qu'on accorde à la parole des femmes dans l'Eglise ». Mme Lacelle se dit donc déçu de la tournure des événements tout en ajoutant que « l'Eglise ne s'arrête pas en 1984 ».

Rien mardi soir ne laissait présager ce dénouement. Réunis en ateliers pour examiner les recommandations du comité, les évêques avaient adopté par 57 voix contre 13 la fameuse trousse, moyennant quelques ajustements visant à laisser plus d'autonomie aux diocèses quant à son usage.

Le genre de compromis d'hier ma-

tin est fréquent chez les évêques qui recherchent généralement les consensus plutôt que de laisser en plan des minorités insatisfaites.

La révision de la trousse a été confiée à l'équipe pastorale de la CECC. Cette équipe est composée de six évêques et de six cadres du secrétariat de la Conférence. Le comité n'a toutefois pas d'échéancier, ni de directives quant au type de révisions qu'il devra effectuer et ne sait pas par qui les révisions devront être approuvées.

Mme Elisabeth Lacelle s'est montrée quelque peu sceptique à cet égard. « Il doit être révisé et renvoyé à la Conférence mais nous ne savons pas quels seront les critères », a-t-elle souligné.

Mme Lacelle croit que la décision des évêques aura sans doute pour effet de rendre beaucoup plus difficile le recrutement des femmes pour travailler dans les structures de l'Eglise. « L'Eglise a déjà perdu les ouvriers, elle a perdu les jeunes et je la vois en train de perdre les femmes », a-t-elle soutenu.

Cependant Mme Lacelle n'est pas découragée. Si les femmes catholiques font connaître leur opinion à la suite des événements de la journée, « on aura accompli plus que si on avait obtenu un consensus des évêques sur le document », a-t-elle conclu.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

« LE MONDE » POURRAIT FERMER SES PORTES

« Le Monde », le plus prestigieux quotidien français, est à nouveau au bord du gouffre et son directeur, M. André Laurens, vient de proposer aux syndicats une série de mesures draconiennes pour surmonter la crise. Dans une lettre adressée aux 185 journalistes du quotidien parisien, M. Laurens laisse planer la menace d'un dépôt de bilan si un accord n'est pas trouvé entre la direction et les syndicats avant le 1er décembre.

Le directeur de « Monde » propose notamment de réduire la masse salariale globale, considérée comme beaucoup trop élevée. Cette réduction pourrait se faire soit par une baisse généralisée des salaires, soit par des licenciements dans les catégories non-journalistes. « Le Monde » ne compte en effet dans son personnel que 14 % de journalistes, proportion jugée anormalement faible par rapport à ses concurrents parisiens. Les syndicats du journal ont fait valoir que de tels sacrifices ne pouvaient être acceptés qu'à la condition d'être en présence d'un véritable plan de relance et que le délai imparti n'est, en tout état de cause, pas suffisant.

Le grand quotidien du soir était resté jusque dans les années 70 un îlot de prospérité dans une presse française en crise. Mais il a connu récemment quatre exercices financiers déficitaires, en 1977, 1980, puis successivement en 1982 et 1983. Il y a quinze jours, le déficit pour l'année en cours atteignait déjà 30 millions de francs.

Outre des méthodes de fabrication dépassées, « Le Monde », qui tire à environ 450.000 exemplaires, souffre de la chute des petites annonces. Le journal est également victime de la concurrence sévère du quotidien du matin libération.

Le Times absent des kiosques depuis trois jours

Pour la troisième journée consécutive, le prestigieux Times de Londres était absent des kiosques hier en raison d'un conflit de travail entre les ouvriers du livre et la direction du quotidien britannique. Cette nouvelle querelle porte sur l'introduction

THE  TIMES

d'une presse à imprimer supplémentaire. Aux dires de la direction de l'entreprise, l'action que mène depuis quelques jours les membres de la National Graphical Association (NGA) et du syndicat des ingénieurs et des électriciens (QUWE) met sérieusement en danger les emplois de tous les ouvriers du livre du Times.

Le carnet de commandes de ITT pour le gouvernement américain a atteint \$ 500 millions entre juillet et août

Entre les mois de juillet et septembre de cette année, la multinationale ITT a reçu des commandes totalisant plus de \$ 500 millions de la part du gouvernement américain, en particulier du Pentagone. La compagnie fournira au gouvernement des systèmes de défense électronique pour les bombardiers stratégiques B-52, des systèmes inviolables de communication, des radars ultra-perfectionnés, des fibres optiques, des appareils de vision nocturne et des équipements de contrôle aérien. Toutes ces livraisons portent le carnet de commandes gouvernementales de la société à \$ 1,7 milliard pour l'année en cours. Et c'est justement en raison de la forte croissance des contrats octroyés par le gouvernement américain que ITT a décidé il y a quelques semaines d'injecter plus de \$ 575 millions pour procéder à l'expansion de sa division appelée « defense space group ».

ITT

Ashland Oil enregistre un déficit trimestriel de \$ 241 millions

La société pétrolière Ashland Oil Inc. a enregistré un bilan trimestriel déficitaire de \$ 240,8 millions entre les mois de juillet et août en raison principalement d'une provision exceptionnelle pour une perte de \$ 271,1 millions. Cette provision a pour but de couvrir les pertes, déjà annoncées par la société, découlant de sa décision de se défaire de ses activités non pétrolières (assurances notamment).

Au cours du troisième trimestre, la société a réalisé un chiffre d'affaires de \$ 2,35 milliards. Au même trimestre de l'an dernier, son chiffre d'affaires avait été de \$ 2,17 milliards et son bénéfice de \$ 51 millions. Pour l'exercice achevé le 30 septembre dernier, Ashland a fait état d'une perte de \$ 172,5 millions et d'un chiffre d'affaires de \$ 8,62 milliards. L'exercice précédent s'était traduit par un bénéfice de \$ 102,8 millions et un chiffre d'affaires de \$ 8,20 milliards.

CB Pak réalise un bénéfice de \$ 4,6 millions

La compagnie CB Pak Inc. a réalisé au troisième trimestre de cette année un bénéfice net de \$ 4,6 millions, contre \$ 4,7 millions lors de la même période de l'an dernier. Son chiffre d'affaires est passé de \$ 105 millions à \$ 96,4 millions. Pour les neuf premiers mois, le bénéfice net s'élève à \$ 18,5 millions, en hausse de 32 %.

Les ventes et les bénéfices ont diminué au troisième trimestre en raison de la grève survenue à l'usine montréalaise de sa filiale Domglas, qui fabrique des récipients en verre.

Saskatchewan Oil and Gas lance une émission d'obligations de \$ 15 millions

La société d'État Saskatchewan Oil and Gas Corporation (Saskoil) va lancer sur le marché le 31 octobre prochain des obligations d'une durée de cinq ans pour un montant d'environ \$ 15 millions. Le ministre provincial des Finances, Bob Andrew, a précisé en conférence de presse que les titres seront vendus en coupures de \$ 500 jusqu'à concurrence de \$ 25.000 par personne.

Le taux d'intérêt garanti et le taux de participation seront annoncés par le premier ministre Grant Devine, lors d'un déjeuner qui aura lieu le 31 octobre. Seuls les résidents de la Saskatchewan et les sociétés ayant leur siège dans cette province seront autorisés à acquérir ces obligations, et ce, par l'entremise de maisons de placement. Saskoil a réalisé en 1983 un chiffre d'affaires net de \$ 87,9 millions, contre \$ 66,7 millions l'année précédente et \$ 33,8 millions en 1981.

Le rendement des bons du trésor chute de 26 centièmes en 6 jours Les banques s'apprêtent à annoncer une baisse du taux préférentiel à 12 1/2 %

JEAN CHARTIER

« Le taux préférentiel devrait baisser d'au moins un demi pour cent dès demain ». C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR ÉCONOMIQUE le directeur du marché monétaire de la Banque de Montréal, M. Pierre Ghazi, à la fermeture des marchés financiers hier.

Le marché monétaire a été hyperactif hier en anticipation de ce qui va se produire aujourd'hui. Ce marché a été très volatil toute la journée; les bons du trésor étaient négociés à 16 heures à 11,60 %. C'est 26 centièmes de moins qu'à leur adjudication jeudi dernier. Les bons du trésor du Canada ont en effet été émis jeudi dernier à un prix offrant un rendement de 11,86 %; le taux d'escompte de la Banque du Canada a été fixé à 25 centièmes de plus, soit à 12,11 %.

M. Ghazi s'attend à ce que les bons du trésor se négocient ce matin à 11,57 ou 11,59 %, ce qui est 29 centièmes de moins que la semaine dernière. La semaine précédente, jeudi le 11 octobre, ils étaient encore 12 centièmes plus élevés, à 12,23 % et le taux d'escompte à 12,48. Nous en sommes donc à 41 centièmes de baisse des bons du trésor en deux semaines.

En outre, aux États-Unis, depuis trois semaines, les taux préférentiels des banques ont baissé de façon générale de 13 à 12 1/2 %; Bankers Trust a

même diminué son taux préférentiel à 12 1/4 % mardi. La National City Bank of Minneapolis en est, elle, à 12 %; le vice-président de Shearson Lehman American Express a déclaré à ce propos qu'il s'attend à un taux préférentiel de 11 1/2 % partout aux États-Unis en novembre. Mardi, les bons du trésor américains ont fermé à 9,40 %. Le relâchement est donc énorme du côté américain.

Plusieurs négociants en obligations soulignent hier le fait que le dollar canadien s'est très bien maintenu ces derniers jours. Le dollar américain a fermé mercredi à \$ 1,3130 canadien, ce qui veut dire qu'un dollar canadien valait 76,16 cents US à quatre heures. La pression a diminué sur le dollar canadien et tout est prêt pour une baisse du taux préférentiel.

Dans le passé, souligne M. Ghazi, les baisses du taux préférentiel au Canada ont toujours été d'un demi-point et non d'un quart de point à la fois comme c'est arrivé aux États-Unis récemment. S'il n'y a pas un mouvement général dès l'ouverture du marché, il est possible qu'une banque ou l'autre abaisse son taux préférentiel à ses clients industriels après l'adjudication des bons du trésor tout de suite après-midi.

Mardi, les banques canadiennes avaient annoncé une baisse générale de leurs taux hypothécaires. La plupart des banques offrent maintenant leurs hypothèques renouvelables dans un an à 12 1/2 % au lieu de 12 3/4 % auparavant.

Le vice-président et chef de réseau de la Banque de Montréal pour l'est du Canada, M. Pierre MacDonald, a déclaré au DEVOIR ÉCONOMIQUE: « Il y a énormément de liquidités dans le marché présentement; il y a une lutte énorme entre toutes les institutions financières pour obtenir ce marché. Ce n'est pas du tout la même situation dans le marché industriel. Aucune entreprise n'investit dans des inventaires lourds, car elles ont appris à bien gérer leurs fonds et les banques ne lutent pas pour ce bacon ».

M. MacDonald estime donc que le marché hypothécaire est bien plus sensible que le marché des prêts industriels préférentiels présentement et il est porté à croire que les taux hypothécaires vont baisser beaucoup plus bas que les taux préférentiels. On pourrait s'attendre à des taux hypothécaires qui diminueront à nouveau d'un demi point d'ici à quelques semaines.

Aux États-Unis, il y a eu un relâchement énorme des taux d'intérêt à long terme cette semaine. Le trésor américain a en effet émis mardi \$ 4 milliards d'obligations venant à échéance dans 20 ans à un rendement de 11,69 % par rapport à un rendement de 13,76 % lors de l'émission précédente le 5 juillet. En 100 jours, le rendement sur les obligations à long terme américaines a donc baissé de 207 points de base. Même phénomène pour les bons du trésor. Le Canada n'a pas encore ressenti une chute aussi draconienne.

Son expansion est axée vers l'étranger

Dominion Textile fermera d'autres usines au Canada

PAUL DURIVAGE

D'autres fermetures d'usines surviendront encore au Canada au cours des prochaines années, chez Dominion Textile dont l'expansion semble par ailleurs résolument axée vers l'étranger.

« Compte tenu de la progression de la technologie et de la maturité du marché, nous n'avons pas d'autres choix que d'accélérer le programme de consolidation de nos activités autour des seuls centres les plus rentables », a déclaré le président et chef de l'administration, M. Thomas Bell, à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires.

Quant à savoir si les installations canadiennes seraient plus sujettes à faire les frais de ce programme, M. Bell a répondu que « si le gouvernement canadien ne fait pas en sorte de freiner l'érosion interne du marché par les importateurs, ce sera sûrement le cas ». Le président a affirmé que les producteurs canadiens n'avaient maintenant plus que 40 % du marché canadien du textile.

Le plus important fabricant canadien de textile a annoncé la fermeture permanente de quatre de ses usines au cours des deux dernières années. En mai dernier, elle annonçait la fermeture graduelle d'ici à juillet 1985 de son usine de Montmorency, près de Québec. Les usines de Ste-Anne-de-Saint-Hyacinthe et de Valleyfield avaient connu le même sort à l'automne de 1982. Dominion Textile exploite en propre 35 usines dont 22 sont situés au Canada, soit 14 au Québec sept en Ontario et une en Nouvelle-Écosse.

Au cours de l'assemblée, M. Bell a expliqué aux actionnaires la « difficile décision » à laquelle le conseil d'administration en était arrivée afin de garder la compagnie dans une situation concurrentielle et rentable: « Nous ne quitterons pas la scène canadienne, mais nous allons choisir avec précaution les unités qui dans ce pays procureront un rendement convenable. Nous allons par ailleurs investir à l'extérieur du pays, d'une façon plus intense que par le passé ».

Les activités à l'étranger de Dominion Textile tendent en effet à prendre de plus en plus d'importance. En 1975, la compagnie était exposée aux caprices d'un seul marché avec des ventes de seulement 8 % à l'extérieur du Canada. Durant l'exercice terminé le 30 juin 1984, les ventes à l'extérieur ont représenté 40 % du volume d'affaires total. « Cette stratégie de diversification géographique a été très rentable pour l'entreprise », de commenter le président.

M. Bell a par ailleurs annoncé son intention de diversifier les activités de Dominion Textile dans des secteurs autres que textiles, bien que



Les usines canadiennes de la Dominion Textile, grandes pourvoyeuses d'emplois il y a encore quelques années, sont menacées de fermeture à moins que le gouvernement ne prenne les mesures appropriées pour conserver à la compagnie sa part du marché intérieur.

rattachés: « Je n'ai rien à annoncer à ce sujet pour l'instant, mais j'ai cru nécessaire de mettre nos actionnaires au courant de notre démarche. Deux projets de petite envergure mais intéressants sont d'ailleurs présentement à l'étude ». L'un d'eux est canadien, tandis que le second est américain.

Dominion Textile est repassée sous le seuil de la rentabilité au cours du premier trimestre du nouvel exercice. Les résultats n'avaient pourtant cessé de s'améliorer au cours des deux exercices précédents.

Le président a annoncé hier une perte de \$ 2,2 millions ou \$ 0,21 par action ordinaire pour les trois mois terminés le 30 septembre. Il s'agit d'un net revirement par rapport aux \$ 1,4 millions ou sept cents l'action réalisés un an plus tôt.

« Nous avions prévu un premier trimestre faible, mais certainement pas de cette ampleur », a commenté M. Bell. Celui-ci a par ailleurs qualifié le niveau actuel des stocks chez les détaillants d'anormal.

Les secteurs qui ont été les plus touchés furent les tissus vestimentaires et les produits pour consommateurs. La performance des filiales commerciales et des produits industriels a cependant été positive. Le groupe international s'est en outre amélioré considérablement. Ces résultats n'ont toutefois pas suffi à compenser la baisse des activités ailleurs.

M. Bell n'entrevoit pas de deuxième trimestre fort à cause de la pression qui s'exerce toujours sur les prix. Ses prévisions pour le reste de l'exercice demeurent cependant positives.

Par ailleurs, Dominion Textile a recueilli près de la moitié de la somme maximale fixée pour son régime d'achat d'actions par versements facultatifs, au terme de la date d'investissement du 19 octobre dernier.

« Nous sommes heureux de ce résultat car il diminue les risques de devoir retourner les souscriptions d'actionnaires à la prochaine date d'investissement », a commenté au

DEVOIR, M. Pierre Roy, directeur des services financiers généraux.

Dominion Textile a annoncé le mois dernier qu'elle limitait les versements à un total de \$10 millions pour les dates d'investissements combinées des 22 octobre et 21 novembre. Tous les versements reçus par l'agent après que la limite aura été atteinte seront immédiatement retournés aux actionnaires. Ce qui ne semble pas devoir être le cas, si la tendance des souscriptions se poursuit en novembre au même rythme qu'elle était ce mois-ci.

Rappelons que les versements en espèce ne seront plus acceptés à compter du mois de décembre et ceci, pour une durée indéterminée. La compagnie a motivé sa décision de mettre fin à ce régime par le taux de participation sans précédent obtenu ces derniers mois. Le régime était particulièrement populaire auprès des investisseurs québécois, parce qu'il permettait d'acquérir des titres admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec.

VOTRE MEILLEURE ASSURANCE C'EST ENCORE LA SOLVABILITÉ DE VOTRE ASSUREUR.



LE GROUPE
COMMERCE
Compagnie
d'assurances

Une présence rassurante... depuis 77 ans.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Selon le Conseil des sciences du Canada

L'élevage de poissons relancera l'industrie de la pêche au pays

ANDRÉ BOUTHILLIER

Le Canada doit se doter de toute urgence d'un plan de développement de l'aquaculture pour revivifier son industrie de la pêche, recommande le Conseil des sciences du Canada dans un rapport rendu public hier.

L'aquaculture est la culture et la récolte d'animaux et de plantes aquatiques. Elle est un secteur sous-développé de la biotechnologie qui n'en présente pas moins des possibilités considérables, soutient le Conseil des sciences.

« Le Canada pourra profiter de cette nouvelle industrie qui pourra lui rapporter plusieurs centaines de millions de dollars... Grâce au développement de l'aquaculture, les pays de l'Europe du Nord ont créé un nombre considérable de nouveaux emplois », précisent les auteurs du rapport.

Jusqu'à présent, indiquent-ils cependant, la croissance de l'industrie aquicole au Canada s'est faite à un rythme décevant, en dépit des sommes importantes consacrées par les autorités gouvernementales et du lancement de quelques projets-pilotes.

En 1982, le Canada occupait le dernier rang pour la plupart des espèces élevées, parmi les principaux pays producteurs. Ainsi, il n'avait récolté que 800 tonnes métriques de saumons et truites, contre 21,000 pour le Japon et 20,600 pour le Danemark.

Certes, le Canada possède des bassins d'eau naturels plus importants que plusieurs pays, font remarquer les auteurs du mémoire. Mais cela ne suffit plus pour obtenir du poisson en grosses quantités. « Les réserves traditionnelles de ressources aquatiques naturelles sont exploitées à pleine capacité ou presque, ou alors elles sont en régression à cause d'une surexploitation, de la pollution ou de la perturbation de leur habitat ». En outre, « l'industrie de la pêche

traditionnelle est aux prises avec des difficultés particulières à cause de sa surcapitalisation et des revenus médiocres qu'en tirent les pêcheurs ».

En revanche, la production aquicole mondiale grimpe constamment. En 1984, elle se chiffrera à 10 millions de tonnes métriques, soit plus de 10 % de la récolte mondiale de produits aquatiques. « Et cette proportion s'accroîtra régulièrement puisque l'aquaculture constitue le seul moyen d'augmenter suffisamment la production pour répondre à la demande accrue de certains produits », lit-on dans le mémoire.

Ses auteurs assurent que les possibilités de l'aquaculture sont innombrables. Ils en énumèrent plusieurs d'entre elles :

- créer des entreprises viables. Mieux encore, cette industrie ne dépendrait pas de subventions continues du trésor public;
- l'aquaculture entraînerait la création d'emplois et de revenus supplémentaires pour les collectivités qui vivent de la pêche. On pourrait aussi rentabiliser les usines de transformation qui sont sous-utilisées. On réduirait donc les fluctuations saisonnières causées par la pêche traditionnelle;
- réduire les exploitations abusives des réserves naturelles du pays;
- corriger la balance commerciale déficitaire de la pêche. Le Canada réduirait considérablement ses importations de fruits de mer d'élevage.

Pour passer du rêve à la réalité, le Conseil des sciences recommande que le ministre fédéral des Pêches et Océans devienne responsable du développement de l'aquaculture commerciale au pays.

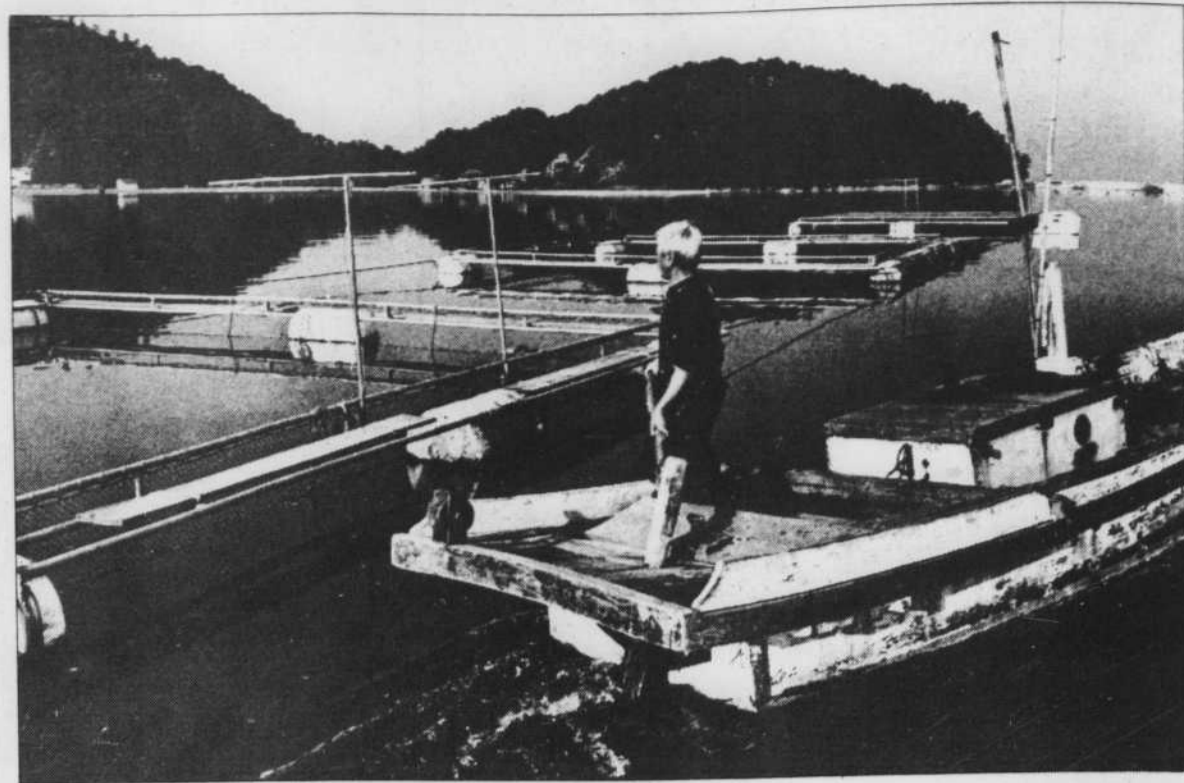
Ce ministère devrait dans les prochains brefs délais constituer des comités régionaux de coordination de l'aquaculture. Le comité régional des provinces centrales (Prairies, Ontario

et Québec) verrait par exemple à mettre sur pied un comité national de commercialisation de la truite. Ce poisson est le principal animal aquatique en culture au Québec.

À long terme, le Conseil des sciences estime qu'il faudra une nouvelle loi fédérale pour consolider l'industrie aquicole canadienne. Cette loi devra avoir comme objectif principal d'encourager le développement de l'aquaculture par les secteurs privé et public et de créer de nouvelles industries.

Les auteurs du mémoire indiquent que la nouvelle législation devra préciser les responsabilités des divers ministères fédéraux et les rôles respectifs des autorités fédérale et provinciales dans ce dossier. Ils prennent le soin d'ajouter que la préparation d'une telle loi prendra au moins plusieurs années de consultations.

L'établissement d'un plan national de l'aquaculture coûtera aussi cher aux secteurs public et privé. L'expérience européenne a démontré que l'élevage des poissons est une industrie capitaliste qui exige des investissements de plus en plus importants dans l'automatisation. L'aquaculture offre néanmoins un rendement élevé des investissements puisqu'elle permet une grande capacité de production par unité de travail.



Les piscicultures devront se multiplier pour relancer l'industrie de la pêche au pays, réclame le Conseil des sciences du Canada

L'Inspecteur général des institutions financières a intenté une centaine de poursuites contre des assureurs

QUEBEC (PC) — L'Inspecteur général des institutions financières, qui exerce un contrôle auprès des institutions de dépôt et des compagnies d'assurances, a connu une année fort chargée en 1983-84.

Le rapport d'activités de l'Inspecteur général, présenté par le ministre des Finances Jacques Parizeau, a été déposé à l'Assemblée nationale cette semaine.

L'Inspecteur général possède trois directions, celle des assurances, des institutions de dépôt et de l'administration et des entreprises.

L'institution a été créée en avril 83 par la volonté du gouvernement de raffermir sa surveillance des institutions financières et de mieux protéger les épargnes du public.

L'Inspecteur exerce son rôle de contrôle et de surveillance auprès de 1,550 institutions de dépôts comme les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés d'épargne et de placement et les compagnies de fiducie et de finance.

La Direction générale des assurances a délivré des permis à 494 assureurs exerçant des activités au Québec. Elle a émis ou renouvelé 10,850 certificats d'agents d'assurances ou d'experts en sinistres. De plus, 11,644 agents d'assurances sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat professionnel parce qu'ils sont membres d'association professionnelle reconnues par l'Inspecteur général.

Cette Direction générale a aussi procédé au contrôle et à l'analyse des états financiers de 82 compagnies d'assurances et de 109 mutuelles.

Une centaine de poursuites ont dû être entrepri-

ses en 83-84 contre des agents d'assurances ayant des pratiques illégales ou contre des assureurs ayant omis de déposer les documents requis par la loi.

Après avoir examiné les opérations d'une institution financière, la Direction générale des institutions de dépôt peut aussi recommander des mesures correctives.

Au cours de l'année 83-84, cette direction a tenu plusieurs sessions d'information pour renseigner les sociétés d'épargne et de placement sur les règlements qui les régissent.

Quant à la Direction générale de l'administration et des entreprises, elle est chargée d'assurer un soutien professionnel et technique à l'organisme en matière de communications, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques.

Cette direction a collaboré en 83-84 à la rédaction de sept rapports annuels, dont celui de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec (1983); du ministère des Institutions financières et coopératives (1982-83), de même que l'Etat des permis accordés aux compagnies étrangères (1982).

Selon une étude du Centre canadien pour un choix politique

La politique économique des Conservateurs est identique à celle qu'appliquaient les Libéraux

OTTAWA (PC) — Bien que les conservateurs prétendent le contraire, les politiques économiques du nouveau gouvernement sont fondamentalement les mêmes que celles suivies au cours des 10 dernières années par le précédent gouvernement libéral en ce qu'elles favorisent le secteur privé au détriment des intérêts publics.

C'est ce qu'affirme le politologue John Cal-

vert, auteur d'un nouveau rapport sur l'économie commandé par le Centre canadien pour un choix politique, un organisme à but non lucratif voué à la recherche économique.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait mercredi à l'occasion de la publication de son étude intitulée « Gouvernement limité », M. Calvert a dit que le gouvernement a dorloté le monde des af-

aires au point où ce même gouvernement est devenu un partenaire junior du secteur privé et qu'en ce faisant, il a cessé de préserver les intérêts économiques des Canadiens ordinaires.

Il a soutenu que ces politiques économiques favorables au monde des affaires ont produit le malaise économique actuel, ajoutant que la seule solution viable réside dans un contrôle

gouvernemental plus grand de l'économie et la formulation d'un programme économique global destiné à rencontrer les intérêts de tous les Canadiens.

« Le secteur public peut et devrait devenir le fer de lance du développement économique », soutient M. Calvert qui enchaîne aussitôt : « Comme Canadiens, nous avons besoin de plus et non de moins de contrôle sur nos desti-

nées économiques ».

Le politologue a reconnu que sa thèse vient en contradiction avec les théories économiques du nouveau gouvernement Tory.

Il l'a d'ailleurs démontré en rejetant les affirmations souvent répétées des conservateurs voulant que leurs politiques stimuleront le secteur privé qui, par ricochet, va tirer le pays du marasme économique.

DÉBARRASSEZ-VOUS DE VOS VIEILLES IDÉES!

QUAND ON PENSE À BIEN VIVRE, ON VIEILLIT EN SANS Y PENSER.

SOCIÉTÉ FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC

1 PERSONNE SUR 6 A BESOIN DE CENTRAIDE

Personnes âgées ou handicapées, familles ou jeunes en difficulté, 1 personne sur 6 a besoin de Centraide. Aidez nos 170 organismes bénéficiaires de la région métropolitaine. Donnez.

Centraide Montréal orchestre vos dons. Accompagnez-nous!

ANDRÉ GAGNON

Centraide 493, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 1B6

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le jugement de la Cour de La Haye

La Nouvelle-Écosse ne déborde pas particulièrement de joie au vu de son nouveau secteur de pêche

M. DOUGLAS MARTIN
du *New York Times*
traduit par Jean-Philippe Tastet

LUNENBURG (Nouvelle-Écosse) — Les habitants de ce petit port de pêche ont pris l'habitude d'adopter une attitude fataliste. Depuis des siècles, des dizaines de bateaux et des centaines d'enfants du pays ont disparu en mer.

Malgré tout, la ville, qui est le centre canadien de la pêche au pétoncle, a eu récemment à faire face à un problème d'une toute autre sorte. La Cour internationale de Justice de La Haye a, en effet, statué dans un différend entre les États-Unis et le Canada, en accordant à ce dernier un tiers des 30,000 mille nautiques carrés du Golfe du Maine qui étaient au cœur du différend entre les deux pays.

De fait, le Canada a retiré un peu moins d'un quart du banc de George, l'un des plus riches endroits au monde en pétoncles, morues, aiglefin et canelots. Mais ce qu'il a obtenu — dans la partie nord — recèle la plus grosse concentration de pétoncles et une grande variété de poissons.

La décision de la cour a été saluée par le gouvernement canadien qui, depuis quelque temps, a fait preuve de beaucoup de bonne volonté pour améliorer les relations avec Washington. M. Joe

Clark, le ministre des Affaires extérieures, a déclaré que cette décision « assurerait la survie des pêcheries canadiennes qui sont la raison d'être de nombreuses communautés de la Nouvelle-Écosse. »

Mais les gens d'ici sont loin d'être convaincus et laissent entendre qu'ils auraient été sacrifiés à la stratégie-clé du premier ministre, M. Brian Mulroney, qui cherche absolument à améliorer les relations avec les États-Unis. Certains craignent que cette réduction de leur zone de pêche ne se traduise par de nombreuses pertes d'emploi, par l'obligation de garder les bateaux au port et, finalement, par la disparition totale d'un certain mode de vie.

Le libre accès au Banc de George qui a été accordé aux pêcheurs canadiens devrait procurer environ 3,600 emplois et jusqu'à \$100 millions de revenus annuels à cette région traditionnellement malchanceuse du Canada.

« Cela va vouloir dire que moins de bateaux vont sortir, qu'on ramènera moins de pétoncles et que le nombre des emplois en mer va diminuer », expliquait M. Roger C. Stirling, directeur général de l'Association des conserveries et des pêcheries de Nouvelle-Écosse.

Quant à lui, M. Douglas J. Mosher, le président de Scotia Trawlers Equipment Ltd, une compagnie qui possède

11 bateaux destinés à la pêche aux pétoncles, déclarait que « de nombreux accommodements devraient être effectués, et qu'éventuellement la flotille pour la pêche aux pétoncles devrait être réduite dans le cas où elle devrait devenir auto-suffisante dans ce secteur. »

Aujourd'hui, sur les quais, les pêcheurs qui se préparent à prendre la mer laissent paraître leurs angoisses personnelles. « Je dois absolument me sortir d'ici », concluait M. Léon Veinotte qui pense chercher du travail sur une plateforme de forage.

Dans un ordre plus général, M. Wayne Conrad, le patron du Sharon Dawn II, affirmait : « C'est une bonne question de chercher à savoir ce que nous allons bien pouvoir faire. »

Dans l'immédiat, la décision de la Cour internationale va confiner les pêcheurs des deux pays à leur côté respectif de la nouvelle frontière, ce qui pourrait s'avérer difficile étant donné qu'ils ne possèdent ni les uns ni les autres de cartes maritimes de la région en cause. Les gardes-côtes américains et canadiens devront donc dans un premier temps veiller à ce que cette décision soit bien respectée. On s'attend à ce qu'ils utilisent pour ce faire, des avions en addition à leurs bateaux qui ne sauraient suffire à la tâche.

Sur les quais de Lunenburg on évoque de

possibles tricheries. « C'est bien certain que certains d'entre eux se disperseront et viendront pêcher dans vos eaux et que certains d'entre nous feront de même chez eux », expliquait M. Robert Tanner, un des pêcheurs.

Mais cet étrange personnage pourrait ne pas être le problème essentiel. Il semble en effet difficile de régler l'inévitable déplacement des bancs d'aiglefin ou autres poissons au travers de la ligne de partage et ce, quelle qu'ait été la décision de la Cour internationale. Quoiqu'il en soit, M. George P. Shultz, le secrétaire d'État américain et M. Clark se sont mis d'accord, lors d'une rencontre à Toronto prévue depuis longtemps, sur les efforts que chacun déploierait pour résoudre d'éventuels problèmes. Des négociations devraient en fait être entamées au début de l'année prochaine.

Des problèmes tels le quota de prise des pêcheurs des deux pays seront débattus. « Je suis convaincu que, d'une façon ou d'une autre, nous serons capables de résoudre le problème », affirmait M. Shultz.

Ici, les pêcheurs espèrent vivement qu'une gestion commune aidera à résoudre le problème de pêche excessive qui, joint aux cycles naturels, a considérablement épuisé les réserves de pétoncles du banc de George. Un des habitants qui tire ses re-

venus de la pêche aux pétoncles expliquait que dans son cas, cette pêche excessive s'était soldée par une diminution considérable de ses revenus. Ceux-ci étaient passés de \$40,000 il y a quelques années à à peine \$15,000 pour l'année 1983.

D'autre part, comme le faisait remarquer un groupe de patrons de bateaux lors d'une de leurs rencontres au Mug Up, un restaurant local de fruits de mer, le Canada ne s'en tire pas trop mal. Au vu des pratiques passées en gestion de la pêche, le pays a été assez chanceux de voir la loi le gratifier de cette part. Ils se rappellent certains de leurs compatriotes passant par-dessus bord des tonnes de morue, dans les années 1970.

« On pillait tout simplement les rives », raconte M. Michael Pittman, un des patrons de bateau. « Considérant ce qu'on mérite, on devrait remercier notre bonne étoile. »

Après que la décision ait été rendue, les opinions sur le côté américain restaient assez ambivalentes. D'un côté, les gens se souviennent du bon temps où eux et leurs collègues américains se rencontraient à Lunenburg pour les concours d'écaillage de pétoncles, et les courses de doris. Et ils sont généralement satisfaits du fait que les deux pays aient pu résoudre pacifiquement leur différend qui avait atteint un cer-

tain niveau d'intensité, dans les derniers temps. D'un autre côté, certains font observer que les Américains ramènent moins de pétoncles par bateau, laissant entendre que cela serait dû autant à une certaine paresse ou à une méconnaissance des possibilités qu'à une meilleure gestion de la pêche du côté sud de la frontière.

« Ce sont les Américains qui ont commencé à faire de l'esclandre », explique M. Whip Levy en s'embarquant sur son chalutier. « Vous ne nous avez pas entendu crier, nous les Canadiens. »

Évidemment, par ici

on pense que tout allait bien mieux avant 1977, lorsque les deux pays ont étendu leur juridiction maritime à 200 milles des côtes, créant de ce fait le différend sur les frontières maritimes. Bien que les Soviétiques et les Japonais n'opèrent plus dans ce secteur, il semble y avoir de moins en moins de pétoncles pour les Canadiens, aux dires des experts locaux.

« On a commencé avec 90 % des pétoncles en 1976 », expliquait M. Stirling. « On a insisté pour en avoir 73 % en 1977 et on a négocié vraiment avec 50 %, ce qui

d'après eux est un bon quota. »

Dans le milieu des pêcheries, on se demande donc si le Canada a adopté une bonne stratégie en réclamant à peine un peu plus de la moitié de la zone en gestion, alors que les États-Unis en exigeaient la totalité. Comme la Cour semblait tentée de partager la différence, on se prend à penser que la tactique adoptée par les Américains a mieux servi ces derniers.

« Je suppose qu'on aurait dû réclamer nous aussi la totalité du banc, comme ça on en serait arrivés à un meilleur

compromis », déclarait am. William Morrow, président de la compagnie National Sea Products Ltd, qui exploite l'une des plus importantes usines de préparation de poissons au monde.

Mais, pour la plupart des pêcheurs de Lunenburg, la vie reste, comme toujours, incertaine.

« Pour chaque pétoncle que vous ramenez, il y a aussi quelques roches », épiquait M. Terry Weaver, un jeune pêcheur, aux mains déjà rendues calleuses par le maniement des lourdes chaînes des chalutiers.

LE DEVOIR AU SALON DE LA PME

VENEZ AU KIOSQUE DU DEVOIR RENCONTRER DES SPÉCIALISTES DE DIVERS DOMAINES QUI VOUS CONSEILLERONT SUR LE CHOIX ET L'UTILISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS.

VENDREDI 26 OCTOBRE

12h à 14h	M. Bernard Motulsky Conseiller en communications Cassette Communication-Marketing	Publicité et Communications
15h à 17h	Me Serge Gloutnez Avocat Desjardins, Ducharme et Associés	Droit corporatif et fiscalité
19h à 21h	M. Giulio Vignini Président Vigie Informatique	Informatique

SAMEDI 27 OCTOBRE

11h à 13h	M. Giulio Vignini Président Vigie Informatique	Informatique
14h à 16h	Me Sylvain Lussier Avocat Desjardins, Ducharme et Associés	Droit corporatif et fiscalité
16h à 18h	M. Jean Morin Vice-Président Planification Cassette Communications-Marketing	Publicité et Communications

DIMANCHE 28 OCTOBRE

11h à 13h	M. Giulio Vignini Président Vigie Informatique	Informatique
13h à 15h	Me François Garneau Avocat Desjardins, Ducharme et Associés	Relations de travail
15h à 17h	M. Jean Morin Vice-Président Planification Cassette Communications-Marketing	Publicité et Communications



Les membres d'équipage d'un bateau destiné à la pêche aux pétoncles effectuent des réparations sur le Sharon Dawn II, dans le port de Lunenburg en Nouvelle-Écosse. Une décision de la Cour internationale de La Haye a accordé au Canada moins d'un quart des terrains de pêche au banc de George.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des titres qui y sont mentionnés et ceci dans aucune province du Canada. L'offre sera faite par prospectus seulement dans les provinces où le dépôt du prospectus aura été accepté par une Commission des valeurs mobilières ou une autorité compétente similaire.

Nouvelle émission



100 000 000 \$

Obligations hypothécaires 13.10% de premier rang, série A de

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.

garanties par

Société Gazoduc TQM

À être datées du 23 octobre 1984

Échéant le 23 octobre 1994

PRIVILÈGE D'ENCAISSEMENT PAR ANTICIPATION

Encaissables au gré du détenteur si ce dernier opte, au plus tard le 23 juin 1989 inclusivement, pour le remboursement le 23 octobre 1989 du montant en capital et de l'intérêt couru jusqu'à la date fixée pour le remboursement.

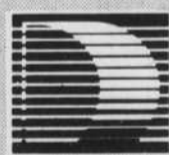
Prix: 100

Les soussignés ont convenu d'acquiescer l'ensemble des obligations à titre de preneurs fermes.

Nesbitt Thomson Bongard Inc.

Dominion Securities Pitfield Limitée

Octobre 1984



Pour des milliers d'investisseurs actifs, la Bourse c'est Disnat

Commission chargée par: 3000 actions à 20\$, 500 actions à 30\$, 100 actions à 30\$

DISNAT	276 \$	87 \$	35 \$
Votre courtier	861 \$*	255 \$*	60 \$*

*Ces montants sont une moyenne établie à partir des taux pratiqués en Septembre 1984 par huit maisons de courtage en valeurs mobilières.

POUR DES ÉCONOMIES DE COMMISSION SUBSTANTIELLES

POUR L'ACCESSIBILITÉ AU SERVICE

PARCE QUE LA DÉCISION VOUS APPARTIENT

Tous les clients de Disnat apprécient avant tout l'accessibilité instantanée à nos services, pour obtenir des cotes, vérifier l'état de leurs valeurs, ou passer une commande. Grâce à notre système électronique d'accès aux marchés de Montréal et Toronto, les clients de Disnat sont certains que leurs commandes sont automatiquement transigées aux meilleures conditions pour eux, à l'achat comme à la vente.

Évidemment, Disnat offre à sa clientèle une gamme complète de comptes, le règlement à cinq jours ouvrables, et aucun frais d'enregistrement ni de livraison des titres. Nous payons un intérêt quotidien élevé sur tout solde créditeur, et notre intérêt sur marge est des plus concurrentiels.

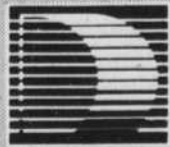
De plus en plus d'investisseurs savent que c'est d'abord leur propre temps qu'il faut investir. Ils reconnaissent aussi l'importance d'obtenir d'un courtier, des conditions d'exécution idéales, alliant rapidité et exactitude à un taux de commission allégué du coût de conseils qu'ils n'ont pas sollicités; c'est pour eux que Disnat existe, et aussi pour vous, si vous recherchez un courtier exécutant qui offre du service.

"PETITES COMMISSIONS, GRAND SERVICE"

Appelez à Montréal: 842-8471 Sans frais au Québec: 1-800-361-8462

VEUILLEZ M'ENVOYER VOTRE DOCUMENTATION:

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____ Code Postal _____



Les Investissements Disnat Inc.

Les Investissements Disnat Inc., filiale de McNeil, Mantha, Inc. Transactions U.S. par Q&R Clearing, membres du New York Stock Exchange, 360 rue St Jacques, bureau 706, Montréal, Québec H2Y 1P5

LE BOURSE CANADIENNE

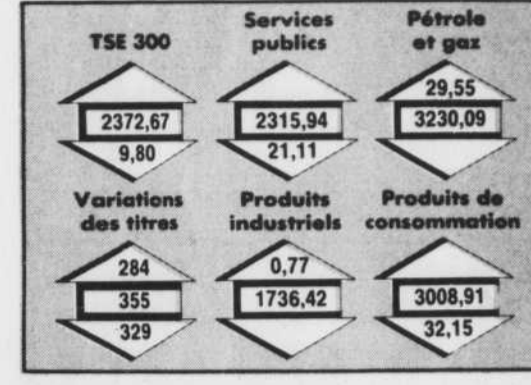
NOUVELLE BAISSÉ DES 300

TORONTO (PC) - Le marché était de nouveau à la baisse, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé, qui suit l'évolution de 300 titres, a encore perdu 9,80 points et affiché 2372,67 au terme d'une séance très animée.

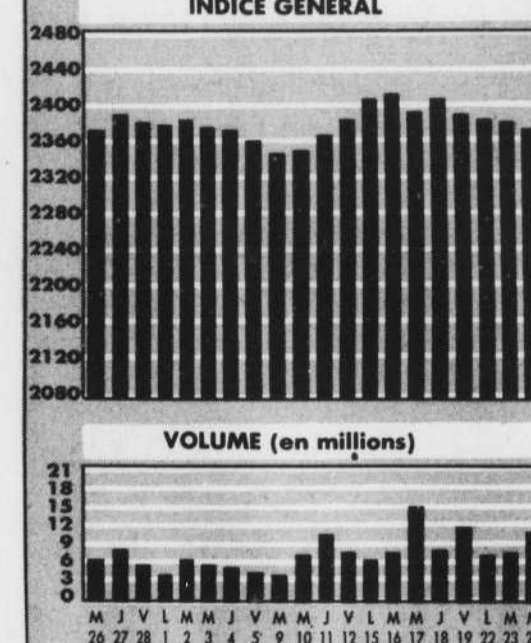
Environ 11,78 millions d'actions ont changé de main, au lieu de 8,06 millions le jour précédent. Dans le secteur des industries, Bell Enterprises perd 1-2 à \$33-7. Bank of Montreal 1-8 à \$24-1. Alcan 3-4 à \$35-1. Altona Steel Corp. 1 à \$20-1 et Noranda 1-4 à \$19-1. Imperial Oil A gagne 3-4 à \$41-7. Torstar B 5-8 à \$16. Alcan International 1-8 à \$19-1. Royal Trust A 7-8 à \$33-4 et David Development un cent à \$1-45.

Dans le compartiment des mines, Atlas Yellowknife cède deux cents à 22 cents, Teck Corp. B 1-8 à \$10-5 et Echo Bay 1-8 à \$13-1. Westfield Mineral perd 53 cents à \$2,10. Unicom Resources A cinq cents à \$1,10 et Dome Canada 1-8 à \$6. Ranger Oil gagne 1-4 à \$8 et Total Petroleum 1-8 à \$12-1,8.

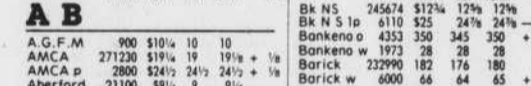
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



VENTES NETTES

Table listing various stocks and their net sales figures.

VENTES NETTES

Table listing various stocks and their net sales figures.

FONDS MUTUELS

Table listing mutual funds and their performance metrics.

Table listing various stocks and their prices.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

Table listing various stocks and their prices.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

Table listing various stocks and their prices.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

INDICES

Table listing various indices and their values.

NEW YORK

Évolution irrégulière - NEW YORK (AFP) - La tendance a évolué irrégulièrement, hier, à Wall Street dans un marché assez actif. L'indice des industries a fluctué et s'est établi à 1.216,43 en hausse de 3,42 points.

Quelque 11 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de baisses a dépassé celui des hausses: 784 contre 747 titres ont été échangés.

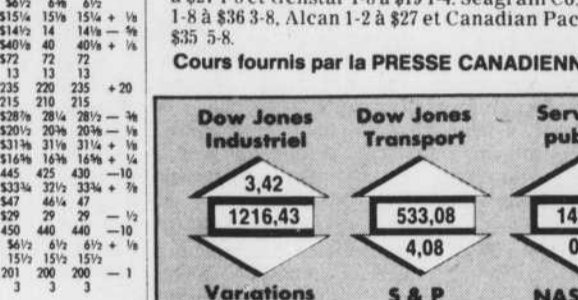
Selon les analystes, les statistiques relatives à l'inflation demeurent favorables - les dernières en date démontrant que le prix de détail n'avait progressé que de 0,4 pour cent en septembre - mais les investisseurs sont moins optimistes en ce qui concerne l'économie, ajoutent-ils.

Textron a gagné cinq à 41 à la suite d'une offre d'achat par Chicago Pacific à raison de \$43 par action. Digital Equipment a progressé de 2-18 à 103-3-4. General Dynamics a monté deux à 63.

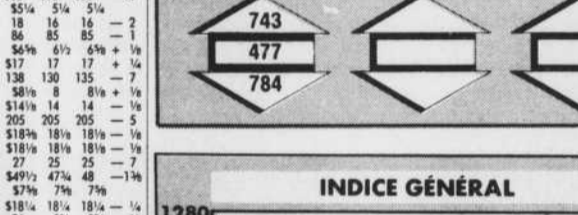
Safeway Stores a cédé un à 26. Texas Instruments a perdu un à 131-3-4. General Foods a baissé de 5 à 7-2.

Parmi les valeurs canadiennes échangées hier à New York, Ranger Oil a gagné 3-8 à \$6. Ashland Oil 1-8 à \$27-1-8. Alcan 1-2 à \$27 et Canadian Pacific 3-8 à \$35-5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



VENTES NETTES

Table listing various stocks and their net sales figures.

VENTES NETTES

Table listing various stocks and their net sales figures.

OPTIONS TRANS-CANADA TRANSIGÉES

Op. Der. Ferm.

Option Mois Prix Vol. circ. Trans. Titre

Table listing options data for various stocks.

Op. Der. Ferm.

Option Mois Prix Vol. circ. Trans. Titre

Table listing options data for various stocks.

Op. Der. Ferm.

Option Mois Prix Vol. circ. Trans. Titre

Table listing options data for various stocks.

Op. Der. Ferm.

Option Mois Prix Vol. circ. Trans. Titre

Table listing options data for various stocks.

Op. Der. Ferm.

Option Mois Prix Vol. circ. Trans. Titre

Table listing options data for various stocks.

Op. Der. Ferm.

Option Mois Prix Vol. circ. Trans. Titre

Table listing options data for various stocks.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

TRUST GENERAL

DÉPÔT GARANTI

12 1/4%

(3 ans)

Intérêt annuel

MONTREAL

Le repli s'est poursuivi

MONTREAL (PC) — La Bourse de Montréal a poursuivi son mouvement de repli au sein d'une forte activité. L'indice général a reculé de 0,79 point et marqué 116,95 à la clôture des affaires.

Le volume des échanges s'est inscrit en hausse à 2.071,33 actions, contre 1.453,70 la veille.

Mis à part le groupe des hydrocarbures, qui a gagné 0,78 point à 127,84, tous les autres ont retrahi. Les mines ont cédé 1,41 à 118,06, les banques 0,60 à 109,72, les produits forestiers 0,38 à 139,49, les biens d'équipement 1,07 à 108,93 et les services publics 0,73 à 114,08.

Parmi les titres les plus actifs, Provigo a perdu 38 cents à \$16 et 206,655 actions ont été traitées. Rio Algom a été inchangé à \$19,75 (17.000 actions).

Par ailleurs, Dofasco rest inchangé à \$24,12 de même que Nova Alberta à \$7,75. Bow Valley gagne 62 cents à \$19,50. Alcan perd 62 cents à \$35,62. Imperial Oil A gagne 62 cents à \$41,75. Molson A cède 12 cents à \$16 et Bell Canada Enterprises recule de 38 cents à \$33,88. Dans le secteur des mines, Geocrude Ener. gagne six cents à \$2,29 et Placer avance de 38 cents à \$24,75.

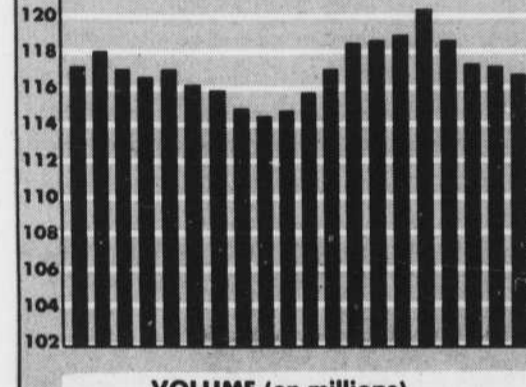
Les affaires terminées on dénombre 99 titres en hausse, 111 en baisse et 83 stationnaires.

En ce qui concerne les valeurs de second ordre, Muscocho monte de un cent à \$2,21. Laduborg gagne \$1,02 contre \$0,35. West Que Mines est inchangé à \$1,02. Yorbreau Rest. abandonne cinq cents à \$0,85 et Ormicco Explr. reste à \$0,16.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXCM MARCHÉ		XCO HYDRO-CARBURE		XCB BANCAIRE	
116,95	0,79	127,84	0,78	109,72	0,60
VARIATIONS DES TITRES		XCF PRODUITS FORESTIERS		XCM MINES ET METAUX	
99	111	139,49	0,38	118,06	1,41

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB	CD	EF	GH	IK	LM	NO	PQ	RS	TU	VW	XY	Z
Aberford 1000 150 150 150	CIIT Inc 25 55 5 5 +50	Alcan 800 515 15 15 +14	Comt 450 310 210 210 +14	Alouette 2400 56 6 6 +6	Comt 450 310 210 210 +14	Alouette 2400 56 6 6 +6	Comt 450 310 210 210 +14	Alouette 2400 56 6 6 +6	Comt 450 310 210 210 +14	Alouette 2400 56 6 6 +6	Comt 450 310 210 210 +14	Alouette 2400 56 6 6 +6

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

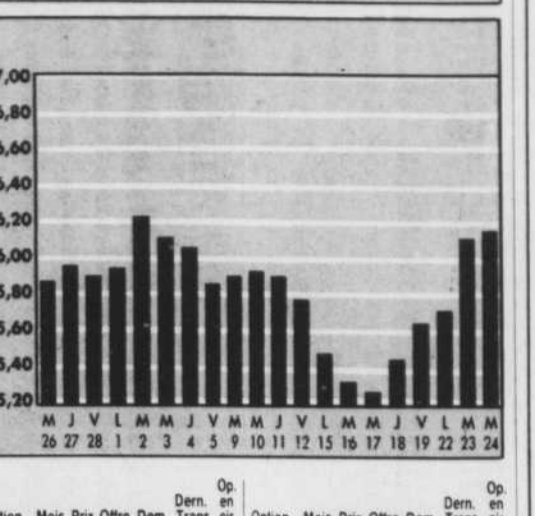
0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,06 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER

0,06 CENTS US

TAUX D'INTERÊT

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME	HYPOTHÉCAIRE	PERSONNEL
Fid' du Québec	10,25 1 an 3 ans 5 ans	1 an 5 ans	1 à 5 ans
Trust Royal	10,25 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	14,50
Trust Général	10,50 11,75 12,25 12,37	12,75 13,25	—
Crédit Foncier	10,62 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	—
Morguard	11,00 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	—
Montreal Trust	10,50 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	—
Fid. Prêt. Rev.	10,75 11,75 12,25 12,25	12,75 13,50	—
Guardian	11,00 11,75 12,25 12,25	13,00 14,25	—
Fiduciaires	10,37 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	—
Le Permanent	10,00 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	14,00
Morgan Trust	10,50 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	—
Soc. Nat. Fid.	10,50 11,75 12,00 12,25	12,75 13,75	—
Trust National	10,00 11,75 12,00 12,00	12,75 13,50	14,25
First City	10,50 11,75 12,25 12,50	—	—
Guaranty Trust	10,25 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	—
B. Mercantile	11,25 11,25 11,00 11,50	—	—
B. Nationale	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 14,00	14,25
B. d'Épargne	9,75 10,75 11,00 11,75	12,75 14,00	14,75
B. Royale	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 13,75	—
B. Commerce	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 13,75	14,25
B. de N.-Écosse	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 13,75	14,25
B. Continentale	10,25 11,75 12,25 12,75	—	—
B. de Montréal	10,00 10,50 11,00 11,75	12,50 13,25	14,50
B. T. Dominion	10,00 11,50 12,00 12,50	12,75 13,75	—
T. Financial	10,87 12,00 12,25 12,50	12,75 13,75	—
B. Com. Italiana	10,75 12,00 12,50 12,50	—	—
B. Com. du Cda	11,25 12,00 12,00 12,00	—	—

(Compilation par LE DEVOIR, le 19 octobre 1984)

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Season	High	Low	Open
LUMBER (MEM) - 139,000	205,10	198,40	198,40
205,10	198,40	198,40	198,40
224,00	210,00	210,00	210,00
234,50	220,50	220,50	220,50
234,50	220,50	220,50	220,50

OPTIONS

Option	Mois	Offre	Dem.	Trans.	Op.	Dem.	Op.
ABC Inc	Fb 12/1	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/2	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/3	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/4	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/5	53	53	53	53	53	53

L'OR

Valait hier à Londres	EN \$ US	340,00
Afrique du Sud	Rand	0,7392
Afrique franc	Franc CFA	0,002828
Allemagne-Ouest	Mark	0,4341
Antilles Angl.	Dollar	0,4882
Australie	Dollar	1,1311
Autriche	Schilling	0,06178
Bahamas	Dollar	1,3175
Belgique	Franc	0,02143
Danemark	Couronne	0,1201
Espagne	Peseta	0,007720
Etats-Unis	Dollar	1,3142
Finlande	Mark	0,2079
France	Franc	0,1414
Grèce	Dracme	0,01053
Hollande	Florin	0,384
Hong Kong	Dollar	1,1680
Inde	Roupie	0,1093
Israël	Sheqels	0,02747
Italie	Lire	0,000699
Jamaïque	Dollar	0,3129
Japon	Yen	0,005382
Liban	Livre	0,1657
Mexique	Peso	0,006505
Norvège	Couronne	0,1494
Nouv.-Zélande	Dollar	0,6428
Portugal	Escudo	0,008162
Royaume-Uni	Sterling	1,6007
Suède	Couronne	0,1526
Suisse	Franc	0,5279
Venezuela	Bolivar	0,1109

L'ARGENT

Valait hier à Londres	EN \$ US	0,07	7,325
Afrique du Sud	Rand	0,7392	
Afrique franc	Franc CFA	0,002828	
Allemagne-Ouest	Mark	0,4341	
Antilles Angl.	Dollar	0,4882	
Australie	Dollar	1,1311	
Autriche	Schilling	0,06178	
Bahamas	Dollar	1,3175	
Belgique	Franc	0,02143	
Danemark	Couronne	0,1201	
Espagne	Peseta	0,007720	
Etats-Unis	Dollar	1,3142	
Finlande	Mark	0,2079	
France	Franc	0,1414	
Grèce	Dracme	0,01053	
Hollande	Florin	0,384	
Hong Kong	Dollar	1,1680	
Inde	Roupie	0,1093	
Israël	Sheqels	0,02747	
Italie	Lire	0,000699	
Jamaïque	Dollar	0,3129	
Japon	Yen	0,005382	
Liban	Livre	0,1657	
Mexique	Peso	0,006505	
Norvège	Couronne	0,1494	
Nouv.-Zélande	Dollar	0,6428	
Portugal	Escudo	0,008162	
Royaume-Uni	Sterling	1,6007	
Suède	Couronne	0,1526	
Suisse	Franc	0,5279	
Venezuela	Bolivar	0,1109	

Options

Option	Mois	Offre	Dem.	Trans.	Op.	Dem.	Op.
ABC Inc	Fb 12/1	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/2	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/3	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/4	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/5	53	53	53	53	53	53

Options

Option	Mois	Offre	Dem.	Trans.	Op.	Dem.	Op.
ABC Inc	Fb 12/1	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/2	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/3	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/4	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/5	53	53	53	53	53	53

Options

Option	Mois	Offre	Dem.	Trans.	Op.	Dem.	Op.
ABC Inc	Fb 12/1	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/2	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/3	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/4	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/5	53	53	53	53	53	53

Options

Option	Mois	Offre	Dem.	Trans.	Op.	Dem.	Op.
ABC Inc	Fb 12/1	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/2	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/3	53	53	53	53	53	53
ABC Inc	Fb 12/4	53	53				

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

L'indice global recule

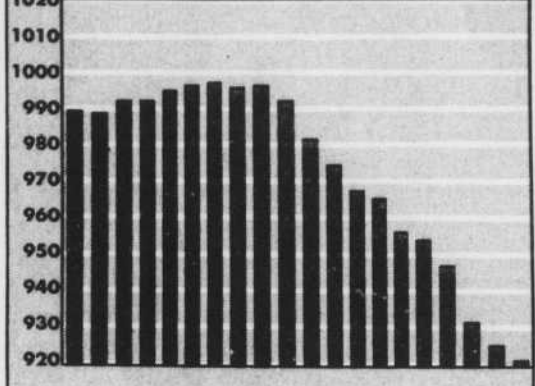
VANCOUVER (PC) — Les cours se sont tassés et les affaires étaient légères, hier, à la Bourse de Vancouver. Les échanges ont porté sur 8.660.598 actions.

L'indice global a fini la séance à 920,13, un recul de 4,28 sur la clôture de la veille.

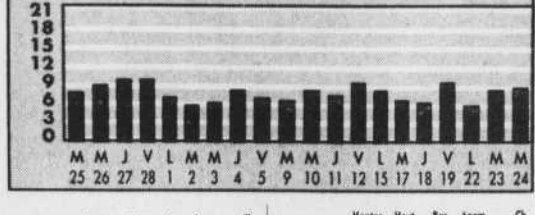
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with 3 columns: Indice général, Volume (en millions), Variations des titres. Values: 920,13, 8,7, 194, 4,28, 0,2, 414, 239.

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Ventes

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A B

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A C

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A D

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A E

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A F

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A G

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A H

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A I

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A J

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A K

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A L

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A M

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A N

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A O

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A P

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A Q

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A R

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A S

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A T

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A U

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A V

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A W

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A X

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A Y

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A Z

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AA

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AB

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AC

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AD

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AE

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AF

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AG

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AH

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

A AI

Table listing various stocks and their prices, including Acon, Acon res, Abouli, etc.

TABLEAU DE BORD

EMPLOIS, REVENUS, INVENTAIRES, PRIX, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, ENERGIE, COMMERCE EXTÉRIEUR, DIVIDENDES, OBLIGATIONS, CÉRÉALES.

Large table containing various economic indicators and their values, including employment, revenue, and prices.

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain... Pommes: Lobo et Cortland... Carottes: \$2,00 à \$2,50 le sac de 25 lb.

BESTIAUX

MONTREAL (PC) — Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal... Carottes: \$2,00 à \$2,50 le sac de 25 lb.

DENREES

MONTREAL (PC) — Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture... Pommes: Lobo et Cortland.

MARCHÉ A TERME

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 11-10 et cotait à \$1,3128 contre la devise canadienne.

LE DOLLAR CANADIEN

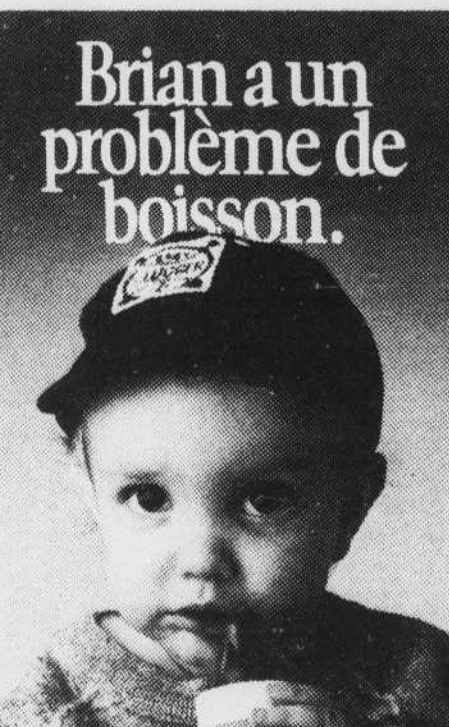
MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 11-10 et cotait à \$1,3128 contre la devise canadienne.

OPTIONS SUR L'OR

Par la PRESSE CANADIENNE Bourse du Canada, 31 jours, \$1 million, multiples de \$0,005.

LA FONDATION CANADIENNE DES MALADIES DU REIN

Vous avez les reins solides? Luttez avec nous. Pour donner à la Fondation appelez sans frais au 1-800-268-7742, opératrice #77.



Brian a un problème de boisson. Les reins solides? Luttez avec nous. Pour donner à la Fondation appelez sans frais au 1-800-268-7742, opératrice #77.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

Université de Montréal

— Le mouvement des étudiants africains organise une conférence ayant pour thème *Les luttes de libération en Afrique: bilan et perspectives (Sahara, Afrique du Sud, Namibie, Mozambique)*. Des journalistes, syndicalistes, universitaires et chercheurs canadiens et africains seront les spécialistes invités. La conférence se tiendra le samedi 27 octobre à 15h au local B-2405 du Centre communautaire. L'entrée est gratuite.

— Les valeurs permanentes de l'hellénisme sera le sujet de la conférence prononcée par l'ambassadeur de Grèce au Canada, M. Emmanuel Megalokonomos, le lundi 29 octobre à 19h30, à la salle M-415 du pavillon principal. L'événement est organisé par le département de Études anciennes et modernes.

École des H.E.C.

— L'École des HEC tiendra un kiosque au Salon de la PME les 26, 27 et 28 octobre au Palais des congrès de Montréal. À cette occasion, le groupe *PME-Exportation*, formé d'étudiants et de jeunes diplômés des HEC, sera présent pour vous expliquer comment exporter les produits et services des PME québécoises à l'étranger. De plus, les visiteurs du kiosque pourront participer gratuitement à un tirage, dont le premier prix consiste en une inscription gratuite au séminaire *Direction et organisation d'une P.M.E.* offert par le Centre de perfectionnement H.E.C.

Université du Québec à Montréal

— L'Association générale des étudiants de l'UQAM (AGEUQAM) ira en référendum cette année afin d'obtenir la reconnaissance officielle après de l'institution. Cette démarche référendaire, que l'AGEUQAM a toujours contestée jusqu'à l'année dernière, est en conformité avec la politique de reconnaissance de l'UQAM, adoptée l'année dernière par les administrateurs de l'université.

École de technologie supérieure

— L'E.T.S. offrira deux cours à Québec dès janvier 85. Les deux programmes offerts sont le baccalauréat en technologie de l'électricité, et le baccalauréat en technologie de la mécanique. L'ouverture de ces programmes se fera selon un modèle prévoyant les enseignements à Québec des deux premières sessions de cours de ces programmes ainsi que la réalisation des stages qui y sont associés. C'est en collaboration avec le Collège de Limoilou que ces cours seront dispensés par l'ETS, en s'appuyant sur les ressources universitaires et technologiques déjà existantes dans la région de Québec. Pour plus de détails sur les inscriptions, appelez M. Guy Lessard à Québec au (418) 657-2420.

Université Mc Gill

— Le désarmement depuis 1945: esquisse d'un bilan et perspectives sera le thème discuté lors de la conférence organisée par l'Association de droit international (section Montréal) et le centre de recherches en droit aérien et spatial de l'Université Mc Gill. La conférence sera donnée par le professeur Charles Rousseau, de l'Université Paris I et aura lieu à la faculté de droit, Moot Court, au 3644, rue Peel à 17h30 le mardi 30 octobre. Pour informations: (514) 392-4632.

Université Laval

— Symposium international sur la sericulture les 26 et 27 octobre. Organisé par le Conseil de production végétales du Québec (CPVQ), la faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation (FSA) et le syndicat des producteurs en serre du Québec, le programme a été conçu pour présenter les développements de la sericulture au Québec et pour faire le point sur l'orientation du développement des cultures abritées au Québec. Le programme comprend quatre sessions de conférences, une session de posters et un banquet auquel participera le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Jean Garon. Pour détails: André Gosselin au (418) 656-7234.

Université de Sherbrooke

— La formation universitaire est-elle adéquate en fonction des besoins du marché du travail? sera le thème débattu au cours de la conférence organisée aujourd'hui par l'Association des étudiants en droit à 15h au local A9-130 de leur faculté. Les conférenciers invités sont Mme Thérèse Lavoie-Roux, députée libérale à l'Assemblée nationale, MM. Yves Bérubé, ministre de l'Éducation, Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal, et Jean-Paul Létourneau, président de la Chambre de commerce du Québec. Renseignements: Alain Riendeau: (819) 565-2918.

Le monde des campus... en vrac

— Les étudiants de l'Université de Montréal évalueront leurs professeurs cette année. La période choisie par la Fédération des associations étudiantes du campus de l'u de M (FAECUM) pour procéder à cette évaluation débutera le 29 octobre, pour se terminer le 9 novembre. Les 36 associations « locales » membres de la FAECUM auront la responsabilité de la mise en marche de cette initiative. La dernière évaluation des enseignants faite par les étudiants, au niveau de tout le campus, remonte à 1967. À cette époque, l'AGEUM concluait que seulement 6% des professeurs correspondaient à des « critères d'excellence », tels qu'ils étaient définis par l'Association générale des étudiants.

— Au Québec, les inscriptions au premier cycle ont augmenté cette année de 4% à temps plein et d'un peu plus de 1% à temps partiel. Les inscriptions aux cycles avancés ont augmenté de près de 6% à temps plein, et diminué de 2% à temps partiel. En Ontario, les inscriptions à temps plein ont augmenté de 2,6%. Cette hausse inclut les inscriptions d'étudiants à plein temps en première année dont la proportion a chuté de 2,4% en 1984. Dans les cycles avancés, tant chez les étudiants à temps plein qu'à temps partiel, leur nombre a baissé de 0,2%. Autre baisse à signaler: -16,4% chez les étudiants étrangers.

En concurrence avec CAST

JEAN-PIERRE LEGAULT
Collaboration spéciale

Consolidation et prudence. Tels seront, au cours des prochaines années, les mots d'ordre pour les dirigeants de la compagnie Canada Maritime Services Limited.

Les priorités porteront donc sur le maintien et l'amélioration de la santé de la compagnie qui serait, selon le capitaine Jacques DeWilde, administrateur délégué de ce transporteur établi à Londres, «très bonne. Notre compagnie est un jeune bébé qui grandit bien et jouit d'une bonne santé. Pour le moment, le bébé doit apprendre à marcher. Nous n'avons pas l'intention de la faire courir trop tôt».

«Créée au début de l'année par la Compagnie maritime belge le Canadien Pacifique Limitée, ce nouveau venu sur l'Atlantique entend bien profiter de la stabilité du marché prévue pour la prochaine année et demie pour assurer sa position avant que n'intervienne une stagnation prévue par les experts. Il y a encore pas mal de pays qui ne sont pas sortis de la crise et il y a aussi trop de nouveau tonnage d'introduit dans l'industrie du transport maritime. Nous entrevoyons donc un certain plafonnement suivi d'une reprise, bien sûr».

Les prévisions de DeWilde concordent avec celles d'une étude récemment effectuée par deux firmes londonniennes d'investissement, Alex Brown and Sons et Laurence, Prust et Co., qui prévoit une bonne année 84 pour le transport maritime par conteneur avec une augmentation de 40% du trafic de l'Europe vers les États-Unis, mais une détérioration tant au niveau des tarifs que du volume de cargo vers la fin de 1985 ou début 86.

D'autre part, l'augmentation de 25% de la capacité de transport par conteneur sur les voies maritimes d'ici la mi 1986 créera certes des difficultés pour l'industrie qui se relève à peine d'une guerre des tarifs. Les compagnies américaines Evergreen et U.S. Lines précèdent à des investissements respectifs de 570 millions de dollars (U.S) et 400 millions pour l'achat de nouveaux navires. Sea-Land, pour sa part, prévoit commander 6 nouveaux navires inces-

samment.

Les 4 navires, d'une capacité de 1,800 TEU chacun (conteneurs longs de 20 pieds), propriété de la compagnie, assurent présentement un service hebdomadaire depuis Montréal jusqu'aux ports européens de Felixstowe (Angleterre), Anvers, Hambourg et Le Havre.

Le Canadien Explorer, CMB Europe, Manchester Challenger et CP Ambassador ont ensemble une longue histoire sur l'Atlantique. Deux d'entre eux ont longtemps, par le biais de la Compagnie maritime belge sillonnées les mers pour la compagnie Dart, alors propriété de CMB alors que les deux autres appartenaient au Canadien Pacifique, section maritime, qui est présente sur les eaux depuis le début du 17ème siècle.

Selon DeWilde, ancien administrateur de la Dart, le choix de Londres comme base pour la compagnie s'imposait de lui-même et ce, pour plusieurs raisons. «CP y était déjà présente et, surtout, parce que, lors de la fusion, il fallait choisir la ville qui, au niveau d'ordinateurs, était la mieux structurée. Le grand problème était de continuer à bien servir le marché sans, bien sûr, que le client n'en souffre. Changer les systèmes de paperasserie et de documentation, ce n'est pas très simple».

D'autre part, plusieurs observateurs de la scène maritime font remarquer que les capacités linguistiques étaient plus développées du côté belge que du côté canadien qui aurait trouvé difficile d'opérer sur le vieux continent.

Le seul port d'Amérique utilisé par CM est celui de Montréal parce que la compagnie a trouvé que «c'était là la combinaison la plus économique en vue de la grandeur de navire pouvant y accoster, des frais portuaires et de soute ainsi que de la proximité des principaux marchés. Une étude nous a démontré que le port de Montréal constituait une base idéale pour le marché que nous voulons desservir».

CM transporte présentement de la marchandise fort diversifiée dont certaines représentent un «problème à plus ou moins long terme» étant donné la situation qui prévaut. Ainsi, CM étant un important transporteur d'amiante, la situation actuelle de



ce marché n'est pas très rassurant pour les dirigeants de la compagnie. «A cause de la controverse qui sévit actuellement, l'amiante est banni un peu partout dans le monde ce qui fait que le marché de l'amiante canadien est en chute libre ce qui n'est pas pour plaire».

Le papier journal est également un secteur incertain. Les récents quotas imposés par la Communauté économique européenne limite le marché de ce continent pour le Canada. «La CEE vient d'ouvrir ses frontières aux Scandinaves qui sont en compétition directe avec le Canada. A cause des taxes à l'importation et des coûts de transport, le Canada se retrouve dans une situation de compétitivité difficile».

Malgré la récente hausse du commerce canadien avec l'étranger récemment observée (14% pour les importations et 4% pour les exportations en août) M. DeWilde soutient que les exportations canadiennes sont à un très bas niveau. «On a bien observé une certaine hausse récemment, mais elle n'est peut-être que saisonnière, nous ne la savons pas encore. A cause de la force du dollar par rapport aux monnaies européennes, les

ventes de matière première qui constituent la majeure partie du trafic vers l'Est, se pose le problème de la compétitivité avec les pays en voie de développement».

Le transporteur canadien fait face à cette situation en substituant aux marchandises en baisse d'autres marchandises en provenance ou en direction des États-Unis. 50% du cargo que transporte CM provient ou va aux USA. Boissons alcoolisées, denrées alimentaires, produits chimiques, acier et machinerie permettent à CM de maintenir son volume de cargo.

Le fait d'être propriété, du moins en partie, du CP a certes permis à CM d'organiser plus facilement son réseau de transport intermodal. Pour DeWilde, «c'est d'ailleurs là notre force de vente. Nous faisons du porte-à-porte. Nous avons le système intermodal complet à la demande du client». Mis à part CP, CM utilise aussi les services de la compagnie ferroviaire américaine SooLine, propriété à 56% de CP, et la Milwaukee Railroad Company. Se défendant bien de jouer de tarifs privilégiés, M. DeWilde s'empresse d'ajouter que «tous nos tarifs sont publiés, mais dans certains cas, notre pouvoir

de négocier à cause des volumes que nous avons, nous permet d'offrir de meilleurs services».

Canada Maritime est membre des quatre «conférences» canadiennes, ces regroupements de compagnies maritimes, ou cartels, ou sont fixés les prix sans violation des lois anti-trust: La Canada Dash United Kingdom Conference, Canadian Eastbound Freight Conference et Continental Westbound Freight Conference.

M. DeWilde voit d'un bon oeil l'adoption en juin dernier aux États-Unis d'une nouvelle loi régissant le transport maritime: l'American Shipping Act. Contrairement aux craintes que les observateurs ont alors pu manifester, il soutient que cette loi n'affecte en rien les transporteurs canadiens. Cette loi qui permet plus de souplesse entre commerçants et transporteurs, plus de facilité de regroupement et de coopération permettra, selon lui, «aux transporteurs américains de pouvoir rationaliser leurs opérations, de faire ce que nous avons fait, c'est-à-dire des fusions, des consortiums, des accords plus souples. Cela va améliorer le service et probablement assainir le marché. Du moins, nous l'es-

perons...»

Le futur se présente donc bien pour Canada Maritime Services Limited bien que la compagnie ait dû, comme la très grande majorité des transporteurs, réécarter ses tarifs. «Cette année, les augmentations étaient non négociables pour la bonne et simple raison qu'il s'agissait de notre survie. D'ailleurs, toutes les compagnies qui oeuvrent sur l'Atlantique l'ont fait. La clientèle a bien compris la situation, je dois dire, mais maintenant nous sommes arrivés au point où il n'y a pas encore de gros profits, mais disons qu'il y a moyen de respirer».

RESTAURANT
AVENUE
GRÉCQUE

Poisson frais

Spécialités grecques

5583 Avenue du Parc
Montréal, Qué.
Res. 270-1304

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 23 novembre 1984 aux actionnaires inscrits le 24 octobre 1984, comme suit:

- Dividende n° 15 de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$1.88;
- Dividende n° 6 de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$1.45;
- Dividende n° 2 de \$2.199 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
- Dividende n° 2 de \$2.165 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
- Dividende n° 12 de \$0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de \$2.75;
- Dividende n° 389 de \$0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes susmentionnées, sauf celles dont il est question en 4, ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice-président et secrétaire
R.J. Moores

Montréal, le 2 octobre 1984

NISSAN
ÇA BOUGE EN GRAND.

LA MAXIMA SE V6 1985. ELLE ARRIVE PLUS VITE QUE PRÉVU.

La Nissan Maxima SE: nouvellement arrivée et séduisante comme nulle autre.
Phares aérodynamiques enveloppants. Jantes d'alliage.
Toit ouvrant à manoeuvre électrique. Sièges de type Recaro. Volant sport garni de cuir. Deflecteur arrière.
Toutes caractéristiques standard.
Maintenant découvrez pourquoi elle est arrivée vite.
Moteur V6 de 3 litres à injection électronique.

Boîte à 5 vitesses. Traction avant.
Amortisseurs réglables. Suspension à quatre roues indépendantes.
Mais, à la surprise générale, la Maxima SE arrive à un prix beaucoup plus bas que prévu: un prix pour ceux qui connaissent la valeur de l'argent.
Si vous achetez ou louez une Maxima SE, profitez du "Programme sécuritaire prolongé" de Nissan, qui ajoute

à votre tranquillité d'esprit pendant 36 ou 48 mois. Passez chez votre concessionnaire Nissan: il vous en mettra plein la vue avec la Maxima 85.
Hâtez-vous: elles partent plus vite que prévu.

MAXIMA SE

NISSAN

Certains des équipements représentés ou décrits sont optionnels, moyennant supplément.

<p>AUTO GOUVERNEUR INC. 1501, boul. des Laurentides LAVAL 668-1650</p>	<p>GARAGE MODELAUTO INC. 12230 est, rue Sherbrooke POINTE-AUX-TREMBLES 645-4546</p>	<p>BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE 7550, rue Broadway VILLE LASALLE 366-8931</p>	<p>AUTOMOBILES RÉAL CROTEAU LIMITÉE 760 est, rue St. Charles LONGUEUIL 677-8979</p>
<p>ST. EUSTACHE NISSAN LTÉE. 801, boulevard Sauvé ST. EUSTACHE 472-8666</p>	<p>CITÉ NISSAN 3500 ouest, rue Jean-Talton MONTREAL 739-3175</p>	<p>ALEXANDER AUTOMOBILES INC. 4100, Chemin Gascon TERREBONNE 477-1444</p>	<p>SNYDER NISSAN LTÉE. 2125, rue Notre Dame LACHINE 634-7211</p>
<p>ROGER BAUDIN AUTOMOBILES INC. 10511, avenue Bellevois MONTREAL-NORD 321-8600</p>	<p>BRUCY AUTO INC. 900, boul. Harwood VAUDREUIL 455-1434</p>	<p>FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE 55, boul. Brunswick POINTE-CLAIRE 697-9141</p>	<p>MERCIER NISSAN INC. 55, rue St. Jean Baptiste ouest MERCIER 691-9541</p>

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE / SCIENCE ET TECHNOLOGIE

A L'AGENDA

Serriculture
Le Conseil des productions végétales du Québec organise, en collaboration avec la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et le Syndicat des producteurs en serre du Québec, un symposium sur les perspectives d'avenir de la serriculture. Pour assurer sa survie, l'industrie des cultures abritées doit se tourner vers des technologies nouvelles. Le colloque a lieu demain et samedi, au Théâtre de la Cité universitaire, à Québec. Pour information: 418-656-7234.

Toxiques alimentaires
Un colloque sur les toxiques alimentaires aura lieu samedi à l'Université Laval. Il s'agira de déterminer si la production de toxiques alimentaires est seulement le fait de la technologie alimentaire. Pour information: 418-656-2572.

Sciences physiques
Le Conseil national de recherches du Canada tiendra une série de conférences sur « les sciences physiques dans les années 80, les 8 et 9 novembre, à son auditorium du 100 promenade Sussex, à Ottawa. Cet événement marquera le 80e anniversaire de l'unique Prix Nobel actuellement en vie au Canada, le Dr Gerhard Herzberg. Les conférenciers invités traiteront entre autres de l'origine et de la fin de l'univers, du centre galactique, ainsi que des sources renouvelables de combustibles et de matériaux. Pour information: 613-993-9009.

RAPPEL
• ce midi, présence de produits chimiques cancérogènes dans le milieu industriel. Conférence de l'épidémiologue Nereo Segnan, au 505 boul. de Maisonneuve ouest, salle 1201, à Montréal
• ce soir, à 18h30: le président d'Apple Canada, M. David Killins, parlera de « l'éducation et la micro-informatique ». Salle du Tritorium, Cégep du Vieux-Montréal.

Chronobiologie

Les cycles de la Terre influent sur l'organisme humain

MALCOLM RITTER
de l'Associated Press

NEW YORK (AP) — Le soleil se lève et se couche, la mer monte et descend, chaque année ramène les saisons. Tels sont les rythmes qui scandent la vie sur Terre.

Aujourd'hui des chercheurs affirment que ces rythmes anciens et naturels sont la clef de la compréhension du fonctionnement fondamental du corps humain. La chronobiologie peut apporter des progrès dans des domaines aussi différents que l'athlétisme, le travail en équipes ou le traitement du cancer.

D'après cette discipline, toute forme de vie, depuis l'être unicellulaire jusqu'à l'homme, a adopté les cycles naturels de la Terre il y a longtemps, pour contrôler de nombreuses fonctions organiques.

« Tout ce qui vit s'organise selon un cycle », déclare Erna Halberg, chercheur au laboratoire de chronobiologie de l'Université du Minnesota à Minneapolis. Même les mousses ou les algues géantes ont des rythmes physiologiques d'une durée d'une semaine, explique son mari, directeur du laboratoire. Loin d'être une invention de l'homme, « le rythme hebdomadaire est inscrit en chacun ».

La chronobiologie diffère des « biorhythmes », qui sont censés révéler les cycles physiologiques, émotifs et intellectuels à partir de la date de naissance. La chronobiologie est fondée sur l'existence de quatre cycles fondamentaux, — la journée, la semaine, le mois et l'année —, qui coexistent selon un schéma compliqué mais synchronisé.

« Chez l'homme, les cycles sont évidents dans tout phénomène physiologique mesurable », déclare le professeur d'anatomie John Pauly,

de l'Université d'Arkansas. Ainsi la température du corps, la tension artérielle, le nombre des globules blancs et rouges, connaissent un cycle quotidien. Les menstruations relèvent d'un rythme à l'évidence mensuel et la production de certaines substances dans l'urine ont mis en lumière des cycles quotidiens, hebdomadaires, mensuels et annuels.

Les chronobiologistes ne sont pas tous d'accord sur la localisation du système qui règle ces cycles, mais ils ont quelques idées sur son origine. Il serait probablement programmé dans les gènes. « Mais comment ce programme se manifeste, c'est une autre chose », explique M. Pauly.

Quel que soit le mécanisme interne, celui-ci reste synchronisé grâce à des informations extérieures, à la façon d'une montre remontée chaque jour. La première est le cycle du jour et de la nuit. Dans certains zoos des animaux nocturnes sont maintenus artificiellement en activité le jour grâce à la lumière artificielle. D'autre part il a été observé que les rythmes du corps tendaient à se synchroniser chez des aveugles vivant et mangeant ensemble.

Quand l'horaire des informations est brusquement changé — comme par exemple lors d'un vol transatlantique — les rythmes internes sont déréglés. C'est le « jetlag » ou la fatigue ressentie après le vol.

Cependant, bien que les informations extérieures soient les mêmes pour chacun, tout le monde ne réagit pas de la même manière.

Certains préfèrent travailler tôt le matin, d'autres tard dans la nuit. Les chronobiologistes n'ont pas encore élucidé la raison, mais des recherches ultérieures permettront d'aider les gens à trouver leur rythme individuel.

« Si nous pouvons comprendre comment fonctionne un homme dans sa totalité avec tous ses cycles, nous trouverons peut-être le moment où cet homme est au summum de ses capacités », prédit M. Pauly.

La chronobiologie peut aussi apporter des améliorations dans les cas du travail en équipes. Une expérience conduite dans une usine de

produits chimiques dans l'Etat de l'Utah a permis ainsi d'augmenter la productivité et de réduire l'absentéisme.

Le docteur Czeisler de l'université d'Harvard à Boston cherche aussi à trouver le moyen d'aider les athlètes à maintenir leur niveau de performances dans les rencontres internationales qui se déroulent sur les différents continents.

Les recherches en chronobiologie peuvent avoir également une application dans les traitements du cancer. Le Dr Hrushesky de l'Université du Minnesota étudie l'efficacité des médicaments utilisés selon le moment de l'absorption.

Les médicaments prescrits pour le cancer provoquent de graves effets secondaires dans le coeur, la moelle épinière, les reins, l'estomac et les nerfs ainsi que la perte des cheveux. Le Dr Hrushesky recherche les moyens de tirer le meilleur parti de ces médicaments tout en diminuant leurs effets négatifs.

Selon lui, une chimiothérapie programmée d'une façon appropriée peut atténuer les effets secondaires tout en conservant aux remèdes leurs pouvoirs.

D'après le Dr Hrushesky, les cancers de la prostate seraient plus fréquemment diagnostiqués en hiver, tandis que les cancers du sein le seraient plutôt au printemps. La raison serait que l'équilibre entre les cellules qui stimulent le cancer et celles qui le combattent se rompraient vraisemblablement à certaines époques de l'année.

Pourtant la chronobiologie soulève encore du scepticisme dans les rangs de la médecine traditionnelle.



DIVIDENDES

Afin de compléter l'avis de dividendes en date du 30 août 1984, avis est, par les présentes, donné que les dividendes suivants sur les actions du capital social versé de la Banque seront payés pour le trimestre se terminant le 31 octobre 1984, à compter des dates indiquées ci-dessous:

A compter du 1er novembre 1984
- aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 16 octobre 1984:

1. un dividende de 21,6049 \$ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 1;
2. un dividende de 0,0540 \$ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 2;
3. un dividende de 0,9426 \$ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 4.

A compter du 15 novembre 1984
- aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque à la fermeture des bureaux le 16 octobre 1984:

1. un dividende de 3,3665 \$ l'action sur les actions privilégiées de premier rang, série 5.

Par ordre du conseil d'administration
La Vice-présidente et secrétaire,
FRANCOISE GUENETTE
Montréal, le 2 octobre 1984



J.V.R. CYR

E.B. FITZGERALD

Entreprises Bell Canada Inc. (BCE), de Montréal, annonce l'élection de M. J.V. Raymond Cyr, de Montréal (Québec), et de M. Edmund B. Fitzgerald, de Nashville (Tennessee), à son conseil d'administration.

M. Cyr est président et chef de la direction de Bell Canada, filiale en propriété exclusive de BCE spécialisée dans la fourniture de services de télécommunications. Il est également administrateur de plusieurs compagnies canadiennes et fait partie du conseil de plusieurs établissements d'enseignement du Québec. M. Cyr est président des Pionniers du Téléphone d'Amérique.

M. Fitzgerald est président et chef de la direction de Northern Telecom Limitée, filiale de fabrication d'équipements de télécommunications de BCE. Il est également administrateur de plusieurs sociétés américaines. M. Fitzgerald est président du comité de développement économique de Washington (D.C.) et membre du comité consultatif des télécommunications pour la sécurité nationale, formé par le président Reagan.

Société de portefeuille, BCE est la société canadienne qui compte le plus grand nombre d'actionnaires inscrits. Ses actions ordinaires sont inscrites en Bourse au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Les filiales et compagnies associées de BCE sont d'importants fournisseurs de services de télécommunications et elles occupent une position de premier plan dans les domaines de la fabrication et de la fourniture d'équipements de télécommunications, ainsi que dans les secteurs du transport du gaz naturel et de l'exploitation des ressources naturelles.

Avec ses autres filiales et compagnies associées, BCE est un important fournisseur de services internationaux d'experts-conseils en télécommunications; elle s'occupe aussi d'impression, d'édition, d'emballage et d'autres activités.

D'UNE SCIENCE À L'AUTRE

ANDRÉ BOUTHILLIER

Radio-mobile

Le département de génie électrique de l'université de Sherbrooke vient de démarrer la phase II de son projet de recherche portant sur l'encodage et la modulation de la parole en radio-mobile par satellite. Ce projet vise à développer des techniques de transmission de la parole qui vont amener une diminution des coûts d'utilisation de la radio-mobile et favoriser la confidentialité des messages transmis. Les responsables de ce projet veulent bénéficier des retombées des activités de recherches entourant le lancement du nouveau satellite canadien (MSAT), en 1987.

Nouvelles plantes

De nouvelles plantes capables de résister à de nombreux insectes et maladies... Le rêve est en voie de se réaliser en laboratoire, a indiqué M. Robert Horsch, un spécialiste de la génétique de St-Louis, au Missouri. Des chercheurs ont déjà réussi à transférer à des plantes telles les pétunias des gènes régularisant la production des protéines, gènes qui sont également résistants à un antibiotique. Les modifications des plantes se font surtout par la manipulation génétique d'une bactérie appelée agrobacterium tumefaciens.

Les tumefaciens sont des bactéries qui, chez les plantes, provoquent ce qu'on appelle la gale de la couronne. Il s'agit d'une forme de tumeur qui se forme en règle générale à proximité ou à la jonction du système racinaire et de la tige. On pourra créer des variétés de plante qui croîtront plus rapidement tout simplement parce qu'on leur aura greffé un gène les obligeant d'assimiler plus rapidement et en plus grande quantité le dioxyde de carbone de l'atmosphère.

Anomalies cellulaires chez des femmes

Des cellules anormales — qui pourraient provoquer des problèmes de fertilité et même le cancer — sont décelées avec une plus grande fréquence dans les prélèvements utérins faits au cours de tests Pap chez de jeunes femmes qui ont une vie sexuelle active, indique un article de la Presse Canadienne. Les autorités médicales de la région de Waterloo (Ontario) se proposent d'entreprendre une étude d'une durée d'un an pour tâcher de découvrir ce qui cause ces anomalies cellulaires. Cet examen médical, mis au point il y a un demi-siècle par un médecin d'origine grecque, le Dr Papopoulos, d'où l'expression test Pap, pour déceler le cancer du col de l'utérus, consiste à examiner au microscope des cellules prélevées dans le col de l'utérus de la patiente. Un test Pap annuel est recommandé pour les femmes à compter de la puberté. Des modifications cellulaires du col de l'utérus se produisent maintenant à un âge de plus en plus précoce, avec les conséquences que cela implique sur le plan de la fertilité, dit le rapport.

Autrefois, ces cellules anormales n'étaient découvertes que chez des femmes dans la quarantaine. Depuis quelques années, des cellules atypiques et même dysplasiques sont découvertes dans les prélèvements effectués non seulement chez des femmes dans la vingtaine, mais même chez des adolescentes.

L'infirmière s'informatise

L'utilisation rationnelle de l'ordinateur comporte de nombreux avantages pour les infirmières et les autres spécialistes des questions de santé, soutient Mme Marie-Elizabeth Taggart, de la faculté des sciences infirmières de l'université de Montréal. Elle estime que l'ordinateur permet aux infirmières de « construire, pour les malades, des plans de soins individuels constamment remis à jour ». Il permet également de « favoriser une évaluation continue de la qualité des soins dispensés ».

Le système informatisé planifiera de façon plus rationnelle les budgets, les ressources matérielles et humaines et les finances de ces établissements. Au niveau de la recherche infirmière, la science de l'informatique va pouvoir déclencher de nouvelles orientations pour mesurer les effets de l'implantation des systèmes de soins aux patients, pour développer une approche systémique de soins infirmiers ou pour effectuer des recherches épidémiologiques en matière de santé psychosociale.

Le microprocesseur aide à mieux gérer l'énergie

La compagnie Micro Contrôle a mis au point un nouveau système de contrôle à microprocesseur destiné à la gestion énergétique. Basé sur un microprocesseur, cet appareil sera en mesure de décider s'il est préférable d'utiliser le système de chauffage électrique ou le système d'appel pour répondre aux besoins énergétiques d'un bâtiment. Cette décision sera prise en fonction de la température extérieure, de l'heure, du jour, de la date et même de la durée des pannes de façon à réduire au minimum le coût de l'énergie consommée par l'abonné et d'utiliser au maximum le réseau électrique d'Hydro Québec durant les périodes hors pointe.

L'École de technologie s'établit à Québec

L'École de technologie supérieure, une des constituantes de l'Université du Québec, lancera dès janvier 85 deux programmes de baccalauréats en technologie de l'électricité et de la mécanique, à Québec. Ces cours sont déjà dispensés à Montréal. Leur extension à Québec permettra dorénavant aux étudiants des régions limitrophes de diminuer leurs dépenses en suivant la moitié de leurs cours et leur stage dans la capitale. Les deux premières sessions des cours seront offertes à Québec, en plus des stages qui y sont rattachés. L'étudiant devra terminer son cours à Montréal. Les cours de l'École de technologie visent particulièrement les finissants du cégep professionnel en sciences physiques.

Jusqu'au
1^{er} décembre 1984

« Avec son nouveau prêt-auto Protection automobiliste, la Banque d'Épargne m'a prouvé qu'elle prenait le parti des consommateurs. »



« Oui, la Banque d'Épargne m'a proposé quelque chose d'unique. Elle offre son prêt-auto à 1% de moins que le taux de base de ses prêts personnels. On m'a expliqué qu'on avait une seule et même politique de prêt-auto pour tous les acheteurs de voiture neuve. »

« Et ce n'est pas tout: avec le prêt Protection automobiliste, on adhère en même temps à un club automobile, le CAA Québec, qui procure toutes sortes d'avantages intéressants pour l'automobiliste. Enfin le prêt-auto comprend aussi une assurance-vie. Oui vraiment, la Banque d'Épargne prend le parti du consommateur! »



Protection automobiliste

- 1% de moins que le taux de base pour les prêts personnels selon la durée du terme.
- adhésion gratuite d'un an au CAA Québec (d'une valeur de 40 \$).



Taux de la semaine*

13 3/4%

* Pour un prêt remboursable en 36 mois, assurance-vie comprise.
* Sujet à changement sans préavis.

La banque personnelle

LA BANQUE D'ÉPARGNE



AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR MUNICIPAL, CLAUDE, No. 466-02-06071-841, OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Voir aussi en pages 20 et 23

RE: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS PALTIEL INC. PRENEZ AVIS que la compagnie "SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS PALTIEL INC."...

PRENEZ AVIS que la requérante, UNITED FREIGHT HOLDINGS AMERICA INC., informera la Commission des Transports du Québec...

AVIS A: CONSTRUCTION AMW (MONTREAL) LTEE. Avis vous est donné qu'une copie de l'avis d'enregistrement...

PRENEZ AVIS que le demandeur PAUL MARCHAND, 87 rue Bernier, Victoriaville, P.Q. détient le permis 3-01561...

PAR ORDRE DE LA COUR Les défendeurs, JEAN-GUY BELIVEAU et SHEILA JACKSON...

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville...

EXPROPRIATIONS 7e et 8e Ave. Acquisition, aux fins de rue, de certains terrains situés au sud-ouest des septième et huitième avenues...

Dumesnil Rue Acquisition, aux fins d'une rue, d'une partie de l'ancien chemin des Tanks (C.N.R.) situés entre la rue Beaubien et la limite de la cité de Saint-Leonard...

Maurice Duplessis Boul. Acquisition, aux fins de voies publiques, de certains immeubles situés dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis de la cité de Montréal-Nord...

Perras Boul. Acquisition, aux fins de voies publiques, de certains immeubles situés dans le prolongement du boulevard Perras de la Cité de Montréal-Nord...

Perras Boul. Acquisition, aux fins d'une voie publique, de certains immeubles situés dans le prolongement du boulevard Perras, entre la ligne de division des terres nos 160 et 159 et la ligne de division des terres nos 135 et 134...

Perras Boul. Acquisition, aux fins d'une voie publique, de certains immeubles situés dans le prolongement du boulevard Perras, entre la ligne de division des terres nos 40 et 39 et celles des terres nos 28 et 24...

Perras Boul. Acquisition, aux fins d'une voie publique, de certains immeubles situés dans le prolongement du boulevard Perras, entre la ligne de division des terres nos 28 et 24 et celle des terres nos 22 et 21...

Philippe-Turcot Rue Acquisition, aux fins d'une rue, d'une partie du lot 3603 (rue Philippe-Turcot) située à l'est de la Place Turcot...

Rue projetée P3602 etc. Acquisition, aux fins d'une rue, de certains immeubles situés à l'est de la Place Turcot et au sud de la rue Notre-Dame...

Robitaille Rue Acquisition, aux fins de la rue Robitaille, de certains immeubles situés entre la terre no 403 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe et la ligne sud-ouest de la rue Aubry...

Rousseau Rue Acquisition, aux fins de la rue Rousseau, de certains immeubles situés au sud-ouest de la ligne de rue nord-est de la rue Taillon...

Les Ruelles Acquisition, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés au nord du boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et la 10e Avenue...

Les Ruelles Acquisition, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par les rues Saint-Clement, Ontario, Théodore et les voies de la Compagnie de chemins de fer nationaux...

Les Ruelles Acquisition, aux fins de ruelles, de certains immeubles situés dans le quadrilatère borné par l'avenue Laurier, la quinzième Avenue, la rue Masson, la seizième Avenue...

Ruelle Acquisition, aux fins d'une ruelle, de certains terrains situés au nord-est de la rue Franchère et au nord-ouest de l'avenue Mont-Royal...

Raccordement Chapleau-Franchère Ruelle Acquisition, de certains immeubles situés au nord-ouest de la rue Marie-Anne, entre les rues Clark et Saint-Urbain...

Ruelle Acquisition, aux fins d'une ruelle, d'un certain terrain situé au sud-est de la rue Masson, entre la quinzième Avenue et la seizième Avenue...

Ruelle Acquisition, aux fins d'une ruelle (pans coupés), d'une partie des lots 191-498, -528, -946, situés dans le quadrilatère borné par les rues Beaubien et Saint-Zotique et les 29e et 30e avenues...

Les Ruelles Acquisition, aux fins de ruelles, de certains terrains situés au nord-est de la rue Rousselot et au sud-est de la rue Villery...

Les Ruelles Acquisition, aux fins de ruelles, de certains terrains situés au nord-est de la 7e Avenue et au nord-ouest du boulevard Saint-Joseph...

Taillon Rue Acquisition, aux fins de la rue Taillon, d'un certain immeuble situé entre les rues Tiffin et Rousseau et, aux fins de l'élargissement de ladite rue Taillon, d'un certain immeuble situé entre les rues Sherbrooke et Rousseau...

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles devront produire ces plaintes le ou avant la date ci-dessus mentionnée et le jeudi, 1er novembre 1984, à 15:00 heures, en son bureau, service du Revenu, suite 15 de l'Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, où les intéressés auront des plaintes...

Service du Revenu Hôtel de Ville Montréal, le 19 octobre 1984

Le directeur du revenu, Guy Lefebvre, c.a.

la fierté à une ville



MONTRÉAL

SERVICE DU REVENU

AVIS PUBLIC

RÔLES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de cotisation pour expropriations aux endroits suivants ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, service du Revenu, suite 15 de l'Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées, conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville, jusqu'à jeudi le 1er novembre 1984 à 15 heures.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPAL, PALE DE MONTREAL, partie demanderesse...

PROVINCE DE QUÉBEC, LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY

Avis est, par la présente, donné que lors d'une réunion statutaire qui aura lieu le mardi 30 octobre 1984, à 20h00, à l'école secondaire polyvalente Gérard-Fillion, 1330, boulevard Curé-Poirier, est, Ville de Longueuil, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire régionale de Chamblly prendra connaissance et adoptera, s'il y a lieu, conformément aux articles 331 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre 1-14), les états financiers pour la période se terminant le 30 juin 1984, tels que déposés par les vérificateurs dûment nommés par la Commission. À cet effet, le résumé du rapport des vérificateurs de la Commission scolaire régionale de Chamblly est le suivant:

Table with 2 columns: FONDS D'OPÉRATIONS BILAN AU 30 JUIN 1984, ACTIF. Rows include Encaisse, Subventions à recevoir et débiteurs, Frais payés d'avance, etc.

Table with 2 columns: PASSIF ET SURPLUS. Rows include Emprunt de banque, Crédoiteurs, Surplus, etc.

Table with 2 columns: FONDS D'IMMOBILISATIONS BILAN AU 30 JUIN 1984, ACTIF. Rows include Immobilisations au coût, Encaisse, Débiteurs, etc.

Table with 2 columns: PASSIF ET CAPITAL IMMOBILISÉ. Rows include Dette à long terme, Obligations, Emprunt de banque, etc.

Table with 5 columns: FONDS D'OPÉRATIONS REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1984. Rows include Revenus selon leur provenance, Dépenses par secteur, Excédent des revenus sur les dépenses, etc.

CITE DE COTE SAINT-LUC PROVINCE DE QUÉBEC

À TOUS LES RÉSIDENTS DE CÔTE SAINT-LUC

Soyez avisés que le gouvernement du Québec a décidé d'aider financièrement les victimes ayant subi des dommages matériels lors des pluies torrentielles, du verglas et des forts vents qui ont sévi sur la province les 13, 14 et 15 décembre 1983 et a confié, par décret, au Bureau de la Protection civile du Québec, le soin d'administrer ce programme. La Cité de Côte Saint-Luc a reçu du Bureau de la Protection civile du Québec, les formulaires appropriés et les résidents de cette municipalité peuvent se les procurer aux édifices municipaux suivants:

- Hôtel de Ville, Bibliothèque, Caserne des pompiers, Arène, Service des loisirs

Toutes les demandes d'aide financière doivent être faites sur ces formulaires. Toutes les demandes qui ont été faites antérieurement par initiative personnelle, doivent être reprises en utilisant le formulaire officiel qui doit être acheminé au Bureau de la protection civile du Québec. La date limite pour soumettre ces demandes est le 1er NOVEMBRE 1984. Tous les résidents de Côte Saint-Luc qui ont subi des dommages matériels suite au sinistre précité en décembre 1983, sont priés de se procurer les formulaires requis.

VILLE DE SAINT-LAURENT APPEL D'OFFRES ASSURANCES COLLECTIVES

Des soumissions sous pli scellé seront reçues au bureau du greffier de la Ville de Saint-Laurent, 777 boulevard Laurentien, Saint-Laurent, P. Québec, HAM 2M7, jusqu'à vendredi le 16 novembre 1984 à 16:00 heures, pour la souscription de contrats d'assurances collectives au profit des employés de la Ville de Saint-Laurent relativement aux régimes suivantes:

- au régime d'assurance-vie, au régime d'assurance en cas de décès par accident ou mutilation, au régime d'assurance-maladie, au régime d'assurance-salaire

Les conditions des soumissions, ainsi que le cahier des charges pourront être obtenus au bureau du directeur général durant les heures du bureau moyennant un paiement non remboursable de 50,00\$ en argent ou chèque visé à compter de vendredi le 26 octobre 1984. Les assureurs devront fournir une demande écrite et signée d'un dirigeant dûment autorisé de la compagnie. Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, vendredi le 16 novembre 1984 à 16:00 heures. Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées. Pierre Lebeau, c.g.a. Directeur général 777, Boulevard Laurentien Saint-Laurent, Québec HAM 2M7. Saint Laurent 84-10-22

La CEQ et la FTQ veulent des précisions sur les négociations

LIA LÉVESQUE

QUÉBEC (PC) — La CEQ et la FTQ ont rencontré le président du Conseil du Trésor afin d'émettre leurs commentaires et demander des précisions sur la réforme projetée du mode de négociations dans le secteur public.

La CSN n'a pu participer à la rencontre, étant occupée à consulter ses instances.

La rencontre se voulait exploratoire. Les 11 points de la proposition ministérielle n'ont pas été abordés dans le détail, vu l'absence de la CSN.

La discussion a surtout porté sur la nécessité d'entreprendre une réforme du régime de négociations avant d'aborder la question du renouvellement des décrets. Aux yeux du ministre Michel Clair, «convenir de nouvelles règles du jeu est un préalable» au renouvellement des décrets.

«On ne s'engage pas dans la forêt sans boussole, sans carte. S'engager dans une nouvelle négociation sans convenir d'abord de nouvelles règles serait dangereux pour les deux parties car on risquerait de se pié-

ger mutuellement et ce n'est pas ce que veut le gouvernement».

Le président du Conseil du Trésor a affirmé que sur le contenu des amendements à apporter au régime de négociation, il ne semblait pas y avoir de «distance qui rende complètement incompatible et incroyable l'idée d'un accord-cadre. On n'est pas à cent lieues de distance quant aux principes qui devraient régir un nouveau cadre de négociation».

Le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, n'a pas semblé juger aussi essentielle la modification préalable du mode de négociation. «Notre préoccupation est d'abord de changer nos conditions de travail pour 1985. L'important n'est pas qu'un livre définisse le régime de négociation en 125 articles de loi, mais que la population dispose de services dans les hôpitaux, les cégeps, les écoles. Le régime est un peu le cadre dans lequel tout ça peut se discuter».

M. Clair a également déploré l'absence de la CSN à la discussion de mardi soir. «J'aurais préféré que des ce-

soir puisse s'engager la négociation sur l'accord-cadre, mais la CSN est occupée à consulter ses instances».

Du côté syndical, on indique que la contre-proposition des trois centrales devrait être déposée dans une dizaine de jours, lorsque la CSN aura terminé ses consultations. Aucune rencontre formelle n'est encore prévue cependant.

MM. Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ) ont précisé qu'il n'est pas question pour le moment de déposer une contre-proposition au ministre. Tous deux ont dit souhaiter que les trois centrales parviennent d'abord à s'entendre sur une position unanime et la soumettent au ministre dans 10 jours.

M. Charbonneau affirme avoir constaté «une ouverture au réalisme» de la part du gouvernement et compte bien en profiter. «Notre position est claire: reconstruire un régime de relations de travail dans le secteur public, on veut bien. Mais on veut un régime basé sur le principe de la négociation, de l'égalité des deux parties et de la détermination des conditions de travail par les

deux parties. Le président de la FTQ Louis Laberge compte aussi profiter des ouvertures que manifeste le gouvernement.

Personne n'a semblé ennuyé de l'échéance du 1er décembre que le premier ministre a fixée dans son discours inaugural pour l'issue de la négociation. M. Laberge a jugé l'objectif réaliste «pour ce qui est de déterminer le cadre de négociation». Le président Clair a refusé de parler de date fatidique, arguant que l'échéance peut varier de quelques jours à la condition que les parties s'entendent sur la façon de négocier et la liste de sujets à aborder.

L'accord-cadre que propose le gouvernement suggère entre autres que la rémunération globale des employés du secteur public reste négociable, mais qu'elle ne soit fixée que pour une année à la fois.

Il propose aussi de prévoir des dispositions législatives pour assurer les services essentiels et demande que l'exercice du droit de grève soit soumis à l'approbation d'un code de déontologie par le conseil des services essentiels.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TELEPHONE
286-1200

Ameublement

Mobilier de salon, 4 morceaux, Louis XV, en soie, parait état, pièces de collection. — Gaetan 843-3661. 29-10-84

Mobilier de cuisine

Mobilier de cuisine, table ronde, 4 chaises encastrées, marque Roton, 4 ans d'usage. 1000\$. 382-3050. après 18h. 29-10-84

App./Logements

A LOUER 3/1, neuf, non chauffé, cuisine et s.b. — buanderie modernes, bien éclairé, r. de c. patio/jardin, stationnement, tranquille, plateau Mt-Royal, près métro Sherbrooke 400 \$, 522-6915. 29-10-84

Chalets à louer

MONT-TREMBLANT, 3 c.c., foyer, meublé, 4500\$/saison, tout compris. — (514) 457-6093. 09-11-84

Chalets à vendre

STE-ADELE, bord du lac, magnifique maison canadienne sur pilotis de ski (voir photo revue Décembre Octobre 84), 92 000 \$. 283-5375, 526-8952. 29-10-84

Condominiums à louer

MIAMI BEACH, quartier résidentiel, luxueux confort. Tout équipé. Couple, saison. 737-5515 — 1-(819)-327-2551. 01-11-84

Condominiums à vendre

STE-ADELE, bord du lac, magnifique maison canadienne sur pilotis de ski (voir photo revue Décembre Octobre 84), 92 000 \$. 283-5375, 526-8952. 29-10-84

Objets d'art

Tirage épuisé Art Global, "Mon Oncle Antoine", illustré par Antoine Prevost, prix à discuter. Soir 61-251-21. 29-10-84

Objets d'art

Splendide paravent chinois, 6'x6', fond noir, 1200\$. — 873-5546 — 342-9300. 29-10-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

Objets d'art

RELEVEZ UN NOUVEAU DEFILÉ. Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, le Koweït, également en Alaska et aux Terres du Nord-Ouest. Pour vous procurer toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garanti spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M4Y 2N6. 10-11-84

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 20 et 22

PRENEZ AVIS que Madame MARIE EVANGELINE DUNN, domiciliée au 1022 Wilson, ville et district de Montréal, s'adresse au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de LINE MARIE DUNN. LaSalle, le 17 octobre 1984. ME FRANK CIAMPINI. Le procureur de la requérante

AVIS est par les présentes donné que LES AMENAGEMENTS MITGLICK INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec (Partie 1A), et ayant son siège social dans la Cité et District de Montréal, s'adresse à l'Inspecteur Général des Institutions Financières de Québec, afin d'obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. Date à Montréal, ce 22ème jour d'octobre 1984. LES PROCUREURS DE LA COMPAGNIE, GROSS PINSKY

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-04-003928-844
CÉCILE OUELLET.
Demanderesse
— vs —
RÉAL DUBÉ, Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
La demanderesse, CÉCILE OUELLET, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la demande en séparation de corps a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera à l'octroi de Trois-Rivières, le 6 septembre 1984, d'Alphonse Jacques et de Anny Gill, il entra au Noviciat des C.S.V. en août 1916 et émit ses vœux perpétuels le 24 juillet 1921.
Le Frère Jacques enseigne dans différentes écoles de la province, soit Villery, St-Jean-de-la-Croix, Outremont (Québec), Juvénat de Berthier et Ecole Normale de Rigaud. Il fut aussi directeur à Rigaud (Ecole Normale), Lauzon, Baie-Comeau et Sept-Iles; puis assistant-supérieur et directeur des études à la Maison Notre-Dame-des-Champs de Sully. En 1971, il se retire à la Résidence St-Viateur, à Montréal. Au moment de son décès, il était au Centre Champagnon de Joliette.
Outre sa famille religieuse, le Frère Jacques laisse dans le deuil plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.
La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale de Montréal, 450, Ave. Québec. Les funérailles auront lieu le samedi, 27 à 10 heures, en chapelle de la Résidence provinciale de Montréal et l'inhumation au cimetière de la congrégation, à Rigaud.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-011616-842
ERIC DE BECDELIEVRE, partie demanderesse
— vs —
JEAN-LOUIS DESY, partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A Jean-Louis Desy
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration, avis selon l'article 119.1 p.c.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 18 octobre 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, Protonotaire adjoint, PA
RONALD CHASSÉ, Protonotaire adjoint
Mes Colas et associés, avocats, BC-1787
511, Place d'Armes, suite 600
Montréal, Québec
H2Y 2W7
Tél.: 288-2300

DÉCÈS
FRÈRE ANTONIO JACQUES CLERC DE SAINT-VIATEUR 1898 — 1984
Le Frère Antonio Jacques, C.S.V. de la Province religieuse du Saint-Laurent, est décédé au Centre Champagnon de Joliette, le 24 octobre 1984, à l'âge de 86 ans, dans sa 67e année de profession religieuse. Né à St-Joseph de Maskinongé, diocèse de Trois-Rivières, le 6 septembre 1898, d'Alphonse Jacques et de Anny Gill, il entra au Noviciat des C.S.V. en août 1916 et émit ses vœux perpétuels le 24 juillet 1921.
Le Frère Jacques enseigne dans différentes écoles de la province, soit Villery, St-Jean-de-la-Croix, Outremont (Québec), Juvénat de Berthier et Ecole Normale de Rigaud. Il fut aussi directeur à Rigaud (Ecole Normale), Lauzon, Baie-Comeau et Sept-Iles; puis assistant-supérieur et directeur des études à la Maison Notre-Dame-des-Champs de Sully. En 1971, il se retire à la Résidence St-Viateur, à Montréal. Au moment de son décès, il était au Centre Champagnon de Joliette.
Outre sa famille religieuse, le Frère Jacques laisse dans le deuil plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.
La dépouille mortelle est exposée à la Résidence provinciale de Montréal, 450, Ave. Québec. Les funérailles auront lieu le samedi, 27 à 10 heures, en chapelle de la Résidence provinciale de Montréal et l'inhumation au cimetière de la congrégation, à Rigaud.

AVIS est donné que: TRANSPORT H. CORDEAU INC. 638, Chemin des Patriotes, St-Charles sur la Richelieu, Qué. demande à la CTQ de transférer son permis M507415-03, région 6, à Michel Boulay, 2855, Napoéon, Ste-Rosalie, Qué. conformément à l'article 30 des règles de pratique, et de se prévaloir de l'article 85.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 24 et 25 octobre 1984 S.T.P.Q. LTEE

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 août 1984 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DOMENIC ANTHONY CORTESE, faisaient sous la raison sociale INTER-DESIGN a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28ème jour de septembre 1984, sous le numéro 3519545.
Ce 22ème jour d'octobre 1984 LA BANQUE TORONTO-DOMINION
AVIS est donné que: DANIEL GOU-GEON ENR. (Daniel Gougeon) 5654 Denarisse, Montréal-Nord, Qué. s'adresse à la CTQ, dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le transport suivant: MONTRÉAL METROPOLITAIN — pour livraison de commandes d'épicerie pour le compte des clients du MARCHÉ BOUTIN, (123423 CANADA LTEE) 8965 St-Michel, Montréal.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions les 24 et 25 octobre 1984 S.T.P.Q. LTEE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-011616-842
ERIC DE BECDELIEVRE, partie demanderesse
— vs —
JEAN-LOUIS DESY, partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A Jean-Louis Desy
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration, avis selon l'article 119.1 p.c.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 22 octobre 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, Protonotaire adjoint, PA
RONALD CHASSÉ, Protonotaire adjoint
Mes Colas et associés, avocats, BC-1787
511, Place d'Armes, suite 600
Montréal, Québec
H2Y 2W7
Tél.: 288-2300

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-011616-842
ERIC DE BECDELIEVRE, partie demanderesse
— vs —
JEAN-LOUIS DESY, partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A Jean-Louis Desy
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration, avis selon l'article 119.1 p.c.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 22 octobre 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, Protonotaire adjoint, PA
RONALD CHASSÉ, Protonotaire adjoint
Mes Colas et associés, avocats, BC-1787
511, Place d'Armes, suite 600
Montréal, Québec
H2Y 2W7
Tél.: 288-2300

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-011616-842
ERIC DE BECDELIEVRE, partie demanderesse
— vs —
JEAN-LOUIS DESY, partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A Jean-Louis Desy
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration, avis selon l'article 119.1 p.c.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 22 octobre 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, Protonotaire adjoint, PA
RONALD CHASSÉ, Protonotaire adjoint
Mes Colas et associés, avocats, BC-1787
511, Place d'Armes, suite 600
Montréal, Québec
H2Y 2W7
Tél.: 288-2300

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-011616-842
ERIC DE BECDELIEVRE, partie demanderesse
— vs —
JEAN-LOUIS DESY, partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
A Jean-Louis Desy
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration, avis selon l'article 119.1 p.c.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 22 octobre 1984.
DOMINIQUE DI BERNARDO, Protonotaire adjoint, PA
RONALD CHASSÉ, Protonotaire adjoint
Mes Colas et associés, avocats, BC-1787
511, Place d'Armes, suite 600
Montréal, Québec
H2Y 2W7
Tél.: 288-2300

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR

100 ans et encore plein de vigueur: c'est pour bientôt !

JANE E. BRODY, du New York Times traduit par Jean-Philippe Tastet

Que ce soit le roi David, qui cherchait à s'assurer les faveurs de jeunes vierges dans l'espoir de profiter de leur vitalité, ou encore les fervents enthousiastes des injections de cellules fœtales de mouton et de mégadoses de vitamine E, on a toujours cherché à conjurer les effets du vieillissement et à tromper la mort.

À présent les équipes de recherche médicale sont plus optimistes que jamais. Elles s'accordent à dire que leurs nouvelles découvertes, liées à de récents éclaircissements quant au processus exact du vieillissement, permettent d'envisager de réels progrès, sur différents fronts, dans la lutte que l'on mène contre notre plus implacable ennemi.

Ces chercheurs affirment que certains affronts du temps peuvent être retardés, ce qui permettrait de jouir d'une vitalité accrue à l'âge d'or.

Toutes les informations tendent à prouver que la durée de vie moyenne — c'est-à-dire l'espérance de vie — a été considérablement allongée et que l'on a de bonnes raisons de croire qu'elle va continuer ainsi, en raison des progrès enregistrés dans la lutte contre des troubles chroniques tels les maladies cardiaques, les attaques d'apoplexie, et certains cancers.

Les experts prévoient que d'ici un siècle, l'Américaine moyenne vivra jusqu'à 90 ans, à peine un peu plus longtemps que son compagnon.

De plus, il semble possible de penser que la durée de vie maximale — c'est-à-dire la plus longue période de vie pendant laquelle un être humain peut vivre — sera également allongée, passant des 115 années actuelles à 140 années. D'après ces chercheurs, ceci est envisageable si les gens sont prêts à renoncer à certains excès d'abondance de la vie moderne, pour suivre des régimes diététiques équilibrés et à se plier à d'autres changements dans leur mode de vie.

Dans leur lutte pour trouver des moyens de reporter l'échéance concernant la perte de vigueur et la détérioration de la santé qui accompagnent trop souvent le vieillissement, les chercheurs ont découvert que certains déclins biologiques et mentaux caractéristiques de l'âge d'or étaient en fait des processus de maladies, non pas les inévitables tares d'une longue vie, et que de plus, certaines de ces maladies pouvaient être prévenues ou traitées.

« Nous avons pris pour acquis qu'avec le temps toutes les fonctions biologiques déclinaient, explique le Dr Edward L. Schneider, sous-directeur de l'Institut national sur le vieillissement. À présent, nous sommes certains que certains processus physiologiques comme le potentiel d'efforts à fournir par le cœur en état de stress ou bien l'intelligence ne changent pas. »

Il ajoute: « Nous savons que certains problèmes comme l'arthrite, l'ostéoporose et la sénilité sont véritablement des maladies et qu'elles pourraient donc être éliminées, par des méthodes préventives ou des traitements connus ou à découvrir. À titre d'exemple, l'ostéoporose — maladie qui estropie ou tue le nombre le plus élevé d'Américains — pourrait être prévenue en augmentant la dose de calcium des régimes, en encourageant les exercices physiques tout au long de la vie et peut-être en traitant les sujets féminins avec des oestrogènes après leur période de ménopause. »

Dans un autre exemple rapporté par le Dr Schneider, les recherches entreprises depuis le début des années 80 ont permis d'éclaircir les mystères biochimiques de la maladie d'Alzheimer, ce qui laisse croire que l'on pourra éventuellement la guérir ou même la prévenir.

L'objectif des recherches actuelles n'est pas de découvrir une sorte d'élixir de longue vie qui permettrait d'éliminer la mort. C'est plutôt d'augmenter le nombre d'Américains qui ont de longues, saines et productives existences et qui finalement succombent non pas à la maladie mais à l'inévitable déclin biologique de l'âge.

D'après un rapport publié par le Dr Robert R. Kohn, pathologiste à l'université Case Western Reserve, au moins 30% des décès de personnes âgées de plus de 85 ans ne sont pas dus à des maladies, mais à l'incapacité de résister à des blessures corporelles qui, chez des sujets plus jeunes n'auraient été que des traumatismes mineurs. Le Dr Kohn suggère que cette «senescence» soit considérée comme une cause acceptable de décès. Certaines personnes âgées sont vigoureuses jusqu'au tout dernier moment. On constate dans ces cas-là une mort rapide, souvent à la suite d'une brève maladie, qui habituellement n'est pas une cause de décès.

L'un des aspects cruciaux du déclin qui accompagne la senescence est la disparition des défenses immunes, en particulier de celles nécessaires pour vaincre les maladies infectieuses. C'est une des raisons pour lesquelles, la pneumonie est un tel fléau parmi les personnes âgées alors quelle ne représente pratiquement rien chez les plus jeunes. Toutefois, contrairement à ce que l'on croit, le cancer — qui reflète en partie une faillite du système immunitaire — n'a pas tendance à augmenter chez les sujets très âgés. Le plafond dans l'incidence du cancer et de la mortalité se trouve entre 45 et 65 ans, après quoi les risques de cancer se stabilisent. Alors que le cancer représente 30% des causes de décès dans la tranche d'âge des 65 à 69 ans, il ne représente plus que 12% chez les personnes de 80 ans et plus.

Le Dr John S. Thompson et certains de ses collègues de l'université du Kentucky ont conduit une étude sur 17 sujets âgés de 100 à 103 ans qui prouvent combien un système immunitaire «jeune» est important. Cette équipe médicale a découvert que les systèmes immunitaires de ces centenaires fonctionnaient d'une façon similaire à ceux de sujets un peu moins âgés.

Les chercheurs indiquent d'autre part que sur 100,000 Américains, 10 ou 12 deviendront centenaires et parmi ceux-ci, un tiers seulement seront actifs physiquement, alertes mentalement et n'auront pas de maladies actives importantes.

L'augmentation spectaculaire de l'espérance de vie des personnes d'un certain âge ou très âgées qui s'est produite depuis les années 60 est une preuve supplémentaire des progrès accomplis dans la lutte contre ce qui était jadis considéré comme l'inévitable injure des ans. La diminution des décès causés par des maladies cardiaques ou des attaques d'apoplexie, est la première responsable du fait qu'actuellement, les gens de 65 ans et plus, représentent la partie de la population qui augmente le plus rapidement. Parmi les facteurs à l'origine de ce changement radical de courant dans la progression des décès d'origine cardio-vasculaire, on remarque notamment la diminution du taux de fumeurs, la détection et le traitement de l'hypertension et, dans une certaine mesure, des changements radicaux dans la façon de penser et d'agir des gens à propos de sujets tels que les régimes alimentaires ou l'exercice physique.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, l'exercice n'a jamais prouvé être de façon concluante un facteur pouvant prolonger la vie. Malgré tout, au dire d'experts comme le Dr Raymond Harris, du Center for Studies of Aging, situé à Albany, l'exercice peut retarder les dommages fonctionnels accompagnant le vieillissement, comme par exemple la diminution de la masse musculaire, de la capacité à fournir des efforts physiques, de la souplesse, de l'endurance, ainsi qu'une certaine fragilité de la charpente osseuse et une dégradation du fonctionnement du cœur et des poumons. L'exercice pourrait également aider à régulariser la tension artérielle, le taux de sucre et de cholestérol dans le sang et jouerait un grand rôle dans la lutte contre la dépression.

Bien que de nombreux scientifiques aient maintenant bon espoir que les diverses maladies débilitantes du troisième âge puissent un jour être vaincues, ils n'en font pas moins remarquer qu'en l'absence d'un tel progrès, un pourcentage plus élevé de la population aura à lutter contre ces maux chroniques. Dans un article publié en 1983 le Dr Schneider et M. Jacob A. Brody écrivaient: « Si les mesures préventives ne deviennent pas extraordinairement opérantes ou si des méthodes efficaces de traitement ou de réduction de l'impact des maladies chroniques ne sont pas développées, nous allons devoir faire face à une hausse sensible du nombre de patients qui requièrent des soins à long terme. »

En dépit du fait, non vérifié, que les habitants de certaines régions écartées, telles celles de l'Hunza, du Caucase ou de Vilcabamba, vivaient jusqu'à 120 ans ou au-delà, on n'a aucune information portant sur un être humain ayant vécu plus de 114 ans. Le fait que la durée moyenne de vie ait triplé depuis l'époque des Romains n'a eu aucun effet sur la durée maximale de vie. Quoi qu'il en soit, des études récentes résumées par le Dr Takashi Makinodan, du National Institute on Aging, suggèrent qu'il est envisageable de trouver un moyen de «manipuler» le système immunitaire afin de contrecarrer ou d'éviter les dommages qui accompagnent le vieillissement; dans ce cas on pourrait allonger de plusieurs dizaines d'années, la durée maximale de vie qui est actuellement de 115 ans.

Le Dr Makinodan cite en exemple deux possibilités. La première consisterait à changer sélectivement le système immunitaire en modifiant le régime alimentaire et en abaissant la température du corps ou soit à l'aide de médicaments ou par des interventions chirurgicales. La seconde, et plus futuriste, possibilité consisterait à réapprovisionner et à rajouter le système immunitaire en injectant des cellules immunes prélevées chez de jeunes donneurs ou encore qui viendraient de réserves que le receveur aurait préparées dans sa jeunesse.

Le Dr Roy L. Walford, pathologiste à l'école de médecine de Californie à Los Angeles et auteur de *Maximum Life Span* (W.W. Norton & Avon), a été un des principaux défenseurs des manipulations diététiques et est actuellement en train d'expérimenter sur lui-même dans l'espoir de prouver qu'il a raison. Il mentionne les études qui, au cours des 50 dernières années, ont insisté sur le fait qu'une réduction de la somme d'aliments absorbés, sans toutefois aller jusqu'à une sous-alimentation peut jouer un rôle essentiel dans l'allongement de la durée de vie, et pas seulement de la durée moyenne de vie. En extrapolant sur les résultats d'études menées sur des souris, des rats, des poissons et d'autres animaux, il pense qu'en réduisant graduellement l'absorption de calories jusqu'à 40% de ce qui est nécessaire pour maintenir un poids du corps «normal», on pourrait vivre jusqu'à environ 140 ans.

Bien que dans des études initiales, sur les restrictions diététiques, la diminution de calories absorbées (mais pas d'aliments essentiels) ait été commencée dans la petite enfance, des recherches récentes ont montré que même si l'on commençait à un âge avancé, une réduction graduelle des calories absorbées, accompagnée évidemment d'une perte de poids, pourrait prolonger la durée de vie, et d'une vie saine. Dans les études sur les animaux, cette manipulation a ralenti le processus d'endommagement du système immunitaire par le vieillissement, a tenu en échec des cancers, des maladies rénales ou des maladies auto-immunes et a permis une prolongation de la vitalité.

Au cours d'une entrevue, le scientifique au physique menu et au front dégarni mentionnait des cas chez les humains qui corroboraient les découvertes chez les animaux. Dans pratiquement toutes les sociétés, où l'on trouve des proportions élevées de gens vivant longtemps, ces mêmes gens ont de petite taille et consomment généralement peu de graisse et de calories. Les habitants d'Okinawa sont parmi les Japonais ceux qui absorbent le moins de calories, de sucre et de sel et qui sont les plus petits. C'est également chez eux que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de centenaires et la plus haute fréquence de personnes âgées en bonne santé.

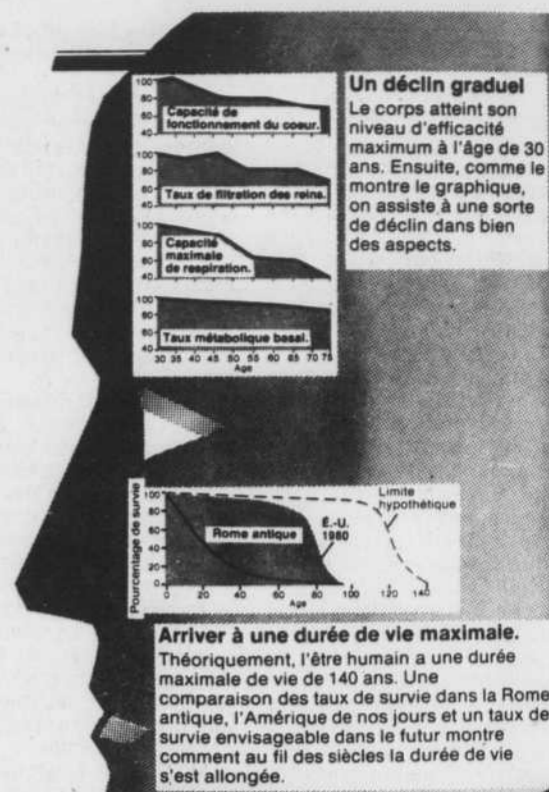
Le Dr M. John Murray, cardiologue à l'université du Minnesota, rapporte que les 11 centenaires qu'il eut le loisir d'examiner dans l'Hunza, au Pakistan, étaient tous petits — environ 1,57 m, pesaient en moyenne 50 kg — et absorbaient moins de 1,500 calories par jour. Il a observé peu de signes habituels du vieillissement chez ces centenaires, qui vivent à une altitude de 2,500 m, qui montent et descendent plusieurs fois par jour une colline de 150 m, mangent très peu de viande mais beaucoup d'abricots et de piments rouges, boivent du vin air, si qu'une eau glacée, riche en sélénium (un anti-oxydant qui pourrait retarder le vieillissement) et d'autres minéraux.

Aux États-Unis, pour les 1,200 centenaires qui ont passé des entrevues avec l'administration de la Sécurité sociale et M. Osborn Segerberg jr, auteur de *Living to be 100* (Charles Scribner's Sons), la satisfaction du travail et un désir puissant de vivre étaient les deux thèmes essentiels qui les réunissaient. La plupart d'entre eux avaient eu une vie calme, indépendante, et quelquefois restreinte. Ils étaient généralement satisfaits de leur sort, avaient un régime alimentaire équilibré, étaient très attachés à leur famille et généralement assez religieux, avaient beaucoup travaillé et avaient apprécié cela, mais n'avaient ni grandes ambitions, ni regrets, ni apitoiement sur eux-mêmes et faisaient preuve de peu de combativité.

Dans une étude portant sur environ 5,000 hommes et femmes dans le comté d'Alameda en Californie, une équipe médicale dirigée par le Dr Lester Breslow, de l'université de Californie à Los Angeles, démontre l'importance des liens sociaux et d'une «satisfaction de sa vie» dans le phénomène de longévité. Chez les personnes les plus isolées socialement, le taux de décès est trois fois plus élevé pour les femmes — deux fois pour les hommes — que chez les personnes ayant une vie sociale bien remplie. Le même phénomène se retrouve chez les personnes qui avaient exprimé une grande insatisfaction au sujet de leur existence.

D'autres chercheurs ont mis l'accent sur «la résistance au stress» comme facteur déterminant dans le phénomène de longévité ainsi que dans l'immunité contre les maladies chroniques, y compris les maladies cardiaques et les cancers. Certaines découvertes permettent de relever que l'intensité du stress est moins importante en elle-même, que la manière dont le sujet y réagit. On a démontré que des réactions excessives au stress, réduisant les actions du système immunitaire, préparant le terrain à toute une série de maux.

Dans son analyse des informations existantes, le Dr Kenneth R. Pelletier, du département de psychiatrie de l'université de Californie à San Francisco, qui est aussi l'auteur de *Longevity: Fulfilling our biological potential* (Delta) concluait en déclarant que tout au long de notre vie, les adaptations psychosociales étaient bien plus importantes que la génétique ou autres facteurs biologiques dans le fait qu'une personne pourrait avoir une longue et saine existence.



Les dix principales causes de décès : 1900 et 1980

De nombreuses causes de décès en 1900 ont été vaincues, et de ce fait en 1980 la médecine a à faire face à une nouvelle hiérarchie de maladies à traiter et à vaincre.

1900	Pourcentage sur le total des décès	1980	Pourcentage sur le total des décès
1. Pneumonies et gripes	11.8	1. Maladies cardiaques	49.6
2. Tuberculose	11.3	2. Cancer	20.9
3. Diarrhées et entérites	8.3	3. Attaques d'apoplexie	8.6
4. Maladies cardiaques	8.0	4. Accidents	5.3
5. Attaques d'apoplexie	5.2	5. Maladies pulmonaires obstructives chroniques	2.8
6. Néphrites	5.2	6. Pneumonies et gripes	2.6
7. Accidents	4.5	7. Diabète	1.7
8. Maladies de la petite enfance	4.2	8. Maladies chroniques du foie - cirrhoses	1.6
9. Cancer	3.7	9. Artérioscléroses	1.5
10. Sénilité	2.9	10. Suicides	1.3

LE 1600 OUEST HENRI-BOURASSA
(près de l'Acadie)

Édifice à bureaux de classe A dans un secteur décongestionné et facile d'accès avec stationnement extérieur et intérieur, services commerciaux au rez-de-chaussée.

VENEZ-VOUS JOINDRE À NOS PRINCIPAUX LOCATAIRES:

- La Maison neuve publicité
- Caisse Populaire St-Joseph de Bordeaux
- Lavallée, Machan, Rousseau, cour. ass.
- Tabagie 1600
- La Prévoyance
- Restaurant Le Marcellin
- C.U.M.
- Cordonnerie Bois-de-Boulogne
- Drouin, Papineau & Ass. avocats
- Salon de Coiffure L'Unique
- Unipain inc.
- Voyages Laser inc.
- Vacances Mercure inc.
- Institut de Beauté Marlène «Edith Sere»
- Desmarais, Lapratte & ass. C.A.
- Valencia fruits & légumes
- Bélanger & ass. C.A.
- Donald Water Design Inc.
- Nettoyeur Lubar

DÉJÀ LOUÉ À 75%

Espaces commerciaux et professionnels encore disponibles, à partir de 7,95\$/pi.car.

Informations: Jean-Pierre Tremblay (514) 336-1811

Bienvenue aux courtiers

LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS RODICAN LTÉE.

La Lune pourrait devenir américaine au XXIe siècle

WASHINGTON (AFP) — La Lune pourrait devenir partiellement américaine au 21e siècle.

Les savants américains qui travaillent déjà à l'établissement d'une première colonie sur la Lune d'ici 20 ans ne croient pas, en effet, que les traités internationaux excluant l'appropriation nationale de l'espace ou de corps célestes soient immuables.

C'est ce qui ressort d'un rapport préparé sous les auspices de la NASA par le groupe de travail de la base lunaire du Laboratoire national de Los Alamos, au Nouveau-Mexique.

Le groupe de Los Alamos joue actuellement le rôle d'un lobby de la Lune pour convaincre le gouvernement américain d'adopter rapidement comme objectif pour le début du siècle prochain la colonisation progressive de la Lune et l'exploitation de ses ressources.

Partant de l'établissement d'une station spatiale permanente vers 1990, le groupe de Los Alamos prévoit qu'une base lunaire habitée est concevable d'ici 15 à 20 ans. Sa réalisation ne coûterait pas plus de 0.1% du produit national brut des États-Unis, soit proportionnellement moins que le programme Apollo qui a conduit les Américains sur la Lune en 1969.

La première phase prévue par les auteurs du rapport envisage aussitôt que possible après l'an 2000 l'établissement d'une base d'exploration à partir de laquelle six à douze personnes dépendant largement de la Terre effectueraient des missions temporaires de recherche.

Dans la deuxième phase, une colonie permanente se livrera progressivement à des activités industrielles et agricoles pour accroître son autonomie de fonctionnement et commencer à exploiter les matières premières lunaires.

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

3% payé annuellement
1 AN

12 1/2% payé annuellement
5 ANS

PLACEMENTS À TERME GARANTI
Taux passibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques • 2^e étage (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite. Règle de l'assurance-dépôts du Québec • Membre Société d'assurance-dépôts du Canada

Micro Boutique

Macintosh imprimante 3250\$

MICRO BOUTIQUE
512, rue Beaubien est, Montréal 270-4477
Macintosh est une marque déposée d'Apple Computer Inc.
PLUS DE 1,200 LIVRES ET REVUES EN INFORMATIQUE

Distributeur autorisé

Goutez à l'authenticité

Le pur malt vieilli et mis en bouteille dans les «Highlands» d'Écosse où il est né.

Glenfiddich

Représenté par Gabriel Bousillon Inc.